بنك الجزائر

RAPPORT 2005

EVOLUTION ECONOMIQUE ET MONETAIRE EN ALGERIE

16 Avril 2006

بنك الجزائر

Bank of Algeria

RAPPORT 2005

EVOLUTION ECONOMIQUE ET MONETAIRE EN ALGERIE

16 Avril 2006

SOMMAIRE

INTRODUCTION..... p.4

CHAPITRE I :
ENVIRONNEMENT INTERNATIONAL..... p.7

CHAPITRE II :
ACTIVITE ECONOMIQUE ET PRIX.....p.27

CHAPITRE III :
CONVERTIBILITE, BALANCE DES
PAIEMENTS ET DETTE EXTERIEURE.....p.57

CHAPITRE IV :
FINANCES PUBLIQUES.....p.74

CHAPITRE V :
SYSTEME BANCAIRE ET
INTERMEDIATION.....p.84

CHAPITRE VI :
MODERNISATION DE L'INFRASTRUCTURE
DU SYSTEME BANCAIRE.....p.112

CHAPITRE VII :
CONTROLE ET SUPERVISION
BANCAIRE.....p.129

CHAPITRE VIII :
SITUATION MONETAIRE ET
POLITIQUE MONETAIRE.....p.143

CONCLUSION.....p.166

ANNEXE :

TABLEAUX STATISTIQUES.....p.173

INTRODUCTION

Le retour à la stabilité macroéconomique en 2000 a constitué un ancrage solide à la reprise économique en contexte de poursuite des réformes structurelles.

Les performances économiques et financières de l'Algérie ont été soutenues entre 2001 et 2004, comme en témoigne la forte croissance économique appuyée par le plan de soutien à la croissance, la viabilité de la balance des paiements et des indicateurs de la dette extérieure ainsi que la nette amélioration de la situation des finances publiques et de la liquidité bancaire.

Les années 2001 - 2004 se sont caractérisées par la stabilisation du taux de change effectif réel du dinar, en contexte de convertibilité du dinar pour les transactions internationales courantes de bonne foi, en tant qu'ancrage à la stabilité financière renforcée. La conduite de la politique monétaire a bien contribué à cette stabilité financière, à mesure que la maîtrise de l'inflation s'est conjuguée avec des performances de croissance économique robustes. En particulier, l'effet inflationniste de l'excès de liquidité, caractéristique de l'évolution macroéconomique depuis 2002, a été endigué.

L'année 2005 a vu un important renforcement des fondamentaux de l'économie nationale avec l'émergence de la stabilité monétaire, de la réduction de la dette extérieure ainsi qu'une forte position financière extérieure nette. Corrélativement, la solidité marquée de la position des réserves de change de l'Algérie renforce davantage la stabilité du taux de change effectif réel du dinar à son niveau d'équilibre. Ces éléments de sécurité financière se conjuguent avec un contexte d'ouverture de l'économie nationale qui devient structurel avec l'entrée en vigueur de l'accord d'association avec l'Union Européenne.

Le présent rapport vise à expliciter les évolutions macroéconomiques, financières et monétaires de l'année 2005.

CHAPITRE I :

ENVIRONNEMENT INTERNATIONAL

CHAPITRE I :
ENVIRONNEMENT INTERNATIONAL

L'économie mondiale a continué à croître à un rythme plus élevé que celui attendu durant l'année 2005, particulièrement au deuxième semestre quoique de manière plus modérée qu'en 2004 et ce, malgré les chocs qu'elle a eu à subir durant le premier semestre 2005. L'expansion de l'économie mondiale, en contexte de chocs liés à la hausse des prix sur les marchés de matières premières, dont le pétrole, et aux effets de l'ouragan Katrina aux Etats-Unis etc.., a été aidée par des conditions de financement favorables et des politiques macroéconomiques accommodantes. Le taux de croissance a été ainsi de 4,8 % en 2005 contre 5,3 % en 2004.

Cette croissance de l'économie mondiale est essentiellement tirée par le dynamisme économique des Etats-Unis, principale locomotive de la croissance mondiale, et des pays émergents, particulièrement l'Inde et la Chine dont les statistiques de la croissance ont été révisées à la hausse, l'économie japonaise continuant son expansion et la zone Euro montrant des signes de reprise économique.

L'analyse des paramètres confirme l'évolution positive de l'économie mondiale, à en juger, par la croissance remarquable de la production industrielle à partir de mi-2005, la bonne tenue du secteur des services et la croissance à deux chiffres du commerce mondial.

L'autre caractéristique de cette croissance en 2005 est l'atténuation de l'écart des niveaux de croissance entre les principaux pôles de l'économie mondiale (Etats-Unis 3,5 %, zone Euro 1,3 %, Japon 2,8 %, Chine 9,9 % et Inde 8,4 %).

Après deux années consécutives d'augmentation du rythme de la croissance, celle-ci est restée robuste en Afrique (5 % en 2005 contre 5,5 % en 2004) ainsi qu'en Amérique latine (4,4 % en 2005 contre 5,6 % en 2004), demeurant au-dessus des tendances historiques dans ces régions du monde.

La croissance demeure toujours soutenue par une consolidation globale des prix des marchandises et des matières premières et donc de l'amélioration des termes de l'échange dans la région d'Amérique Latine et des Caraïbes. La croissance reste forte également dans les pays exportateurs de pétrole en raison, notamment, de la forte croissance du secteur des hydrocarbures (6,2 % pour les pays du Moyen Orient exportateurs de pétrole) tirée par la hausse des prix des hydrocarbures sur le marché pétrolier.

En Europe centrale et orientale, la croissance s'est quelque peu modérée à 4,8 % contre 6,5 % en 2004, les déficits courants constituant encore des vulnérabilités.

La croissance des échanges mondiaux en volume est passée de 10,4 % en 2004, année caractérisée aussi par une forte expansion, à 7,4 % en 2005. Exprimée en dollars des Etats Unis, l'augmentation des prix mondiaux est passée de 18,5 % en 2004 pour les produits primaires non pétroliers à 10,4% en 2005, dans une situation de relative stabilité de l'inflation dans les pays industrialisés et les pays émergents.

La croissance de l'économie mondiale en 2005 s'est poursuivie dans un contexte de politiques monétaires différenciées suivant les pays. La Federal Reserve et la Banque de Canada ont relevé fortement leurs taux d'intérêt respectifs, exprimant de ce fait un resserrement de leurs politiques monétaires. La Banque Centrale Européenne (BCE) et la Banque de Japon sont restées sur une relative stabilité des taux, même si la BCE, après 11 mois de taux inchangé à 2 % a augmenté le 1er décembre 2005 son taux de 25 points de base le portant à 2,25 %. Pour sa part, la Banque d'Angleterre a opté pour une diminution de son taux en août de 25 points de base, le portant de 4,75 % à 4,5 %, considérant que l'inflation restait l'objectif à combattre.

Il faut souligner que la reprise de la croissance mondiale continue à être partiellement conditionnée par l'évolution des déficits américains (courant et budgétaire), même si le déficit budgétaire a été contenu en 2005 (3,1 % du PIB) par rapport à 2004 (3,5 % du PIB).

La reprise de la croissance est aussi influencée par l'évolution géopolitique, le dollar restant valeur-refuge, et par l'évolution des prix du pétrole. Cependant, la hausse des prix du pétrole n'a pas eu l'effet tant redouté sur la croissance.

I.1 - ACTIVITE ECONOMIQUE ET INFLATION

Dans les pays industrialisés, la croissance économique a légèrement fléchi à 2,7 % en 2005 contre 3,3 % en 2004. En Afrique, elle a enregistré un même trend baissier, passant de 5,5 % en 2004 à 5 % en 2005, tout en réalisant une performance proche de la moyenne mondiale. Par ailleurs, le taux de croissance en Asie reste pratiquement stable avec 8,6 % en 2005 contre 8,9 % en 2004, alors que la Chine continue à enregistrer un taux de croissance très élevé (9,9 % en 2005 contre 10,1 % en 2004). La croissance des nouveaux pays industrialisés d'Asie est, par contre, relativement en baisse avec un taux de 4,5 % en 2005 contre 5,8 % en 2004. Dans les pays de l'Europe centrale, le rythme de la croissance est en réelle baisse de 6,5 % en 2004 à 4,8 % en 2005, après une forte hausse entre 2003 et 2004.

Dans les pays en développement et émergents, le taux de croissance a légèrement fléchi à 7,1 % en 2005 par rapport au rythme de 2004 (7,7 %).

En contexte de reprise de l'activité économique, l'inflation mondiale est passée de 1,8 % en 2003 à 2,0 % en 2004 et 2,3% en 2005, dans les pays développés.

I.1.1 - Evolution de l'activité économique dans les pays industrialisés

La croissance économique dans les principaux pays industrialisés est devenue moins contrastée en 2005, pendant que les Etats-Unis et le Japon se distinguent par leur dynamisme économique. La croissance des Etats-Unis, quoique plus modérée en 2005 (3,5 %) qu'en 2004 (4,2 %), demeure la plus élevée au sein du G7, favorisée par la vigueur des exportations, une demande intérieure et une consommation des ménages fortes. Les importantes créations d'emplois et l'investissement des ménages ont stimulé cette dernière.

Au Japon, la croissance a atteint 2,8 % en 2005 après être passée de 1,4 % en 2003 à 2,3 % en 2004. Cette performance est le résultat de la poursuite, depuis plusieurs années, des restructurations dans l'industrie et le secteur bancaire ainsi que la rentabilité élevée des entreprises et l'augmentation de l'emploi. Cette croissance, consolidée grâce à une forte demande domestique, reste aussi liée à l'expansion économique en Chine vers laquelle ses exportations sont soutenues par la dépréciation du Yen. Comme témoin de cette vigueur de la croissance japonaise, l'indice Nikkei des valeurs industrielles a augmenté de 40 % depuis la fin du premier semestre 2005, soit la plus forte augmentation au sein des pays du G7.

La croissance économique dans la zone Euro, même si elle s'enracine (1,3 %) en 2005, demeure encore hésitante et dépendante de la demande extérieure. Les exportations restent faibles malgré un raffermissement du dollar à partir de l'été 2005. La demande intérieure dans la zone euro reste faible, due particulièrement au recul de la consommation des ménages.

La stabilité relative du chômage, voire sa légère diminution (6 % en moyenne de la population active en 2005 contre 6,3 % en 2004), reste le point commun de la croissance dans les pays développés, le Japon et les Etats-Unis ayant connu un regain d'emplois. Dans la zone euro, le chômage est plus accentué avec un taux moyen de 8,8 % pour la zone, 10 % en Grèce, en 2005.

L'inflation parait contenue, dans l'ensemble, dans les pays industrialisés, malgré la hausse des prix du pétrole et celle des prix des marchandises qui ont augmenté modérément (2 % en 2004 et 2,3 % en 2005).

a) Etats-Unis

La reprise de l'économie américaine à partir de 2002 s'est renforcée au cours des années 2004 et 2005, même si son rythme d'expansion a légèrement fléchi en 2005. Les risques d'inflation s'étant éloignés, le marché du travail s'est relativement amélioré et la croissance du PIB, soutenue par la demande intérieure, a légèrement reculé de 4,2 % en 2004 à 3,5 % en 2005. C'est au

quatrième trimestre 2005 que le taux de croissance a reculé significativement, sous l'effet d'une contraction de la consommation de biens durables (les véhicules, etc…), d'une diminution des exportations, d'une augmentation des importations et d'une diminution des dépenses fédérales.

En effet, le soutien apporté à la croissance par la consommation privée et les investissements en logement a été très fort durant les 3 premiers trimestres. La croissance de la consommation privée, de 3,5 %, a eu pour résultat un nouveau recul du taux d'épargne par rapport au revenu disponible.

La reprise de l'emploi s'est faite sentir dès le premier trimestre de 2005 et le chômage a baissé passant, de 5,5 % de la population active en 2004 à 5,1 % en 2005.

L'inflation est passée de 2,7 % en 2004 à 3,4 % en 2005, soit une relative stabilité dans le contexte de la hausse des prix du pétrole et de l'ouragan Katrina qui a diminué les capacités de raffinage des Etats Unis d'Amérique. Le taux bas de l'inflation aux Etats-Unis, dans le contexte de relèvement des prix de l'énergie, est attribué à la hausse de la productivité.

Bien que les exportations aient augmenté sous l'effet du dollar faible, notamment durant les trois premiers trimestres de 2005, les importations ont augmenté encore plus, particulièrement au quatrième trimestre, conduisant à un élargissement du déficit de la balance des paiements courants en 2005. Ce déficit a atteint 759 milliards de dollars (6,4 % du produit intérieur brut) en 2005 contre 669 milliards de dollars (5,7 % du produit intérieur brut) en 2004. Par contre, le déficit budgétaire a diminué passant de 4,7 % du produit intérieur brut en 2004 à 4,1 % en 2005.

L'inflation aux Etats-Unis est passée de 2,3 % en 2003 à 2,7 % en 2004 puis à 3,4 % en 2005. L'inflation a été contenue grâce aux anticipations de la politique monétaire de la Federal Reserve sous l'angle du resserrement qui a commencé le 30 juin 2004.

b) Japon

Après un relatif redressement en 2003 et un renforcement en 2004, l'économie japonaise a continué son redressement en 2005 avec un taux de croissance de 2,8 % contre 2,3 % en 2004. Il s'agit de la plus forte croissance de l'économie japonaise des neuf dernières années.

L'un des moteurs de la croissance japonaise est la consommation privée dont le taux de croissance est passé de 0,2 % en 2003 à 1,5 % en 2004 et à 1,7 % en 2005, pendant que la demande intérieure finale a progressé de 2,1 % en 2005. La situation économique des ménages s'est fortement améliorée à en juger par l'évolution de l'indice de confiance des consommateurs stimulé par l'augmentation de l'emploi et la baisse du chômage qui est passée de 4,7 % de la population active en 2004 à 4,4 % en 2005. Les entreprises japonaises ont augmenté leur formation brute de capital fixe de 1,4 % en 2004 à 3 % en 2005, suite au renforcement de leurs bénéfices. Cela a dynamisé la confiance des entreprises et des consommateurs dont l'indice de confiance en décembre 2005 était au plus haut depuis dix ans.

L'augmentation des exportations du Japon en 2005, quoique à un rythme inférieur à celui de 2004, a été supportée par la forte demande des Etats Unis d'Amérique et de la Chine ainsi que par la dépréciation du yen.

La déflation des prix à la consommation s'atténue avec un rythme de -0,3 % en 2005, traduisant une soutenabilité de l'expansion japonaise.

En 2005 tout comme en 2004, il n'y a pas eu de changements notables en matière de politiques monétaire et budgétaire. Aussi, du fait de la hausse de l'activité économique et de la baisse des dépenses d'investissement public, le besoin de financement du budget de l'Etat (hors sécurité sociale) est en baisse passant de 5,9 % du PIB en 2004 à 5,5 % en 2005.

c) Union-Européenne

Dans la zone euro, la relance économique s'est renforcée en 2005, malgré le relatif recul du taux de croissance au quatrième trimestre, lié à la diminution de la consommation des ménages. La balance commerciale est restée fragile en dépit d'une dépréciation de l'euro. Cependant, l'investissement des entreprises est resté appréciable et a contribué à l'expansion de la demande globale, en contexte d'un relatif manque de confiance des ménages, notamment, après les votes français et néérlandais contre la constitution européenne.

Après avoir augmenté en 2004 (2,1 %) par rapport à 2003 (0,5 %), le taux de croissance a baissé à 1,3 % en 2005. Néanmoins, la croissance est inégalement répartie, les plus forts taux étant en Irlande, Espagne et Grèce (4,5 %, 3,1 % et 3,7 %, respectivement) et les plus faibles en Italie, Allemagne et Portugal (0,9 %, 0,8 % et 0,2 %, respectivement). En Espagne comme en France, la demande interne reste relativement forte par rapport à l'Allemagne et l'Italie. En Allemagne, la croissance est tirée par les exportations.

La croissance dans la zone euro reste tributaire des réformes structurelles et, notamment, de celle du marché du travail, alors que le taux de croissance potentiel reste faible.

Depuis l'introduction de l'euro, les besoins de financement des budgets se sont élargis dans la zone euro où le déficit budgétaire s'est élevé à 2,5 % pour l'année 2005, en léger recul par rapport à 2004 (2,7 %) et 2003 (3 %). Cela cache une disparité entre les pays de la zone euro, car pendant que certains pays ont fait des efforts pour respecter leurs engagements au titre du pacte de stabilité et de croissance, le déficit budgétaire s'est accru en Italie (4,4 % du produit intérieur brut en 2005 contre 3,2 % en 2004 et 2003) et au Portugal au cours de l'année 2005. Si l'Allemagne a réalisé un déficit budgétaire en excès pour la quatrième année consécutive, la France a pu respecter le critère de 3 % du produit intérieur brut en 2005 après trois années de déficit en dépassement.

Au cours de l'année 2005, la croissance des pays membres de l'Union Européenne n'appartenant pas à la zone euro s'est améliorée, malgré qu'elle ait subi l'effet du ralentissement des pays de la zone euro qui a réduit ses importations en provenance, notamment, des nouveaux pays membres où le produit intérieur brut par habitant est le plus faible, à savoir, les Etats baltes, la Slovaquie et la Pologne. Leurs exportations sont aussi affectées par l'augmentation des prix du pétrole à partir du deuxième semestre 2005. Dans l'ensemble de l'Europe centrale, le taux de croissance a baissé de 5 % en 2004 à 3,9 % en 2005. Par ailleurs, la croissance s'est ralentie également dans le Royaume-Uni (de 3,2 % en 2004 à 1,8 % en 2005) et en Suède (de 3,7 % en 2004 à 2,7 % en 2005).

Les investissements, avec une croissance rapide des crédits financés par des banques qui empruntent à l'étranger en profitant d'une conjoncture de taux longs assez bas, sont le principal moteur de l'augmentation de la croissance dans les Etats membres de l'Union Européenne hors zone euro.

En matière de finances publiques, six pays nouveaux membres, ont affiché un déficit supérieur à 3 % du produit intérieur brut. Ces pays ont été confrontés à des conditions particulières liées à l'ajustement structurel conséquent à leur récente entrée dans l'Union Européenne.

Dans la zone euro, l'inflation est restée pratiquement stable entre 2004 et 2005 (2,1 % et 2,2 %, respectivement), malgré la hausse des prix des produits de base à partir du deuxième semestre 2005. La Banque Centrale Européenne n'a relevé son taux directeur, fixé à 2 % depuis juin 2003, qu'en décembre 2005 où elle l'a porté à 2,25 %, estimant que les perspectives inflationnistes à moyen terme restent maîtrisées.

I.1.2 - Evolution de la situation économique dans les pays émergents et en développement

Dans la plupart des pays émergents et en développement, la croissance est restée solide, avec une activité économique dense en Chine et en Inde, à un rythme de 7,1 % en 2005 contre 7,7 % en 2004.

Dans l'ensemble, les pays en développement et émergents ont connu une relative baisse de l'inflation, dans le sillage de la baisse de l'indice général des prix mondiaux, passant de 6 % en 2003 à 5,7 % en 2004 et 5,4 % en 2005 demeurant ainsi au-dessus de la moyenne de l'inflation mondiale.

a) Chine

L'économie chinoise a continué à croître à un taux pratiquement à deux chiffres, 9,9 % en 2005 et 10,1 % en 2004, laquelle croissance est tirée par la forte augmentation de la demande intérieure, principalement, le niveau élevé de l'investissement et les exportations, même si ces dernières se sont quelque peu modérées notamment au quatrième trimestre 2005. Les faibles coûts salariaux ont encouragé la délocalisation des entreprises étrangères en Chine et, par là, favorisé les exportations.

Les exportations de biens et services restent favorisées par le taux de change compétitif du yuan qui a enregistré une légère appréciation en juillet 2005, un signe de flexibilité du taux de change par rapport aux monnaies de la région restées rattachées au dollar. C'est dans ce contexte que le surplus du compte courant extérieur de la Chine a doublé, relativement au produit intérieur brut, passant de 3,6 % en 2004 à 7,1 % en 2005. La position financière extérieure de la Chine a continué à se renforcer, d'autant plus que les réserves de change se sont accrues de 209 milliards de dollars en 2005. Elles ont atteint 825,5 milliards de dollars à la fin de cette année.

L'inflation en Chine, mesurée par l'indice des prix à la consommation, a bien reculé de 3,9 % en 2004 à 1,8 % en 2005, malgré une forte accumulation de réserves de change. Ainsi, les pressions inflationnistes restent bien contenues en contexte de diminution du taux de croissance des prix des produits alimentaires ainsi que ceux des secteurs à capacité excédentaire. En outre, l'atténuation du taux d'expansion des dépenses budgétaires d'investissement a été l'élément de “contention” pour l'économie chinoise. Le besoin de financement du budget de la Chine s'élève à 1,7 % du PIB en 2005 soit le même qu'en 2004 mais moins qu'en 2003 où il a atteint 2,8 %.

Craignant l'augmentation des créances douteuses, la Banque Centrale de Chine a pris une série de mesures pour freiner la rapide progression des crédits. Ainssi, les exigences en matière de fonds propres des banques commerciales ont été graduellement relevées et les normes de crédit ont été resserrées pour les secteurs où la rentabilité d'investissements paraissait douteuse.

b) Autres pays émergents et en développement

Après la Chine et l'Inde, les pays émergents d'Asie du Sud-Est ont réalisé une bonne performance avec un taux de croissance de 5,1 % en moyenne en 2005 contre 5,8 % en 2004. La croissance de certains pays émergents d'Asie a eu pour moteur une demande intérieure soutenue, des investissements importants des entreprises en contexte de conditions de financement favorables et des exportations ayant pour résultat des surplus importants des comptes courants extérieurs. Les pays émergents d'Asie sont, en grande partie, à l'origine du dynamisme des échanges mondiaux et bénéficient de l'effet dynamique de l'ensemble de la région. Une redistribution des surplus au sein de la région a également pris place, alors que le surplus de la Chine compte pour deux tiers du surplus de cette région.

Ainsi, se confirme la consolidation d'un pôle régional de croissance autonome en Asie lié, entre autre, au dynamisme de la Chine et du Japon.

La croissance dans les nouveaux pays industrialisés d'Asie, quoique moins forte, reste soutenue avec un taux de 5,8 % en 2004 et de 4,5 % en 2005 et ce, en contexte d'un faible taux d'inflation aussi bien en 2004 (2,4 %) qu'en 2005 (2,2 %). Ces pays, se caractérisent aussi par d'importants surplus de leurs comptes courants extérieurs relativement au produit intérieur brut, 7 % en 2004 et 5,9 % en 2005, résultats d'une forte expansion des exportations. La croissance dans la région demeure liée au rythme de croissance en Chine et à l'évolution du secteur de la technologie de l'information et de la communication (TIC), principale locomotive de la croissance, avec des signes de saturation de capacités.

L'amélioration du climat des affaires et la forte expansion des exportations, soutenue par l'amélioration des termes de l'échange, sont les premiers facteurs à l'origine de la continuité d'une expansion économique robuste en Amérique Latine au taux de 4,4 % en 2005, alors que le rythme en la matière était passé de 2,2 % en 2003 à 5,6 % en 2004. Cette région a connu la troisième année consécutive de surplus du compte courant extérieur conjugué à d'importantes entrées de capitaux privés. La hausse des taux d'intérêts américains a permis de lever la pression sur les obligations latino-américaines, améliorant ainsi les conditions de financement.

L'amélioration de la croissance est bien perceptible dans les pays andins et dans les pays membres du Mercosur (Argentine, Brésil, Chili et Uruguay) grâce, notamment, au renchérissement des produits de base exportés (pétrole, produits agricoles et minerais), et à la vigueur de la demande intérieure. Sous l'angle de performance de croissance par pays, le Vénézuéla (17,9 % en 2004 suivi par 9,4 % en 2005) et l'Uruguay (12,3 % en 2004 et 6 % en 2005) se détachent des autres pays de la région où le Chili maintient son rythme de croissance annuel de 6,1 % à 6,3 %.

En Amérique latine, l'inflation est tombée en 2004 à un chiffre (6,5 %), pour s'y stabiliser en 2005 (6,3 %), après un rythme de 10,6 % pour l'année 2003. Les pays membres du Mercosur ont connu, par contre, des pressions inflationnistes haussières de 5,5 % en 2004 à 7,2 % en 2005. Au Vénézuéla, l'inflation est restée bien élevée en 2005 avec un taux de 15,9 % contre 21,7 % en 2004.

Au Moyen-Orient, la croissance continue à être soutenue grâce, notamment, à la hausse des prix du pétrole qui a permis de doper la demande intérieure des pays producteurs. Les pays non producteurs de pétrole ont bénéficié des transferts des émigrés travaillant dans les pays du Golfe, compensant la faiblesse des flux d'investissements directs étrangers et stimulant la demande intérieure. En Jordanie, par exemple, le taux de croissance a été de 7 % en 2005 et de 7,7 % en 2004. Globalement, la croissance économique dans cette région est passée de 5,5 % en 2004 à 5,9 % en 2005.

L'Afrique connaît un raffermissement de la croissance économique, d'autant plus que plusieurs pays africains enregistrent des taux de croissance proches, voire même supérieurs, à ceux de l'Amérique latine ou l'Asie. Avec un taux de croissance de 5,5 % en 2004 et 5 % en 2005, tiré par une amélioration substantielle des termes de l'échange ainsi que par des entrées de capitaux, l'Afrique réalise une performance comparable à la moyenne de la croissance mondiale. En outre, le surplus du compte courant extérieur s'est élevé à 1,6 % du produit intérieur brut en 2005.

L'expansion de l'activité économique a été plus robuste en Afrique subsaharienne, soit 5,3 % en 2005 contre 5,6 % en 2004, pendant que l'inflation est redevenue à deux chiffres (10,7 %) en 2005. Trois pays du Maghreb ont réalisé un rythme de croissance de 4,1 % en 2005, soit en deçà de la moyenne africaine, alors que l'expansion de l'activité économique en Algérie a atteint 5,1 %.

La mise en œuvre du Nepad, qui offre une importante opportunité de coopération au niveau régional, et l'amélioration conséquente des politiques macro-économiques ont contribué à stimuler la croissance en Afrique qui a bénéficié d'une augmentation des entrées de capitaux publics et privés. Cependant, certaines exportations des pays africains souffrent encore de barrières tarifaires à l'entrée des pays développés qui continuent à subventionner leurs produits agricoles.

L'aide financière internationale reste encore primordiale pour le développement de l'Afrique, à mesure que les flux d'aide en direction de l'Afrique subsaharienne ont augmenté depuis la Conférence de Monterrey en 2002.

Ainsi le sommet du G8 de Gleneagles de juillet 2005 a décidé d'une augmentation de l'aide financière à l'Afrique de 50 milliards de dollars d'ici à 2010. Selon certaines estimations, cette aide passera de 14 - 18 milliards de dollars en 2006 - 2008 à 24 - 28 milliards de dollars en 2015. C'est dans ce cadre que le Fonds Monétaire International a déjà accordé un allégement de la dette multilatérale qui s'élève à 2,5 milliards de dollars pour treize pays africains.

Au total, et en dépit des perspectives favorables à court terme, la plupart des pays africains ont encore du mal à atteindre le taux de croissance nécessaire pour faire reculer substantiellement la pauvreté.

I.3 - TAUX DE CHANGE ET TAUX D'INTERET

Le dollar a enregistré au cours de l'année 2005 un gain de 12,04 % par rapport à l'Euro, oscillant entre un plus haut niveau de 1,3461 (3 janvier) et un plus bas niveau de 1,1651 (16 novembre).

Le comportement du dollar peut être analysé en trois principales phases :

- du 3 janvier au 1er juillet, le taux du dollar s'est apprécier de 12,6 % face à l'euro, passant de 1,3461 dollar pour un euro à 1,1955 dollar ;
- du 4 juillet au 5 septembre, le dollar s'est légèrement déprécié de 5,25 % dans un marché très prudent ;
- du 6 septembre au 30 décembre, le dollar s'est apprécié de nouveau de 4,96 %.

L'appréciation du dollar face à l'euro était due à des facteurs techniques et conjoncturels (notamment, des prises de bénéfices, révision du système de change chinois, élections en Allemagne et troubles sociaux en France), de bonnes statistiques et perspectives économiques américaines (amélioration de l'emploi, vigueur de la consommation, croissance peu inflationniste de l'économie, déficit budgétaire soutenable, écart de taux d'intérêt toujours favorable au dollar…), et à la publication de quelques mauvaises statistiques européennes (taux de chômage élevé et recul de la croissance).

Durant l'année 2005, le dollar s'est apprécié de 3,97 % face au yen, oscillant entre le cours le plus bas (102,01 yen le 14 janvier) et le plus haut cours (121 yens le 07 décembre). Toutefois, ce comportement du dollar n'a pas été linéaire, mais a connu des fluctuations sur trois périodes :

- du 03 janvier au 24 juin, le mouvement a été haussier de 6,15 % ;
- du 27 juin au 15 août, une consolidation s'est installée ;
- et du 16 août au 30 décembre 2005, le dollar est reparti à la hausse pour terminer avec un gain de 7,65 %.

La tendance haussière du dollar est due, notamment, à la publication de bons indicateurs macro-économiques et de bonnes perspectives aux Etats-Unis (créations d'emplois, production manufacturière meilleure que prévu, réduction du déficit budgétaire et révision à la baisse des dommages des cyclones).

Toutefois, la hausse du dollar a été ralentie par la poursuite de la Federal Reserve de sa politique de hausse des taux mais à un rythme mesuré, et par la décision de la banque centrale sud-coréenne de diversifier la structure de ses réserves de change au détriment du dollar et des prises de bénéfices.

La période de consolidation s'explique par la bonne orientation de l'économie japonaise, l'abandon par la Chine du lien fixe de sa monnaie, le yuan, avec le dollar, au profit d'un panier de devises, les restructurations des réserves de changes de certaines banques centrales étrangères au détriment du dollar et par les dégâts considérables causés par l'ouragan Katrina.

Contre la livre sterling, le dollar a inscrit une appréciation de 9,61 % durant l'année 2005, avec le plus bas cours (1,7141 dollar le 25 novembre) et le plus haut cours (1,9288 dollar le 8 mars).

Ainsi, trois principales phases peuvent être distinguées :

- du 3 janvier au 8 mars, une baisse de 1,30 % avec un pic de l'année 2005 de 1,928 dollar ;
- du 9 mars au 20 avril, une hausse de 0,25 %, représentant une phase de consolidation ;
- du 21 avril au 30 décembre, une tendance bien haussière de 9,82 %.

La période de baisse du dollar était due à des perceptions du marché (prises de bénéfices sur le dollar et crainte d'une diver-

sification par les banques centrales étrangères de leurs portefeuilles au détriment des actifs américains), des perspectives britanniques encourageantes (économie en reprise et possible nouveau relèvement du Taux d'intérêt directeur de la Banque d'Angleterre).

Le dollar a, toutefois, par la suite s'est raffermi grâce : à certaines statistiques américaines positives, à l'engagement du Président des Etats-Unis de réduire le déficit budgétaire et à l'intention de la Federal Reserve de poursuivre son cycle de durcissement monétaire.

Durant la troisième période, la hausse du dollar est due à des données et des perspectives macroéconomiques américaines positives, la publication d'indicateurs macroéconomiques statistiques britanniques moins bons que prévus et à des éléments conjoncturels et techniques (spéculation sur une prochaine baisse des taux dans la Zone Euro, série d'attentats terroristes à Londres, élargissement par la Chine de la marge de fluctuation du yuan contre les devises autres que le dollar et le repli du cours du pétrole).

Au niveau des marchés obligataires, la faiblesse des niveaux de taux d'intérêt s'explique, notamment, par un excès de liquidités résultant d'une période prolongée de très faibles taux d'intérêt à court terme dans la quasi-totalité des pays développés et par un contexte peu inflationniste, fruit de l'application de politiques monétaires crédibles et de la concurrence étrangère.

La Federal Reserve américaine a relevé, durant l'année 2005, son taux directeur à huit reprises, toujours d'un quart de point, le portant, le 2 février 2005, de 2,25 % (en vigueur depuis le 14 décembre 2004), à 2,50 %, puis, lors de la huitième fois, le 13 décembre, à 4,25 %, soit son plus haut niveau depuis avril 2001. Le relèvement de l'année 2005 a été de 200 points de base (325 points de base depuis juin 2004). La Federal Reserve a agit avec "effet d'annonce" puisqu'à chaque fois, elle informe les marchés qu'elle procédera à des relèvements, mais à un rythme "mesuré". Sa préoccupation étant de juguler l'inflation sous l'effet des hausses des prix du pétrole. Mais, l'impact sur les taux longs du

relèvement du taux directeur ne s'est pas entièrement réalisé.

Le marché obligataire a été caractérisé par une remontée lente mais sensible des rendements : 17,534 points de base pour les obligations à 10 ans, avec un plus bas de 3,8070 % (3 juin) et un plus haut de 4,5830 % (14 mars).

En Europe, la Banque Centrale Européenne (BCE) a, après une série de statu quo, finalement relevé, le 1er décembre 2005, son principal taux d'intérêt directeur d'un quart de point à 2,25 %. C'est son premier resserrement monétaire depuis le 5 octobre 2000. La dernière intervention de la Banque Centrale Européenne remonte au 5 juin 2003, date à laquelle elle avait abaissé le loyer de l'argent de 50 points de base pour le ramener à 2 %, son plus bas taux historique. Lors de la naissance de l'Euro, en janvier 1999, le taux Refi était de 3 %.

Les rendements de l'obligation à 10 ans ont perdu 33,825 points de base, évoluant entre un plus bas taux de rendement de 3,016 % (21 septembre) et un plus haut taux de rendement de 3,806 % (11 mars).

Au Japon, sur l'ensemble de la période, les rendements des obligations à 10 ans ont gagné 7,664 points de base, oscillant entre 1,0850 % (20 mai) et 1,599 % (12 décembre). Les perspectives économiques positives qui se sont aussi reflétées sur le marché des actions, ont favorisé une progression des rendements obligataires, surtout à partir de la fin du mois de juin.

Au Royaume-Uni, après quatre relèvements successifs en 2004, la Banque d'Angleterre a procédé, le 4 août 2005, pour la première fois en 2005, à un assouplissement monétaire, le seul en deux ans, en ramenant son taux d'intérêt directeur, en vigueur depuis le 5 août 2004, de 4,75 % à 4,50 %. Cette diminution de taux, en réponse au recul de la demande globale en contexte de hausse des prix du pétrole, est en phase avec le potentiel de croissance.

ENVIRONNEMENT INTERNATIONAL

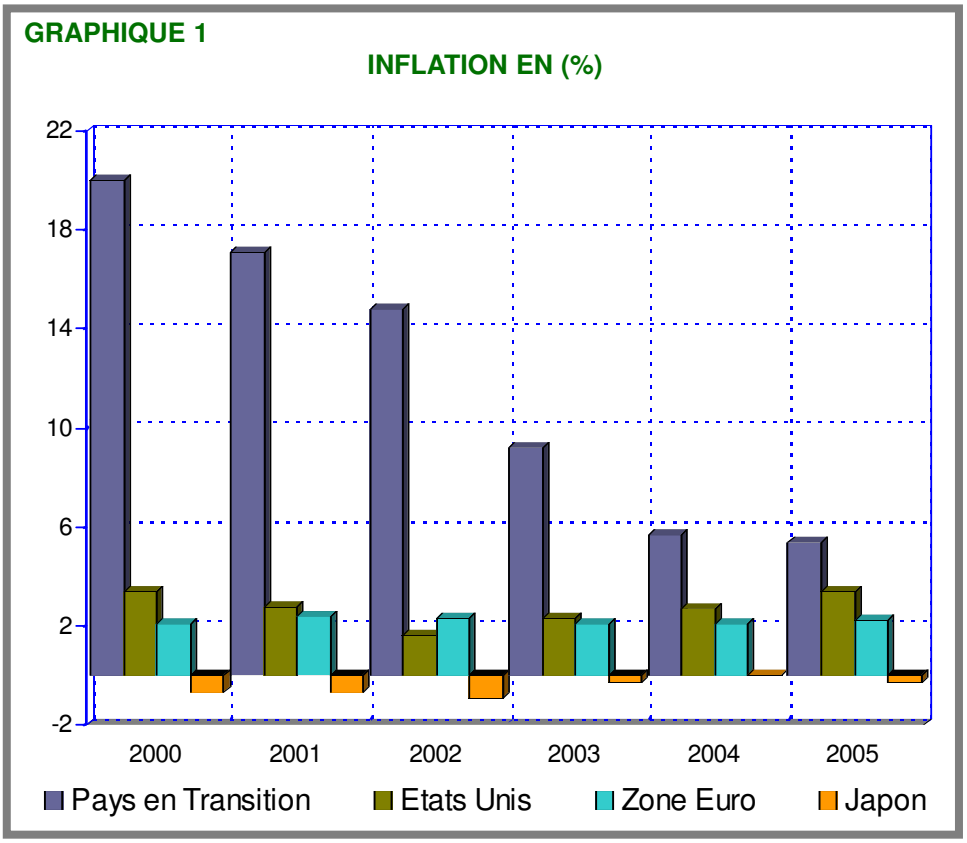

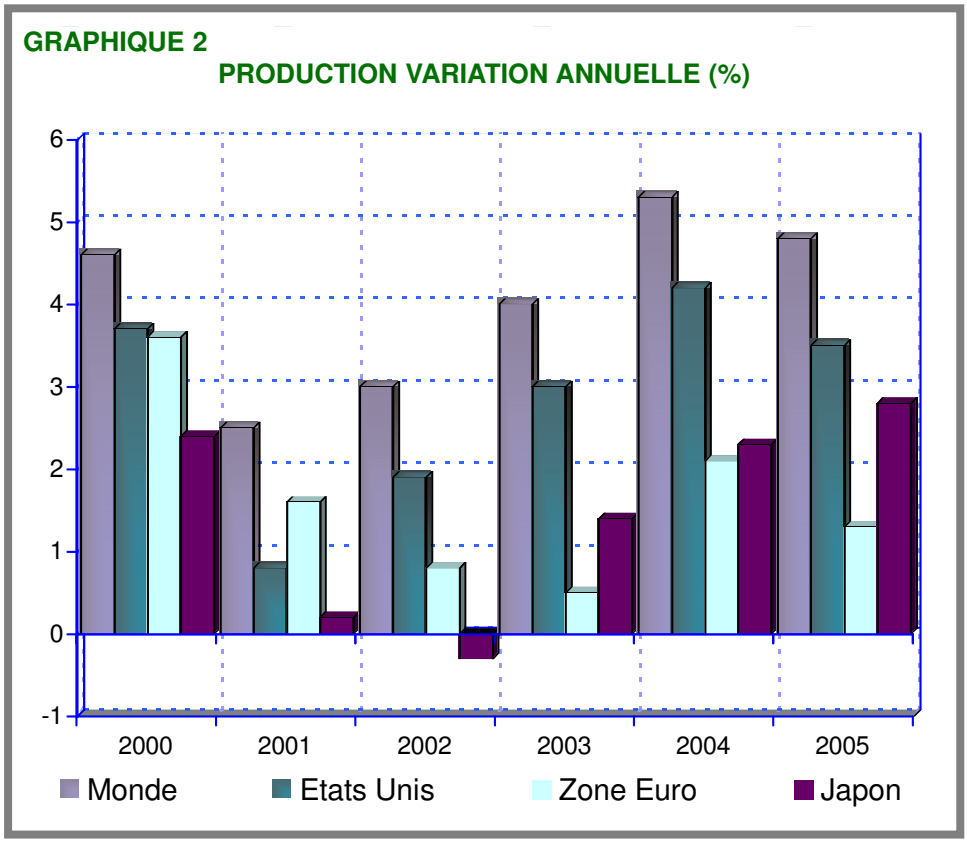

PRINCIPAUX INDICATEURS DE L'ECONOMIE MONDIALE

(Variation annuelle en pourcentage)

	2003	2004	2005
Variation du PIB à prix constants en % par rapport à l'année précédente			
Monde	4,0	5,3	4,8
Pays développés	2,0	3,3	2,7
Etats-Unis	2,7	4,2	3,5
Japon	1,4	2,3	2,8
Zone euro	0,7	2,1	1,3
Nouveaux pays membres de l'UE	3,6	6,5	4,8
Russie	7,3	7,2	6,4
Chine	9,3	10,1	9,9
Autres pays émergents et en développement	5,7	7,7	7,1
Amérique latine	2,2	5,6	4,4
Afrique	4,6	5,5	5,0
Consommation privée en volume (variation en pourcentage)			
Etats-Unis	2,9	3,9	3,5
Japon	0,2	1,5	1,7
Zone euro	1,2	1,5	1,3
Formation brute du capital fixe en volume (variation en pourcentage)			
Etats-Unis	3,3	8,4	7,2
Japon	0,9	1,6	3,0
Zone euro	-0,8	1,9	2,1
Demande intérieure totale (variation en %)			
Pays développés	2,1	3,4	2,6
Etats-Unis	3,0	4,7	3,6
Japon	0,8	1,8	2,4
Zone euro	1,4	1,9	1,7
Balance courante (en milliards de $)			
Etats-Unis	-519,7	-665,9	-668,1
Japon	136,2	172,1	153,1
Zone euro	26,7	46,7	23,7
Autres pays émergents et en développement	143,9	227,7	410,1
Chine	45,9	68,7	115,6

	2003	2004	2005
Solde global de finances publiques en % du PIB			
Etats-Unis	-4,0	-4,0	-3,6
Japon	-7,0	5,9	-5,5
Zone euro	-2,5	-2,1	-2,0
Chine	-2,8	-1,7	-1,7
Taux de chômage en pourcentage de population active			
Etats-Unis	6,0	5,5	5,2
Japon	5,3	4,7	4,3
Zone euro	8,7	8,9	8,7
Prix des produits de base en $ (variation annuelle en pourcentage)			
Pétrole brut	15,8	30,7	43,6
Matières premières	6,9	18,5	8,6
Inflation (évolution de l'indice des prix à la consommation)			
Pays développés	1,8	2,0	2,2
Etats-Unis	2,3	2,7	3,1
Japon	-0,2	-	-0,4
Zone euro	2,1	2,1	2,1
Pays émergents et en développement	6,0	5,8	5,9
Chine	1,2	3,9	3,0
Afrique	10,6	7,7	8,5
Taux directeur (fin de période)			
Etats-Unis	1,00	2,25	4,25
Japon	0,00	0,00	0,00
Zone euro	2,00	2,00	2,25
Taux Libor à six mois, euro à trois mois			
Dollar US	1,2	1,8	3,7
Yen	0,1	0,1	0,1
Euro	2,3	2,1	2,2

CHAPITRE II :

ACTIVITE ECONOMIQUE ET PRIX

CHAPITRE II :
ACTIVITE ECONOMIQUE
ET PRIX

Les paramètres économiques fondamentaux de l'année 2005 confirment les performances des années 2002 à 2004. Le produit intérieur brut de l'année 2005 est encore en hausse appréciable, les échanges extérieurs dégagent un excédent record, la demande, malgré un léger recul aussi bien de la consommation que de l'investissement, continue à progresser. Le chômage recule pour la cinquième année consécutive et l'inflation est contenue à un niveau faible.

Pour la troisième année consécutive, la croissance économique a été vigoureuse en dépit de légères baisses dans les secteurs du bâtiment et travaux publics et des services marchands qui avaient tiré la croissance l'année précédente et aussi du ralentissement, pour la seconde année consécutive, de l'expansion du secteur de l'agriculture.

Le produit intérieur brut a progressé de 5,1 % en 2005 ; soit une croissance significative et quasiment identique à celle de l'année précédente (5,2 %). Hors agriculture, elle est légèrement moins contrastée : les légers reculs enregistrés par certains secteurs sont compensés par des hausses toutes aussi légères dans d'autres secteurs.

Par contre, la croissance de la demande intérieure, aussi bien celle de la consommation que celle de l'accumulation brute de fonds fixes, a notablement diminué puisqu'elle a perdu 2,4 points de croissance par rapport à 2004. La consommation a enregistré une expansion de 4,2 % contre 5,5 % en 2004, pendant que l'accumulation brute de fonds fixes a perdu 0,2 point de croissance pour s'établir à un rythme de 7,9 % en 2005.

Les échanges extérieurs, toujours favorables depuis 2000, continuent à contribuer fortement à la consolidation de la stabilité macro-financière. L'excédent des échanges de biens et services

a connu une augmentation exceptionnelle de 111,7 % en raison de la forte progression (46,0 %) des exportations en valeur, avec une croissance de 5,3 % en volume, et de la hausse modérée des importations (10,2 % contre 27,4 % en 2004), conséquence du léger ralentissement de l'expansion de l'investissement et de la croissance de la consommation finale.

Avec des contributions plus équilibrées, comparativement à l'année 2004, de l'ensemble des secteurs d'activité hors agriculture à la croissance économique en 2005, le taux du chômage a reculé de près de 2,5 points pour s'établir à 15,3 % de la population active. La croissance élevée mais moindre que celle de l'année précédente dans les deux secteurs les plus pourvoyeurs d'emplois, que sont le BTP et les services, explique cette baisse du taux de chômage en 2005. Par ailleurs, la légère décélération du rythme d'expansion de la demande a contribué à la désinflation. Mesuré par l'indice national des prix à la consommation, le rythme d'inflation est tombé à 1,9 % en 2005 contre 4,6 % en 2004.

II.1- PRODUCTION, DEMANDE ET CROISSANCE

En dépit du recul du taux de croissance dans l'agriculture et de la moindre contribution du bâtiment et travaux publics et des services non marchands, la hausse du produit intérieur brut hors hydrocarbures se maintient à un taux appréciable de 4,70 % et celle du secteur des hydrocarbures se situe à 5,8 % et ce en contexte d'augmentation significative de la production d'hydrocarbures en 2005 par rapport à 2004. La croissance du PIB, toujours tirée par celle des secteurs du BTP et des services, est donc plus équilibrée que celle enregistrée en 2004.

II.1.1- Evolution de l'activité

Hors agriculture, la croissance des secteurs a donc été un peu moins contrastée qu'en 2004. Les plus fortes hausses en volume ont encore été enregistrées par le secteur du BTP qui n'a perdu que 0,9 point de croissance pour s'établir à 7,1 % en 2005 et les services marchands dont l'expansion a perdu 2,1 points par rapport à son rythme de 2004 pour s'établir à 5,6 %. Par contre, la croissance a gagné 2,5 points dans le secteur des hydrocarbures

pour atteindre 5,8 %, pendant que le secteur de l'agriculture a réalisé une croissance de seulement 1,9 % contre 3,1 % en 2004 et 19,7 % en 2003.

En effet, la production céréalière a diminué pour se limiter à 35 millions de quintaux en 2005 contre 40,3 millions de quintaux l'année précédente et 42,6 millions de quintaux en 2003. L'inégale répartition saisonnière de la pluviométrie et surtout sa faiblesse à certaines périodes cruciales pour les productions végétales explique ce recul de la production céréalière.

Les productions végétales hors céréales, beaucoup moins volatiles en raison de l'extension des capacités d'irrigation, ont progressé de 4 %, rythme comparable à celui de l'année précédente (4,5 %).

Ainsi, l'expansion du secteur agricole, qui contribue pour 19,4 % à la valeur ajoutée hors hydrocarbures en 2005, reste toujours tributaire de la croissance de la production céréalière. Cette dernière, compte tenu du caractère fluctuant de ses performances en raison de l'irrégularité de la pluviométrie et de son poids relatif dans la production agricole totale, ne doit pas occulter les bonnes performances des autres branches de la production agricole dont l'expansion est soutenue et régulière.

Le secteur des hydrocarbures demeure prépondérant dans l'activité économique avec 53,2 % de la valeur ajoutée totale hors services des administrations publiques en 2005 contre 46 % en 2004. Les exportations d'hydrocarbures ont atteint 93,2 % des exportations totales de biens et services. Corrélativement, la fiscalité pétrolière s'est accrue et contribue désormais pour 73,7 % des recettes budgétaires, en hausse respectivement de 7,1 et 5,1 points par rapport aux deux années précédentes 2004 et 2003 durant lesquelles elle atteignait 66,6 % et 68,6 %.

Avec une progression du prix du pétrole de 41,4 %, l'expansion en valeur du secteur des hydrocarbures a été exceptionnelle en 2005 de sorte que sa contribution au produit national s'est établie à 53,2 % de la valeur ajoutée totale. Conjuguée à une croissance en volume de 5,8 % et en progression de 2,5 points

SECTEUR REEL

GRAPHIQUE 3

EVOLUTION DE LA PRODUCTION INTERIEURE BRUTE & DU PRODUIT INTERIEUR BRUT (EN VOLUME)

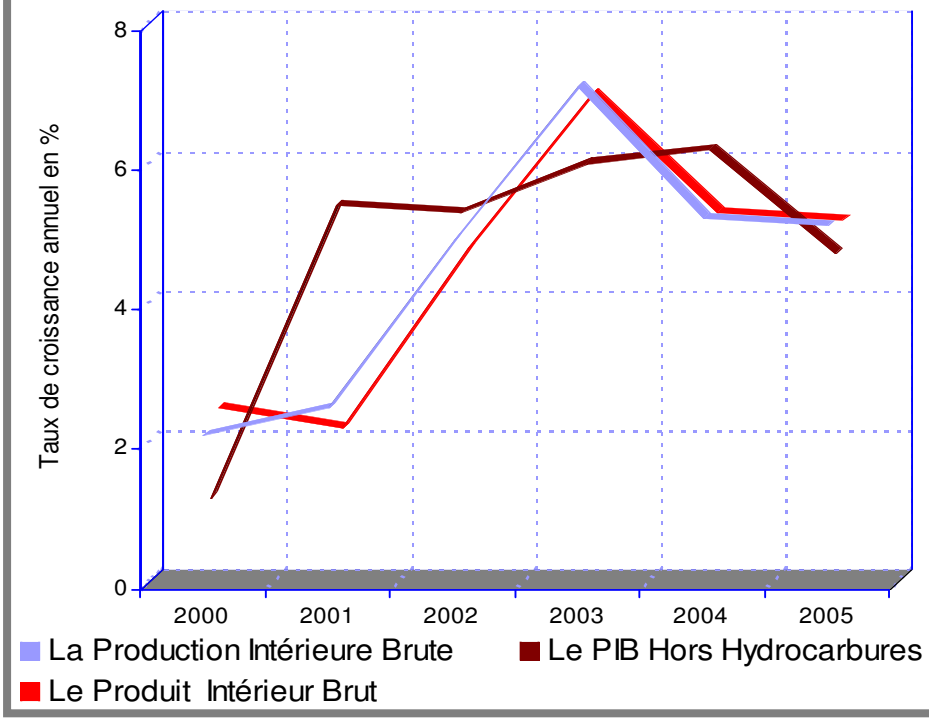

GRAPHIQUE 4

EVOLUTION DE LA DEPENSE INTERIEURE BRUTE EN (VOLUME)

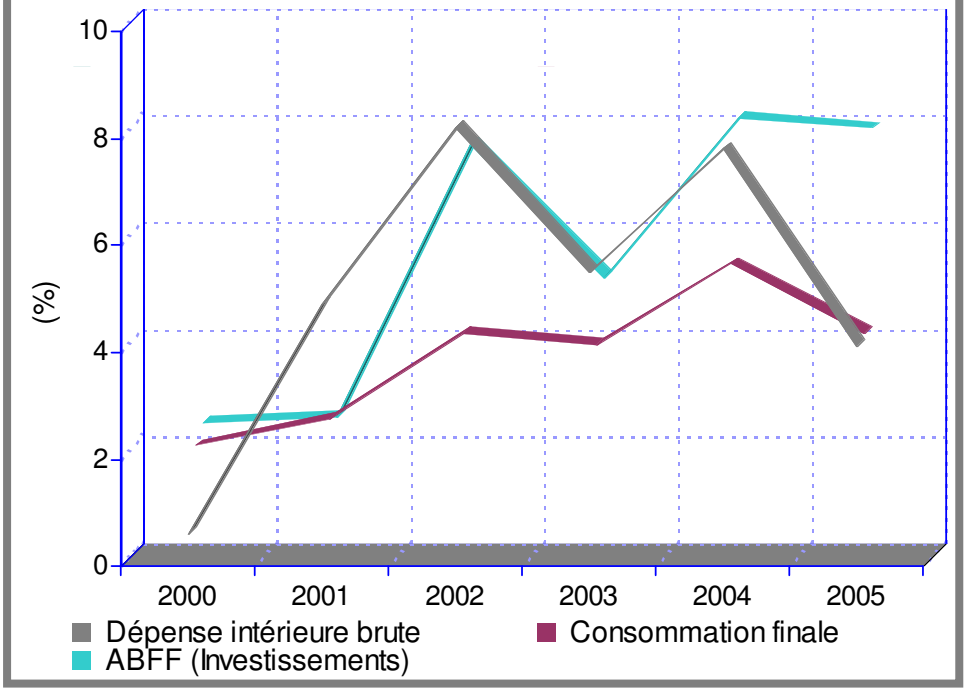

par rapport à 2004, la croissance de sa valeur ajoutée a atteint 45,7 %.

Le bâtiment et les travaux publics (BTP) confirment leur dynamisme en réalisant une croissance en volume de 7,1 % après la forte hausse de 8 % enregistrée en 2004. Le niveau élevé des dépenses d'équipement de l'Etat, lié à la réalisation des programmes d'infrastructures et de logements, explique cette expansion toujours vigoureuse et la plus élevée de toutes les branches d'activité.

Les indicateurs conjoncturels de ce secteur, notamment, la production de ciment et de matériaux de construction confirment son rythme élevé de croissance. En 2005, les disponibilités (production et importations) en ciment sont en hausse de 6,3 % en dépit d'une diminution des importations de ce produit. Il en est de même des matériaux de construction. La livraison de 104900 logements locatifs en 2005, hors autoconstruction, reflète l'expansion de ce secteur dont l'offre demeure insuffisante au regard de la demande solvable.

Hors hydrocarbures et avec une proportion constante de près de 18,8 % dans la valeur ajoutée, le secteur du BTP est le deuxième par sa contribution au produit national, devançant de 5 points le secteur industriel.

Par ailleurs, et après son importante hausse de 7,7 % de l'année antérieure, le secteur des services poursuit sa croissance au rythme soutenu de 5,6 % en volume en 2005. Cette activité a participé pour près de 35,2 % à la valeur ajoutée hors hydrocarbures, proportion en légère augmentation. Elle a créé près du quart de la valeur ajoutée totale (22,8 %).

La croissance du secteur des services dont la valeur ajoutée est constituée à près de 85 % par les activités de transport/communication et de commerce/distribution est principalement générée par l'expansion du commerce extérieur. Les importations de marchandises ont en effet augmenté de près de 10,6 % en valeur en 2005 après leur très forte expansion de 25,6 % l'année précédente.

Parallèlement aux autres secteurs d'activité qui ont tous enregistré une croissance forte ou appréciable, stimulée par une dépense publique élevée pour le BTP et une grande disponibilité de biens avec l'augmentation des importations, l'expansion de l'industrie est relativement stable (-0,1 point). En volume, le rythme de croissance du secteur de l'industrie est de 2,5 %, mais ses contributions à la valeur ajoutée totale et à la valeur ajoutée hors hydrocarbures ne sont plus respectivement que de 6,2 % et 9,5 %. Ce qui représente la plus faible contribution sectorielle.

Au total, l'économie nationale fait donc preuve d'un dynamisme certain depuis l'année 2002, la première année de plein effet du programme de soutien à la relance économique. Bien que la croissance soit toujours tirée par les secteurs du BTP, des services et des hydrocarbures (en 2005), elle apparaît plus équilibrée que par le passé, avec cependant une croissance modérée de l'industrie en 2005.

En effet, le programme de soutien à la relance économique a ouvert une ère de croissance vigoureuse et soutenue et a engendré une forte baisse du chômage de 12 points en trois ans dont le taux a régressé de 27,3 % en 2001 à 15,3 % en 2005. Cette nette amélioration de l'emploi demeure encore en deçà du potentiel de création d'emplois, d'autant plus qu'une partie des créations d'emploi serait constituée d'emplois temporaires.

Pour consolider cette expansion appréciable de l'économie nationale et asseoir une croissance endogène auto-entretenue, il est vital de continuer à en diversifier les sources en créant les conditions favorables à la relance de l'investissement productif hors hydrocarbures, en particulier dans les secteurs industriels et de services hors transport et commerce. L'intensification de cette diversification permettrait une croissance forte et durable de l'économie nationale à même de répondre durablement aux besoins d'emploi, de logement, d'éducation et de santé de la population.

II.1.2 - Production industrielle

Les premières prévisions de clôture relatives à la valeur ajoutée indiquent que la croissance en volume de l'industrie hors hydrocarbures est de 2,5 % en 2005 dont 3,4 % pour le secteur public et 1,7 % au titre du secteur industriel privé.

Les données de l'Office national des statistiques relatives à l'indice de la production industrielle du secteur public (base 1989) montrent que la production de ce dernier a progressé de 1,4 % en moyenne annuelle, en hausse de 1 point de pourcentage par rapport à la croissance enregistrée en 2004.

Hors hydrocarbures, l'indice de la production industrielle du secteur public progresse modérément (0,7 %) en 2005 et indique un léger redressement de l'activité après la forte baisse de 1,8 % de l'année précédente. Cependant, son niveau reste en deçà de celui de l'année 2000 tant pour l'industrie manufacturière (-7 points) que pour l'industrie hors hydrocarbures (-0,6 point).

L'indice du secteur des hydrocarbures a progressé de 3,1 % en 2005, en augmentation de 2 points par rapport à son expansion de l'année passée. Cette évolution est inhérente aux augmentations de production des activités de production de pétrole brut et de gaz naturel (+4 %) et, dans une moindre mesure, de celles de liquéfaction de gaz naturel. L'activité de raffinage de pétrole brut a enregistré, quant à elle, une croissance négative de 1,1 %. Les évolutions positives des productions de brut et de gaz naturel sont dues, pour l'essentiel, à l'expansion des productions des gisements exploités en association.

Quant à l'indice de la production industrielle hors hydrocarbures, s'il a progressé globalement de 0,7 % en 2005 contre 0,1 % en 2004, l'évolution de la majorité des secteurs d'activité connaît des fluctuations de très forte amplitude et une tendance déclinante.

En effet, l'évolution des indices sectoriels de la production industrielle publique hors hydrocarbures montre que seul le secteur de l'eau et énergie enregistre des taux de croissance positifs

et appréciables depuis plusieurs années. Au sein des industries manufacturières publiques, seuls les ISMME et les matériaux de construction n'ont connu qu'une seule année de croissance négative de leur indice de production depuis six ans. Les indices des autres secteurs enregistrent des évolutions soit fortement volatiles et tendanciellement négatives (industries diverses et chimiques), soit des évolutions régulièrement et fortement négatives de leurs productions (industries agro-alimentaires, textiles et cuirs et peaux). Cette évolution doit cependant être nuancée du fait de la privatisation des entreprises de certains secteurs et donc de la baisse du nombre d'entreprises publiques, baisse qui engendre naturellement le recul de la production.

Pour la première fois depuis six ans, l'indice de la production des industries sidérurgique, métallurgique, mécanique et électrique, décroît de 4,1 % . Ce repli est le fait des seules industries mécaniques et électriques, car les productions des industries sidérurgique et métallurgique se sont accrues, quant à elles, de 5 % et 1,5 % respectivement.

La production de la branche énergie maintient son rythme élevé et régulier d'expansion depuis plusieurs années. Après la hausse de 5,8 % de son indice en 2004, elle réalise un taux de croissance beaucoup plus élevé cette année avec 9,5 %. C'est le seul secteur dans l'industrie hors hydrocarbures qui ait plus que doublé son indice de production depuis 1989. Ceux de tous les autres secteurs de l'industrie hors hydrocarbures sont en 2005 inférieurs à leurs niveaux de 1989.

Après son recul de 1 % au cours de l'année précédente, l'indice de la production du secteur des mines et carrières a connu une très forte progression (12,9 %) en 2005. Le fait marquant dans cette évolution est la progression de l'ensemble des activités de cette industrie et, notamment, celles d'extraction des minerais non ferreux (148,9 %), d'extraction de sel (25,2 %) et de minerai de phosphate (28,1 %). Après que ces activités aient enregistré une contre-performance l'année précédente, l'évolution positive de la production en 2005 traduit donc un retour aux niveaux de production antérieurs plus qu'une croissance réelle des capacités de production.

PRIX A LA CONSOMMATION

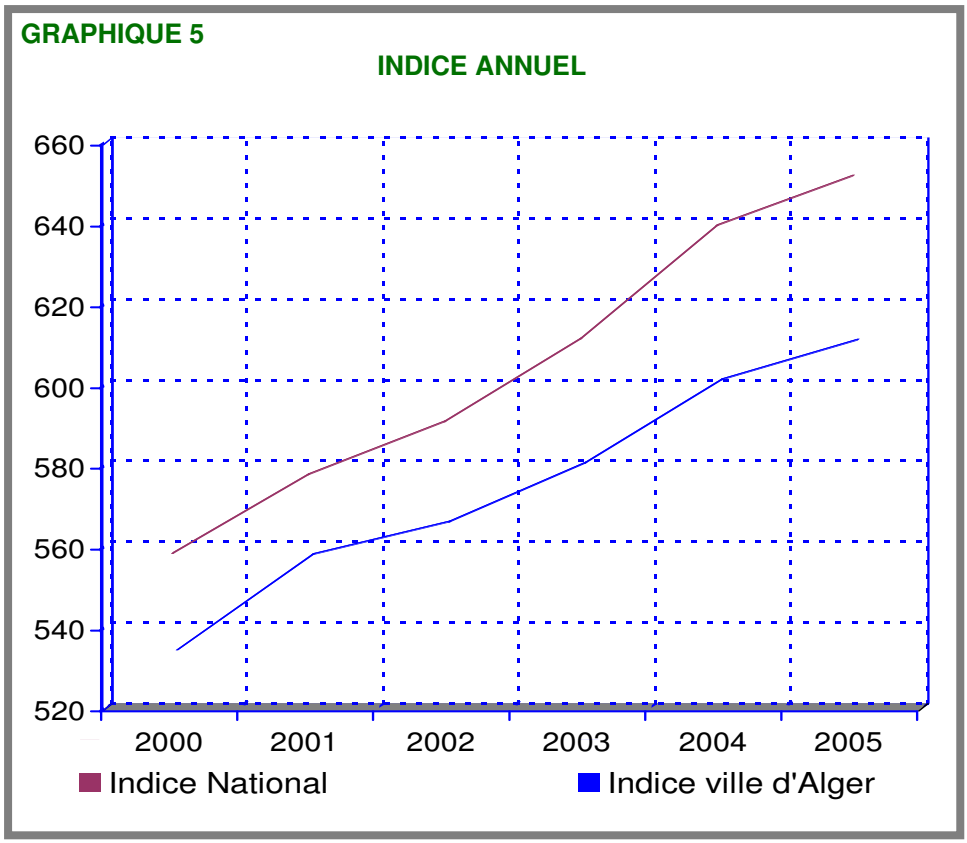

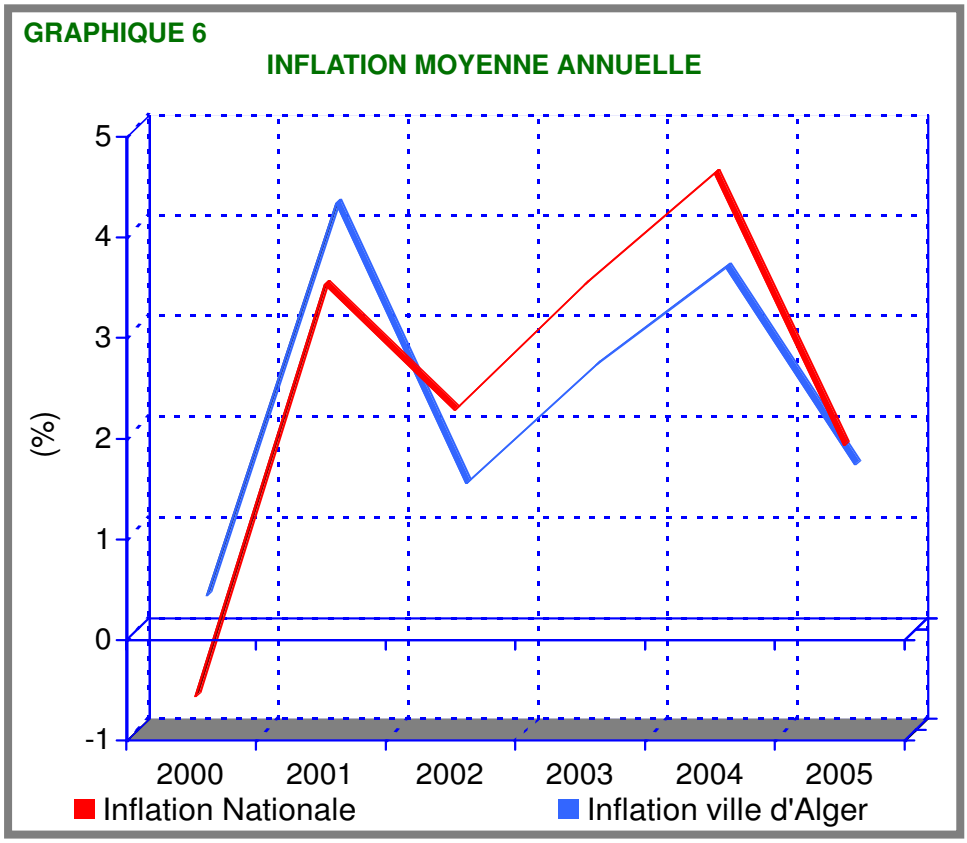

Le secteur des matériaux de construction n'a pu réitérer au cours de l'année 2005 la forte augmentation de son indice de production de 8,8 % réalisée en 2004. Ce secteur a progressé de 4,9 % en 2005. Cette année encore, la forte augmentation de l'indice de la production des liants hydrauliques (9,4 %) et celle, beaucoup moins élevée, des produits rouges (1,1 %) ont permis d'atteindre ce niveau de croissance en dépit de la très forte baisse de la production de céramique (9 %), de verre (8,9 %) et des matériaux de construction divers (5,2 %).

Après la baisse de 1,8 % de l'indice de la production du secteur de la chimie en 2004, cette activité a réussi à augmenter sa production de 3,8 % grâce à la forte expansion de la production des résines synthétiques et matières plastiques (304,3 %), de la chimie organique de base (94,4 %) et des autres produits chimiques (4,2 %). A l'exception de la production de peinture, les indices de production de toutes les autres activités de cette industrie ont fortement baissé et, notamment, celles qui, l'année précédente, avaient enregistré des taux de croissance très élevés. L'indice de la production des produits pharmaceutiques a reculé de 7,7 % contre une croissance de 17,4 % en 2004 ; celui des engrais et pesticides a perdu 21,2 % contre une augmentation de 15,8 %.

La filière agroalimentaire publique continue de s'effondrer avec une baisse de 14,4 % de son indice de production, après la baisse de 15,7 % en 2004 qui succédait à la chute de 20,6 % de l'année 2003. A l'exception de la fabrication des corps gras (12,6 %) et de la production des tabacs et allumettes (4,9 %), cette très forte régression est générale et concerne la quasi-totalité des branches de cette activité du secteur public. Le recul de l'indice de la production de la branche des boissons non alcoolisées est voisin de 50 % en 2005 ; cette baisse est de 37,9 % pour le travail de grains.

Après l'exceptionnelle croissance de 11,8 % enregistrée l'année précédente, l'évolution de l'indice de la production en volume de l'industrie du cuir et chaussures revient à ses tendances passées en enregistrant une très forte baisse de 18,3 %, à laquelle ont contribué inégalement les deux activités de production de biens intermédiaires et de biens de consommation en cuir.

L'industrie textile publique dont la production, avec celle des cuirs, affronte la plus forte concurrence des produits importés et qui régressait régulièrement depuis plus d'une décennie, s'est légèrement redressée en 2005 avec une progression de 0,6 % grâce à l'augmentation de la production des biens de consommation textile. Mais son niveau est désormais inférieur au quart de ce qu'il était à l'année de base de l'indice (1989).

La production des industries publiques du bois, liège et papier qui avait enregistré des baisses modérées ou faibles au cours de ces dernières années, s'est effondrée (-15,9 %) en 2005. Cette évolution défavorable est le résultat d'importantes chutes de production de l'ensemble des activités de ce secteur. Si en 2004, l'exceptionnelle augmentation de la production de liège avait compensé les faibles performances des autres branches, le recul de l'indice de la production (42,3 %), conjugué aux baisses de l'indice de production des autres activités, a abouti à une baisse générale de l'indice de production de cette branche de 15,9 %.

Au total, le secteur industriel public et privé ne tire pas tout le profit escompté de la dynamique de croissance de l'économie nationale impulsée par l'expansion de la dépense publique d'équipement et, corrélativement, par la hausse tendancielle de la demande globale.

Seuls les secteurs de l'eau et énergie et dans une moindre mesure les secteurs des ISMME (notamment la sidérurgie et la métallurgie) et des matériaux de construction enregistrent des croissances positives et appréciables de leurs indices de production. La production des autres secteurs publics est tendanciellement déclinante, alors que l'expansion économique globale est robuste.

L'impératif de modernisation et de renforcement de l'outil industriel public et privé, par la mise en place des conditions organisationnelles, réglementaires et financières, indispensables à la reprise vigoureuse de l'investissement, est plus que jamais d'actualité pour que la croissance forte de ces dernières années, impulsée par les dépenses budgétaires, profitent également à l'expansion de la production intérieure.

II.1.3 - Demande

En 2005, la dépense intérieure brute a progressé de 4,1 % en volume, soit un recul de 3,7 points de pourcentage par rapport à l'année 2004.

L'effort d'investissement s'est poursuivi mais à un rythme moins élevé que celui de l'année précédente ; sa croissance ayant diminué de 0,2 point pour atteindre 7,9 % en 2005.

L'accroissement à hauteur de 12,7 % de l'accumulation brute de fonds fixes en valeur a porté le poids de l'investissement dans la dépense intérieure brute de 28,1 % en 2004 à 29,3 % en 2005, soit une progression annuelle de 1,2 point. L'investissement de l'Etat n'a augmenté que de 8,3 % en valeur, soit 694 milliards de dinars pour l'année 2005 contre 640,7 milliards en 2004. La consommation finale, quant à elle, a perdu 1,3 point pour s'établir à 4,2 % de rythme de croissance, une expansion plus faible que celle de l'investissement. Ce recul du taux de croissance est imputable au ralentissement de la croissance de la consommation des ménages qui a perdu 1 point par rapport à son rythme de 2004, et au ralentissement de la croissance de la consommation des administrations qui a perdu 2,1 points à hauteur de 2,4%.

Les exportations de biens hors hydrocarbures demeurent relativement stables à leur faible niveau et contribuent donc peu à la croissance économique. En revanche, les importations de marchandises (CAF) ont fortement progressé de 10,6 % passant de 1374 milliards de dinars à 1520 milliards de dinars. Selon les catégories de produits, les importations de biens d'équipement ont enregistré la plus forte croissance à hauteur de 17,1 % en valeur contre 9 % pour les biens de consommation et 9,2 % pour les biens intermédiaires. Ces progressions inégales reflètent bien celles de leurs déterminants que sont les évolutions de l'investissement et de la consommation, notamment celle des ménages.

Enfin, l'impact de l'expansion de la dépense intérieure brute sur la croissance des secteurs est très contrasté. L'inégale flexibilité de l'offre sectorielle domestique explique en grande

partie les niveaux différenciés de croissance des diverses branches, notamment, les taux élevés de progression du BTP et des services (commerce et transport), d'une part, et les niveaux de croissance beaucoup plus faibles de l'industrie manufacturière (publique et privée) et de certains services, d'autre part.

Au total, la croissance plus modérée de la demande, et en dépit de la relative rigidité de l'offre de certains produits pour lesquels les importations ne peuvent combler l'écart de la demande et de l'offre domestiques (produits agricoles frais, services…), a conduit à une désinflation à en juger, par la baisse du rythme de la hausse des prix qui s'établit à 1,9 % pour l'indice national et à 1,6 % pour l'indice du Grand Alger.

II.2 - EVOLUTION DES PRIX

La hausse des prix de détail qui s'était accélérée au cours des deux années précédentes s'est considérablement ralentie en 2005.

L'inflation mesurée par l'indice des prix à la consommation du Grand Alger a reculé à hauteur de 1,6 % pour l'année 2005, après avoir atteint 2,6 % en 2003 et 3,6 % en 2004, soit la performance (1,4 %) de l'année 2002. Au niveau national, la hausse est légèrement plus élevée. L'indice national a enregistré une variation des prix de détail de 1,9 % en 2005, en baisse de 2,7 points de pourcentage par rapport à l'année précédente.

Pour la troisième année consécutive, la désinflation sur les marchés de gros des fruits et légumes s'est poursuivie. La hausse des prix de gros a été contenue à 1,7 % en 2005, en baisse de 0,4 point de pourcentage par rapport à l'année précédente.

Par contre, les indices généraux des prix à la production industrielle des deux secteurs, public et privé, ont fortement progressé en 2005.

En moyenne annuelle, l'indice des prix hors hydrocarbures du secteur public a augmenté de 3,5 % et l'indice général des prix

du secteur privé a enregistré sur la même période une hausse de 2,2 %. Cette hausse élevée des prix est néanmoins en baisse d'un point de pourcentage pour le secteur public par rapport à l'année 2004. Par contre, l'inflation s'est accélérée dans le secteur industriel privé en progressant de 0,7 point de pourcentage par rapport à l'année 2004.

II.2.1 - Prix à la production industrielle

L'indice des prix hors hydrocarbures du secteur public a atteint 911,7 points en 2005, reflétant une forte hausse de 3,5 % des prix des produits industriels du secteur public. L'inflation, encore élevée, est néanmoins en recul par rapport à celles des deux années précédentes au cours desquelles son rythme avait enregistré des hausses de 4,5 % en 2004 et de 3,6 % en 2003.

Par contre, la hausse de l'indice des prix des produits du secteur industriel privé, modérée en 2003 (0,6 %), s'est accélérée depuis pour atteindre 1,5 % en 2004 et même 2,2 % en 2005.

L'évolution du niveau général des prix du secteur industriel s'explique par les effets opposés de la baisse du rythme de croissance de la demande intérieure globale qui a perdu 2,4 points de pourcentage, de la forte croissance du secteur du BTP, de la faible croissance de la productivité et, dans une moindre mesure, de l'inflation chez nos principaux partenaires commerciaux.

Contrairement à l'année précédente au cours de laquelle tous les secteurs d'activité de l'industrie publique avaient enregistré des hausses supérieures à 2 % en moyenne annuelle, les prix de deux d'entre-eux ont baissé en 2005. L'indice des prix des six autres secteurs a connu des hausses considérables, toutes supérieures à 2,3 %, culminant à 9,8 % pour les industries sidérurgiques et métallurgiques (ISMME).

La hausse de l'indice des prix des produits des secteurs sidérurgiques, métalliques et mécaniques s'est accélérée passant de 5,2 % en 2004 à 9,8 % en 2005. Aussi et depuis trois ans, l'inflation annuelle moyenne de ce secteur est supérieure à 5 %.

Neuf des 13 branches que compte ce secteur d'activité ont enregistré des hausses dont six sont supérieures à 7,5 %. Les plus fortes hausses ont été enregistrées dans les deux branches de la sidérurgie (14,2 %) et de la fabrication des biens intermédiaires métalliques et mécaniques (12,1 %). A elles deux, ces branches représentent plus de la moitié de la pondération de leur secteur d'activité (51 %) dans l'indice des prix. Cette hausse est principalement due à la forte demande d'acier du secteur du BTP et des activités de transformation ainsi qu'à l'important renchérissement (7 %) des prix du minerai de fer qui avaient déjà augmenté de 14 % en 2004.

Toutes les industries de transformation de l'acier ont répercuté une partie de cette forte hausse. Les trois branches de fabrication de biens d'équipement (mécanique, métalliques et de véhicules industriels) ont enregistré des hausses supérieures à 8 % après celles de plus de 6 % l'année précédente. L'inflation de ces branches s'est donc accélérée. La branche de transformation de fonte et de l'acier a connu la plus forte hausse du secteur avec une augmentation de 14,2 % en 2005.

La seconde plus forte hausse a été enregistrée dans le secteur de l'énergie dont l'indice a progressé de 7,8 % en 2005 contre 5,4 % l'année précédente. Cet indice qui a dépassé 1000 points a progressé de 19 % en 4 ans et les hausses annuelles sont croissantes.

Les prix du secteur du cuir et de la chaussure ont fortement augmenté avec une hausse de 6,9 % en 2005. Cette branche qui, tout autant que celle des textiles, est soumise à une forte concurrence avait contenu ses prix en 2004 ; ils avaient crû au rythme modéré de 1,6 %, inférieur à l'inflation moyenne du secteur industriel public.

Le secteur de la chimie a connu la même évolution que le secteur du cuir et de la chaussure. Alors que ses prix étaient maîtrisés au cours des deux années précédentes avec une baisse des prix de 0,5 % en 2003 et une hausse modérée de 1,7 % l'année suivante, l'inflation a atteint 5,1 % en 2005. Deux branches sont à l'origine de cette inflation : la chimie minérale de base et la

fabrication de peintures dont les prix ont respectivement progressé de 11,0 % et de 7,5 % en 2005.

La hausse de l'indice des prix de la branche de production du bois et papier, encore élevée à hauteur de 3,6 % en 2005, s'est notablement ralentie après avoir culminé l'année précédente à 8,5 %. Deux branches ont vu leurs prix baisser de plus de 3 % : l'industrie de l'ameublement (-3,7 %) et la fabrication du papier (-3,2 %). La menuiserie générale est la seule activité dont les prix ont augmenté, avec un rythme très élevé (12,1 %). L'inflation de ce secteur s'explique donc par la seule dérive des prix des produits de menuiserie générale qui contribue pour 41 % à la pondération totale de la branche dans l'indice des prix. Pour cette branche aussi, la hausse s'explique en partie par la forte demande induite par l'expansion des secteurs du BTP.

Après trois années de forte inflation, supérieure à 7,0 % en moyenne annuelle, le secteur d'activité des mines et carrières a retrouvé un rythme d'évolution des prix plus modéré. En 2005, la hausse de l'indice des prix de ce secteur est de 2,9 % et se situe en deçà de l'inflation moyenne de l'industrie publique. Ce ralentissement significatif est probablement dû à la forte croissance de l'offre (12 %), au ralentissement de l'expansion de la demande du secteur du bâtiment, dont la croissance a été moins vigoureuse que l'année précédente et au niveau général des prix déjà très élevé ; l'indice de ce secteur ayant atteint 1154 points, soit après celle du secteur agrolimentaire, la plus forte inflation depuis l'année de base (1989).

Exceptée l'extraction du minerai de fer qui a enregistré une forte hausse de 7 % de l'indice des prix, toutes les autres activités ont connu des augmentations plus faibles, voisines de 3 %. Par ailleurs, la forte baisse de l'indice des prix (5,2 %) de l'activité d'extraction de sel compense, en partie, la très forte augmentation de l'année précédente (15,3 %).

L'indice des prix de l'activité textile qui avait enregistré une forte hausse de 4,0 % en 2004 a connu une augmentation modérée de 0,9 % en 2005. Cette évolution est le résultat de deux mouvements opposés des prix des activités qui constituent ce

secteur, soit la baisse de 3,5 % de l'indice des prix de la fabrication des biens de consommation et la hausse de 5,7 % de celui de la fabrication des biens intermédiaires.

Les prix de l'industrie agro-alimentaire ont baissé de 0,1 % après avoir connu trois années de forte hausses supérieures à 3,6 %. Cette évolution est cohérente avec celle des prix de gros des fruits et légumes dont l'inflation se ralentit depuis trois ans (2,1 % en 2004 et 1,7 % en 2005). Quasiment toutes les activités de ce secteur ont maîtrisé leurs prix qui sont soit en légère baisse à des taux inférieurs à 1 % pour quatre branches, soit stables pour quatre autres. Ainsi, seules deux activités de ce secteur ont enregistré des hausses de prix significatives. En effet, la fabrication de conserves de fruits et légumes a vu son indice des prix augmenter de 5,7 % et celui de l'industrie du sucre progresser de 5,1 % .

L'indice des prix dans le secteur d'activité "matériaux de construction et verre" a baissé de 2,8 % en 2005, après avoir connu une hausse modérée de 1,5 % l'année précédente. En la matière, l'inflation s'est ralentie pour la seconde année consécutive, positive en 2003 avec 3,6 %, elle est donc devenue négative en 2005. Trois des principales activités qui représentent ensemble près de 70 % de la pondération du secteur dans l'indice ont enregistré des baisses de prix.

La plus forte baisse est le fait de la branche de la fabrication des liants hydrauliques qui, avec 5,5 % en 2005, compense la hausse de 3,5 % de l'année 2004. Les activités de fabrication de céramique et de verre ont aussi connu des baisses de leur indice des prix, respectivement de 1,9 % et de 0,6 %. Les deux hausses dans ce secteur concernent la fabrication de ciment et de produits rouges avec respectivement 1,7 % et 1,2 %, une inflation qui s'explique en partie par la hausse des prix de l'énergie dont ces activités sont fortes consommatrices.

En matière de prix, les performances du secteur industriel privé se détériorent. L'indice des prix à la production industrielle et celui des industries manufacturières ont tous deux progressé de 2,2 % en 2005 et la tendance de l'inflation est croissante, néga-

tive en 2002 (- 0,5%), la hausse des prix s'est accélérée au cours des trois années suivantes pour aboutir à 1,5 % en 2005.

Les prix à la production industrielle ont augmenté dans la quasi-totalité des secteurs d'activité de l'industrie privée. A l'exception du secteur de la chimie dont les prix sont demeurés stables, les huit autres secteurs ont enregistré des hausses significatives. Les évolutions de prix des différentes branches sont très contrastées. Les hausses de quatre secteurs d'activité sont plus élevées que celles des mêmes secteurs publics et celles de cinq autres sont par contre plus faibles. Ainsi la hausse de l'indice des prix du secteur des industries diverses, la plus élevée du secteur de l'industrie privée, avec 7,9 % dépasse de 5,6 points de pourcentage celle de son homologue public et, par contre, la hausse de l'indice des prix des industries sidérurgiques et mécaniques est inférieure de 5 points à celle de la même activité du secteur public.

Outre celle des industries diverses, il faut relever deux hausses importantes de l'indice des prix, à savoir 4,8 % pour l'industrie agro-alimentaire et 2,8 % pour les industries sidérurgiques et métallurgiques. Les quatre autres hausses de prix sont toutes inférieures à 1,8 %.

Malgré l'accélération de la hausse moyenne annuelle de l'indice des prix de l'industrie privée, six des neuf secteurs d'activité qui la constituent ont réalisé de bonnes performances. Le rythme de l'inflation s'y est ralenti et son amplitude demeure modérée. Il convient de relever la tendance baissière des prix de l'industrie textile privée, la plus exposée à la concurrence. De 6 % de hausse en 2003, l'inflation a été contenue à 1,9 % en 2004 et elle se limite à 0,4 % en 2005.

Alors que depuis quatre années, l'inflation continue à s'accélérer dans le secteur privé, un ralentissement de la hausse de l'indice des prix de l'industrie publique est enregistré pour la première fois. L'inflation de l'industrie privée est encore inférieure de 1 point de pourcentage à celle de l'industrie publique, mais les deux taux semblent lentement converger du fait de l'unification des marchés.

II.2.2 - Evolution des prix à la consommation

Après l'accélération au cours des deux années précédentes, les prix de détail, tels que mesurés par l'indice des prix à la consommation, ont augmenté modérément et le rythme de hausse s'est notablement ralenti. L'indice national, base 100 en 1989, a atteint 656,7 points en décembre 2005 progressant de 1,9 % en moyenne annuelle et celui du Grand Alger, avec 620,0 points, indique une hausse de seulement 1,6 %. Ces performances sont d'autant plus significatives que ces taux sont inférieurs, respectivement, de 2,7 points et de 1,0 point de pourcentage à leur niveau de l'année précédente.

En effet, la hausse de l'indice du Grand Alger enregistrée en 2005 est la plus faible depuis trois ans. Après sa forte accélération au cours des deux années précédentes, la hausse des prix de détail a été contenue et a retrouvé un rythme plus modéré (1,6 %). Avec 1,9 % en 2005, la hausse en moyenne annuelle de l'indice national est la plus faible depuis huit ans ; elle avait atteint 6,1 % en 1997 et 2,1 % en 1999. L'indice des prix du Grand Alger a progressé plus lentement que l'indice national, et sa hausse moyenne annuelle (1,6 % en 2005) est aussi l'une des plus faibles de ces dernières années.

Au cours des trois premiers trimestres de l'année 2005, les deux indices, national et celui du Grand Alger, ont évolué à la baisse de manière quasi-continue, portant ainsi le niveau général des prix d'octobre 2005 à sa valeur de deux ans auparavant (octobre 2003) pour le premier et à celui d'une année auparavant pour l'indice du Grand Alger. Cette évolution favorable s'est retournée au dernier trimestre qui a été caractérisé par la forte croissance des deux indices qui, en décembre 2005 avaient respectivement progressé de 25,1 points (4,2 %) et 23,4 points (3,7 %) par rapport à octobre 2005. En fin d'année 2005, l'indice national et celui du Grand Alger ont dépassé leur niveau de décembre 2004.

Depuis janvier 2005, les rythmes d'inflation en glissement annuel de l'indice national ainsi que celui du Grand Alger ont considérablement et régulièrement ralenti pour devenir négatifs

au dernier trimestre. De 4,4 % en février 2005, le glissement annuel de l'indice national a reculé à -2,3 % en novembre 2005 ; cette performance étant la meilleure depuis 31 mois. L'indice du Grand Alger a connu la même évolution décroissante partant d'un niveau moins élevé (3,5 % en février 2005) et aboutissant à un glissement négatif de 0,6 % en novembre 2005 et à un taux positif de 1,7 % en fin d'année.

Malgré la baisse du rythme d'inflation en glissement en 2005, le niveau général des prix de l'indice national en fin d'année (657,7) et celui du Grand Alger (620,0) demeurent plus élevés qu'à la fin de l'année précédente (respectivement 651,4 et 609,9 points).

L'indice national et l'indice du Grand Alger ont culminé en janvier 2005 à hauteur respectivement de 667,9 et 625,1 points puis ont décru régulièrement pour atteindre leur minimum en juillet 2005. Au cours de cette année, l'indice national n'a enregistré que quatre baisses mensuelles dont les plus significatives ont dépassé 2 % aux mois de juillet et août. Les hausses, quant à elles, sont demeurées modérées sauf en début et fin d'année 2005. Il s'agit de janvier, novembre et décembre, trois mois au cours desquels ont été observées des hausses mensuelles comprises entre 1,2 % et 2,5 %. Excepté pour le mois de février 2005, l'indice du Grand Alger a connu une évolution similaire à celle de l'indice national.

L'indice des prix calculé pour les 10 déciles de revenus indique une hausse pour toutes les catégories. Cette hausse en moyenne annuelle est cependant moins forte que celle de l'indice global pour trois des cinq catégories aux revenus les plus faibles, leur écart négatif à la hausse moyenne se situant entre 0,6 et 0,1 point de pourcentage.

Contrairement aux années précédentes où était enregistrée la plus faible inflation pour le 1er décile (la catégorie de plus faible revenu), la hausse des prix pour ce décile est la plus élevée (2,2 %) et dépasse la hausse moyenne de 0,6 point de pourcentage. A un degré moindre, l'inflation pour le 5ème décile dépasse de 0,1 point l'inflation moyenne. La hausse des prix pour les

catégories de revenus les plus élevés (déciles 9 et 10) est identique à l'inflation moyenne (1,6 %). Pour la plupart des catégories de faibles revenus (déciles 2 à 4), la hausse du coût du panier de consommation a été très modérée et plus faible que l'inflation moyenne, les écarts négatifs variant de 0,2 à 0,6 point de pourcentage.

L'inflation a donc été plus vivement ressentie par la classe moyenne (+0,2 point pour le 5ème décile) et par la catégorie la plus pauvre (1er décile) qui consacre une très forte proportion de son revenu aux dépenses alimentaires.

L'inflation analysée selon les diverses catégories de produits indique une forte dispersion des indices. Excepté le groupe de produits (éducation, culture et loisirs) dont les prix ont baissé de 0,5 % en moyenne annuelle, les prix des sept autres groupes ont enregistré des hausses variant de 0,2 % à 13,5 %.

Contrairement à l'année précédente, les prix du groupe "alimentation" sont demeurés quasiment stables en moyenne annuelle avec une hausse de 0,2 % en 2005 alors qu'ils avaient augmenté de 3,7 % l'année précédente.

Avec de très fortes hausses dont l'une à deux chiffres, les deux groupes de services "logement et charges" et "transport et communications" se distinguent nettement. Les prix du premier ont progressé de 13,5 % et ceux du second de 8,2 %. Ces fortes hausses se cumulent avec celles, déjà significatives, de l'année précédente qui étaient respectivement de 2,5 % et de 11,2 %.

Pour la troisième année consécutive, les prix des services ont très fortement progressé en 2005 à un rythme supérieur à celui de l'année précédente, lui même déjà élevé. Avec 12,4 % de hausse moyenne annuelle en 2005, contre 9,2 % en 2004 et 4,9 % en 2003, la hausse des prix des services, malgré le faible poids de cette catégorie dans l'indice global (12,4 %), a fortement contribué à l'inflation moyenne. La croissance de l'indice des services a été principalement générée par celle du groupe transport et communication et, dans une moindre mesure, en raison de sa pondération plus faible, par celle du groupe logement.

Contrairement aux deux années précédentes au cours desquelles les prix des produits alimentaires avaient fortement augmenté, cette catégorie a enregistré une baisse de 0,7 % en 2005 contre une hausse de 3,7 % en 2004.

Cette évolution s'explique par la très bonne tenue des prix des produits agricoles frais qui ont fortement baissé de 2,2 % alors qu'ils avaient considérablement augmenté l'année précédente. Conjuguée à la légère hausse (0,8 %) des produits alimentaires industriels de plus faible pondération, cette évolution a abouti à une inflation modérée des biens alimentaires de 0,2 % au niveau national et de - 0,7 % pour le Grand Alger.

Malgré la tendance à la baisse des prix des produits agricoles frais, leur niveau demeure élevé compte tenu de la croissance de la production agricole hors céréales. La faiblesse de la régulation et de l'organisation du marché, notamment, l'allongement du circuit de distribution ne permettent toujours pas d'exploiter les opportunités offertes par la croissance de la production agricole.

Les prix des produits alimentaires industriels évoluent modérément et ils connaissent une légère hausse en moyenne annuelle (0,8 %) mais cette hausse s'accélère. Depuis 2004, l'inflation pour cette catégorie de produits dépasse 0,5 % alors qu'elle était très modérée au cours des deux années précédentes (0,2 % en 2002 et 0,4 % en 2003).

La bonne tenue des prix des produits alimentaires dont la pondération est la plus élevée dans l'indice (44,1 %) a plus que compensé la forte hausse des prix des services et a ainsi fortement limité la hausse moyenne.

L'indice des prix du groupe des services d'éducation, de loisirs et de culture a légèrement fléchi de 0,5 % au niveau national et a enregistré une hausse modérée de 0,3 % pour le Grand Alger. Ces variations sont les plus faibles depuis cinq ans.

Enfin, l'indice national du groupe de produits meubles et articles d'ameublement a évolué modérément avec une hausse de 0,8 % et celui du Grand Alger a enregistré une troisième baisse consé-

cutive de 0,3 % en 2005, après celles de 0,2 % et de 0,4 % des années 2004 et 2003. En trois ans, les prix de ces produits ont baissé de 0,9 % au niveau du Grand Alger et n'ont augmenté que de 0,7 % au niveau national.

L'inflation "sous-jacente" ou fondamentale, mesurée par l'indice hors produits agricoles frais, est estimée à 2,9 % en 2005. Cet indicateur révèle une croissance régulière et significative de l'inflation sous-jacente qui passe de 1,1 % en 2003 à 2,5 % l'année suivante pour aboutir à 2,9 % en 2005. L'inflation fondamentale de 2005 est élevée mais demeure cependant inférieure au maximum de 3,7 % atteint en 2001. Cette évolution confirme que la hausse des prix est de moins en moins imputable à la volatilité des prix des produits agricoles, mais reflète plutôt des caractéristiques structurelles.

Enfin, le différentiel d'inflation entre l'Algérie et l'Europe des 15, son premier client et fournisseur, qui était défavorable depuis le 2ème trimestre 2003 s'est amélioré et est devenu à l'avantage de l'économie nationale depuis juillet 2005. L'écart des taux annuels moyens, positif et défavorable au cours des deux années précédentes (1,5 point de pourcentage en 2003 et 2,6 en 2004), est désormais négatif (0,3 point de pourcentage pour l'indice national et 0,6 point pour l'indice du Grand Alger).

La bonne tenue des prix, la faible inflation et la stabilisation des prix relatifs devraient inciter à conforter la politique de maîtrise des fondamentaux macroéconomiques indispensables à la poursuite et à l'intensification du développement économique et social dans le cadre d'une intégration efficace à l'économie mondiale.

II.4 - Evolution sociale

II.4.1 - Le développement humain

L'indice de développement humain (IDH) établi par le Programme Nations-Unies pour le Développement (PNUD) en 2005, sur la base des données économiques et sociales de l'année 2003, range l'Algérie dans le groupe des pays à développement humain moyen qui comprend 88 pays.

Cet indice composite utilise trois paramètres sociaux et économiques pertinents qui sont l'espérance de vie à la naissance, le niveau d'instruction mesuré par la durée moyenne de scolarisation et par le taux de scolarisation ainsi que le Produit Intérieur Brut réel par habitant calculé en parité de pouvoir d'achat.

II.4.2 - Evolution démographique

La population totale est estimée à 32,6 millions de personnes au 1er janvier 2005. En 2004, la population en milieu d'année s'est accrue de 528 000 personnes, soit un taux d'accroissement naturel de 1,63 %, soit un taux en hausse de 0,15 point de pourcentage par rapport à l'année 2000. Ce taux croît légèrement mais régulièrement depuis cette date.

Cette évolution est le résultat des variations opposées du taux brut de natalité qui a gagné 1,31 points, passant de 19,36 pour mille en 2000 à 20,67 pour mille en 2004, et du taux de mortalité qui a baissé de 0,23 point durant la même période pour s'établir à 4,36 pour mille en 2004.

Du fait de la croissance de la population féminine en âge de procréer, le nombre de naissances continue d'augmenter en dépit de la relative stabilité, voire du recul, des indicateurs de fécondité.

La lente mais régulière baisse du taux de fécondité (l'indice synthétique de fécondité est estimé à 2,56 enfants par femme pour 2000) indique que l'Algérie est en phase de transition démographique sous l'effet conjugué des progrès de la scolarisation des générations en âge de procréer et de l'urbanisation rapide du pays. En terme de projection à l'horizon 2030, le taux de fécondité serait voisin du taux de renouvellement démographique, soit 2,1 enfants par femme.

II.4.3 - L'éducation et la situation sanitaire

Les progrès quantitatifs enregistrés en matière d'éducation ont conduit à la scolarisation quasi universelle de la classe d'âge de six ans. La scolarisation de la classe d'âge dès 6 ans est donc quasiment totale en 2005, pendant que la population analphabè-

te de plus de 10 ans ne représente plus que 26,5 % de la population totale.

Ainsi en 2005, 581 000 enfants âgés de 6 ans soit 96 % de la classe d'âge ont été inscrits en 1ère année du 1er cycle scolaire et 91,1 % des enfants d'âge scolaire (6 à 15 ans), soumis à l'obligation scolaire, sont effectivement intégrés dans l'un des 3 cycles de l'école fondamentale.

Les investissements massifs destinés à la construction d'infrastructures scolaires ont permis d'accroître substantiellement le parc d'établissements scolaires constitué de 17 000 écoles primaires (+0,8 % en 2004), de 3 844 écoles fondamentales (+2,8 %) ainsi que de 1 423 lycées (+ 3,0 %). Ces nouveaux établissements ont permis de réduire la taille des divisions pédagogiques qui a diminué de 2 points en 4 ans passant de 32 élèves par division en 2000 à 30 élèves en 2004. Cette tendance s'est poursuivie au cours de l'année 2005.

Ces progrès ne doivent cependant pas occulter l'existence des disparités entre les zones rurales et urbaines et la scolarisation encore inégale des filles et des garçons. L'écart des taux de scolarisation entre filles et garçons se réduit progressivement. De 2,5 points inférieur au taux moyen en 2001, le taux de scolarisation des filles a progressé et a partiellement comblé son retard. Cet écart n'est plus que de 1,5 point en 2005.

Ces résultats quantitatifs positifs doivent cependant être tempérés du fait de performances qualitatives faibles. En effet, plus de la moitié d'une cohorte (62,9 %) n'obtient pas le premier diplôme (brevet d'enseignement fondamental) qui clôt le cycle des 9 premières classes et quasiment la même proportion (61,6 %) achève ses études secondaires sans obtenir le baccalauréat. En outre, le dixième d'une cohorte scolarisée à 6 ans n'achève pas le cursus de 6 classes des 2 premiers cycles, ce qui l'expose au risque de retomber dans l'illettrisme.

L'analphabétisme des adultes recule mais demeure préoccupant; 45,5 % des femmes adultes sont analphabètes et les femmes des zones rurales âgées de plus de 16 ans sont majoritairement illet-

trées (64,1 %) alors que cette proportion régresse à 32,2 % chez les femmes urbaines.

Au total, les progrès de la scolarisation sont de bonne augure pour le développement et la qualité des ressources humaines sur le moyen (2006 - 2010) et long termes.

Les progrès réalisés en matière de protection maternelle et infantile, notamment par la généralisation de l'accouchement en milieu hospitalier et par l'extension de la couverture vaccinale des enfants en bas âge, ont contribué à l'amélioration substantielle de l'état sanitaire de la population et à l'accroissement de son espérance de vie.

La mortalité maternelle suite à l'accouchement a sensiblement diminué. Elle a reculé de 17,9 points à hauteur de 99,5 décès pour 100 000 accouchements mais ce taux demeure élevé comparativement à celui des pays développés (6 à 17 décès pour 100 000 accouchements).

La mortalité infantile (enfants de moins de 1 an), encore importante, a fortement régressé depuis 2000. Elle a perdu 6 points en 4 ans, passant de 36,9 pour mille naissances vivantes à 30,4 pour mille et l'espérance de vie à la naissance a gagné 2,3 ans, sur la même période, pour s'établir à 74,8 ans en 2004.

II.4.4 - Activité, emploi et chômage

La population active (population en âge de travailler et cherchant un emploi) sans emploi et le taux de chômage ont tous les deux reculé. La population active sans emploi a baissé de un million de personnes, passant de 2,5 millions en 1999 à 1,5 millions en 2005, correspondant au net recul du taux de chômage. Le taux de chômage a amplement reculé au cours des cinq dernières années, pour atteindre 15,3 % en 2005 (enquête Office National des Statistiques de septembre 2005) contre 29 % en 1999. Cependant, le taux de chômage des jeunes demeure élevé et bien supérieur à la moyenne. La population active urbaine est dominante avec près de 60 % de la population active totale.

Les taux d'activité des 2 classes d'âge (25 à 29 ans et 30 à 34 ans) sont très proches et les plus élevés (56 %) ; dépassant de 15 points le taux moyen et l'écart des taux d'activité entre sexes dépasse 65 points. On recense 87,3 % d'actifs parmi les hommes âgés de 24 à 29 ans. Cette proportion baisse à 22 % pour les femmes de la même classe d'âge.

En 2005, la population occupée a progressé de 246 000 personnes à hauteur de 8,0 millions dont près de 1,17 millions de femmes (14,6 % de la population pourvue d'un emploi). Plus de la moitié (54,6 %) de la population occupée est employée dans le secteur des services. L'agriculture vient au second rang avec 17,2 % des effectifs, suivie du secteur des BTP qui emploie 15,1 % de l'ensemble. Enfin, l'industrie vient en dernière position avec 13,2 % de la population occupée, pendant que le secteur privé pourvoit quasiment aux 2/3 de l'emploi total.

Le nombre de chômeurs a diminué de 224 000 par rapport à l'année précédente et le taux de chômage a reculé de 2,4 points de pourcentage à hauteur de 15,3 %. Le nombre d'actifs à la recherche d'emploi est encore très élevé, de l'ordre de 1,45 million de personnes. Le chômage est important chez les jeunes car 27,4 % de la population active âgée de 16 à 29 ans est sans emploi et 16 % des actifs de formation supérieure sont chômeurs.

L'emploi permanent représente 65 % du total des occupés. Les salariés non permanents, les apprentis et les aides familiaux regroupent donc le tiers de l'emploi total. Le fait que 76,9 % des salariés non permanent déclarent ne pas être affiliés à la Sécurité Sociale rend cette catégorie vulnérable.

II.4.5 - Les revenus

L'indicateur synthétique du revenu par habitant, à savoir le ratio produit intérieur brut/population totale (PIB per capita), permet :

- d'une part, d'apprécier les ressources disponibles en éliminant l'effet dû à l'évolution démographique ;
- et d'autre part, de permettre les comparaisons internationales lorsque cet indicateur est exprimé dans le même numéraire (en général le dollar US).

Cet indicateur est très sensible aux variations des taux de change des devises des différents pays. Ainsi, l'appréciation du taux de change d'un pays donné par rapport au numéraire choisi augmente le revenu par habitant sans que cette hausse ne reflète nécessairement une croissance réelle de la production en volume.

Le produit intérieur brut par habitant a progressé de 18,5 % en 2005 par rapport à l'année 2004 et a quasiment doublé en six ans, passant de 1621 dollars en 1999 à 3114 dollars en 2005.

Exprimé en monnaie nationale, le revenu par habitant a plus que doublé sur la période 1999 - 2005. De 108 066 dinars en 1999, il a rapidement progressé et a été multiplié par 2,11 pour atteindre 228500 dinars en 2005. Ce qui correspond à une hausse moyenne annuelle de 13,3% sur cette même période, reflétant en grande partie la forte valorisation des exportations d'hydrocarbures.

Calculé en parité de pouvoir d'achat, le revenu national brut per capita est estimé à 6 260 dollars en 2004, ce qui place l'Algérie au dessus de la moyenne de la région méditerranéenne.

La valeur ajoutée des secteurs a progressé de 25,6 % en 2005, passant de 5075 milliards de dinars en 2004 à 6374 milliards de dinars en 2005.

En matière de répartition et pour la période 2001 - 2004, la progression de la valeur ajoutée nominale des secteurs s'est établie à 47,9 %. Cependant, l'excédent net d'exploitation des entreprises a évolué plus rapidement avec une croissance de 51,3 % et les traitements et salaires ont augmenté au rythme de 35,1%.

En valeur nominale, les traitements et salaires ont augmenté de 28,4 % en trois ans, passant de 956,9 milliards de dinars en 2001 à 1229,0 milliards en 2004 et les transferts ont progressé de 54 % sur la même période à hauteur de 772,0 milliards. Le revenu nominal des travailleurs indépendants, quant à lui, a enregistré une croissance plus rapide de 41,7 %.

Compte tenu de la hausse de 10,6 % des prix de détail, mesurée par la variation au cours de cette période (2001 - 2004) de l'indice des prix national à la consommation, la croissance réelle des revenus des salariés est estimée à 16,1 % et celle des travailleurs indépendants à 28,1 %.

Le revenu brut des ménages, incluant les transferts perçus, a progressé de 25,6 % en valeur réelle.

CHAPITRE III :

CONVERTIBILITE, BALANCE DES PAIEMENTS ET DETTE EXTERIEURE

CHAPITRE III : CONVERTIBILITE, BALANCE DES PAIEMENTS ET DETTE EXTERIEURE

Les performances financières soutenues des années 2000-2004 ont permis de bien asseoir la stabilité financière, dans un contexte de performance économique robuste. La croissance forte et soutenue, sous l'impulsion du programme de soutien à la croissance, la maîtrise de l'inflation ainsi que la position financière extérieure solide et la viabilité des finances publiques en témoignent.

L'Algérie a renforcé, d'une manière soutenue, la stabilité macroéconomique ces dernières années, à en juger par la solidité marquée de la position financière extérieure nette en 2005. En outre, les remboursements par anticipation ont significativement augmenté au cours de l'année 2005 par rapport au montant de 2004.

La poursuite de l'expansion de l'économie mondiale et le niveau élevé des prix du pétrole ont contribué à la forte croissance économique en Algérie

III.1 - LA CONVERTIBILITE COURANTE DU DINAR

L'Algérie a complété, en septembre 1997, le processus de convertibilité du dinar aux fins des transactions internationales courantes avec l'adoption des dispositions de l'article VIII des statuts du Fonds Monétaire International. En vertu des dispositions de cet article, les pays membres s'engagent, notamment, à ne pas recourir à des restrictions aux paiements et transferts relatifs aux transactions internationales courantes. Il est utile de rappeler que l'Algérie est membre du Fonds Monétaire International depuis septembre 1963.

La première étape du processus de convertibilité courante du dinar a été la mise en œuvre de la convertibilité commerciale du dinar en 1994 lorsque la libéralisation des paiements au titre des

importations, initiée en 1991, a été complétée. Cette convertibilité commerciale a été soutenue par la mise en place, dès octobre 1994, du fixing pour la détermination du taux de change en fonction des capacités d'offre et de demande sur le marché des changes.

La seconde étape du processus de convertibilité courante du dinar a été entamée en juin 1995 avec l'autorisation des dépenses de santé et d'éducation et ce, sur pièces justificatives et dans la limite de montants annuels. Cette libéralisation des invisibles a été complétée, en août 1997, avec l'autorisation des dépenses de voyage à l'étranger des nationaux, dans la limite aussi d'un montant annuel.

De plus, la Banque d'Algérie a diffusé en décembre 1997 une note sur la convertibitité courante du dinar, notamment, l'autorisation par la Banque d'Algérie de toute demande de bonne foi relative aux invisibles et ce, pour les montants au-delà des plafonds. Les pratiques poursuivies par la Banque d'Algérie en ce qui concerne la convertibilité du dinar pour les paiements des frais de scolarité, de soins médicaux à l'étranger et les voyages à l'étranger ont été également explicitées.

La convertibilité courante du dinar est conduite effectivement au niveau des banques et établissements financiers, intermédiaires agréés, qui reçoivent délégation en matière d'application du contrôle des changes, particulièrement en ce qui concerne l'adéquation entre les flux financiers et les flux de biens et services entre l'Algérie et le reste du monde ainsi que la régularité des mouvements de capitaux.

Conformément aux dispositions de la loi relative à la garantie de transfert des bénéfices et du produit de la cession éventuelle d'actifs résultant d'investissements étrangers, un règlement édicté par le Conseil de la Monnaie et du Crédit en 2005 définit les règles et pratiques devant être suivies par les banques et les établissements financiers en la matière.

En plus du renforcement de la stabilité macroéconomique entre 2000 et 2005, dont la stabilité du taux de change effectif réel à

son niveau d'équilibre depuis 2003, ce régime de convertibilité du dinar est un élément appréciable pour le climat des investissements.

La convertibilité courante du dinar est également un élément constitutif de l'accord d'association avec l'Union Européenne qui est entré en vigueur en septembre 2005. Aussi, l'Algérie continue d'inscrire ses relations économiques et commerciales avec ses partenaires dans un cadre universel et normalisé au niveau multilatéral. Les négociations en vue de l'adhésion de l'Algérie à l'Organisation Mondiale de Commerce (OMC) s'inscrivent dans ce cadre.

III.2 - BALANCE DES PAIEMENTS ET MARCHE DES CHANGES

L'évolution des principaux indicateurs de la position financière extérieure au cours du second semestre 2005 confirme l'évolution du premier semestre de cette année, car la viabilité de la balance des paiements s'est renforcée davantage en 2005 en contexte de réduction soutenue de l'encours de la dette extérieure à moyen et long termes.

L'Algérie a conduit une gestion macroéconomique saine des recettes provenant des exportations des hydrocarbures, pendant que l'expansion de l'économie mondiale s'est poursuivie en 2005 tout comme la croissance des échanges mondiaux.

III.2.1 SITUATION DE LA BALANCE DES PAIEMENTS

C'est dans cette conjoncture de poursuite de l'expansion de l'économie mondiale et avec une augmentation de 42 % des prix des hydrocarbures et de 5,7 % des exportations d'hydrocarbures en volume que le montant des exportations d'hydrocarbures est monté à 45,59 milliards de dollars en 2005, dont 24,60 milliards de dollars au second semestre 2005, contre 31,55 milliards de dollars en 2004 et 23,99 milliards de dollars en 2003. D'où une amélioration de la performance semestrielle, car les réalisations en la matière n'étaient que de 14,48 milliards de dollars au

BALANCE DES PAIEMENTS

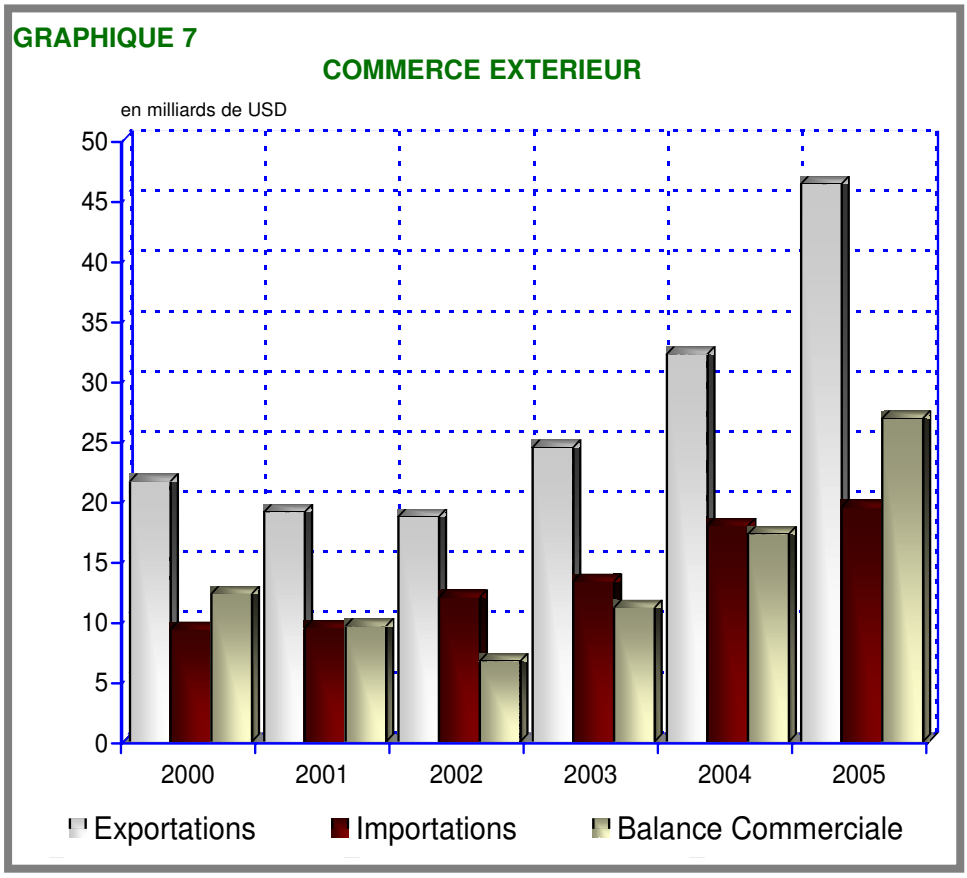

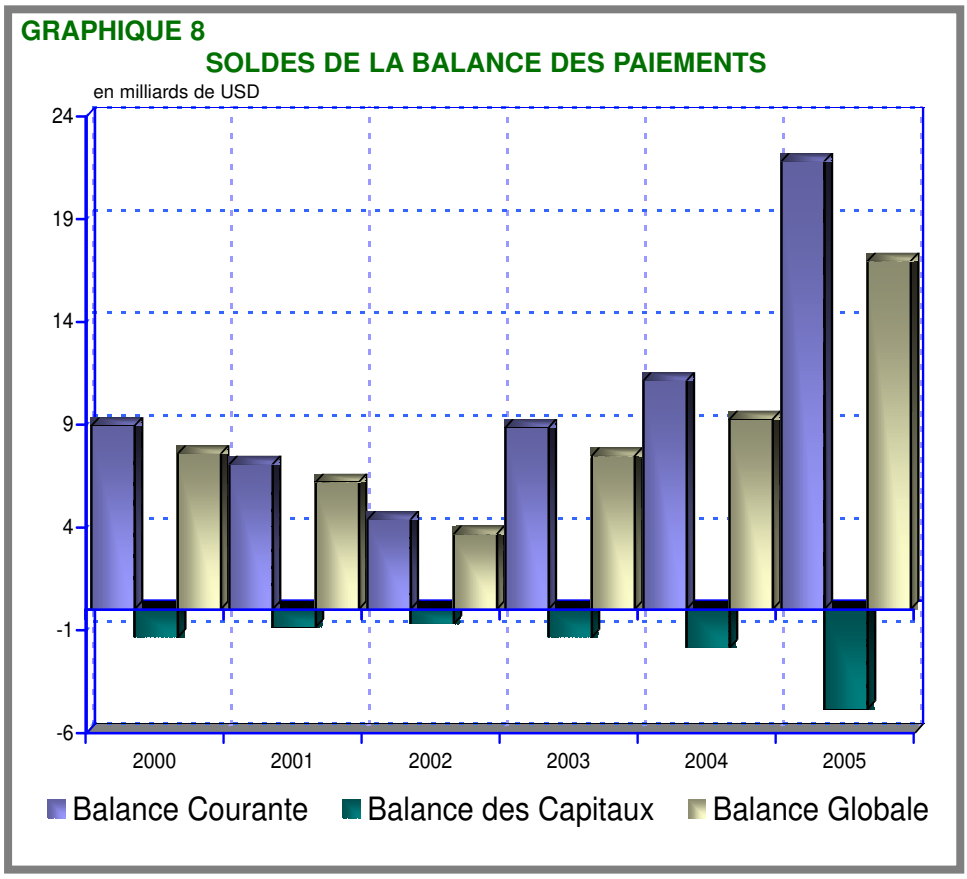

premier semestre 2004 et de 17 milliards de dollars pour le second semestre de la même année.

L'augmentation des prix internationaux du pétrole de 49,89 dollars/baril au premier semestre de 2005 à 59,44 dollars/baril au second semestre 2005, a permis cette bonne performance. Il est utile de rappeler qu'après une stabilisation au cours de l'année 2003 en terme de moyenne semestrielle (28,9 dollars/baril), les prix de pétrole sont passés de 34,26 dollars/baril au premier semestre 2004 à 42,98 dollars/baril au second semestre 2004.

La part des associés de Sonatrach dans les exportations des hydrocarbures est montée à 10,4 % en 2005, après une stabilisation à 10 % durant les années précédentes.

Les exportations hors hydrocarbures, quant à elles, sont évaluées à 0,79 milliard de dollars pour l'année 2005, correspondant à une relative reprise par rapport aux années passées (0,67 milliard de dollars en 2004 et 0,47 milliard de dollars en 2003). L'essentiel de ces exportations est représenté par les demi-produits. Cependant, la faiblesse structurelle des exportations hors hydrocarbures fait émerger l'acuité de la question de la compétitivité externe de l'économie nationale (hors hydrocarbures), à mesure qu'il importe de développer ces exportations comme mesure nécessaire d'accompagnement de l'entrée en vigueur de l'accord d'association avec l'Union Européenne. Dans ce contexte d'ouverture accrue de l'économie nationale et dans la perspective de l'adhésion à l'Organisation Mondiale du Commerce, la compétitivité externe de l'économie nationale ne doit pas reposer uniquement sur la politique de taux de change conduite par la Banque d'Algérie.

En ce qui concerne le deuxième déterminant du compte courant extérieur, il importe de noter que la forte augmentation des importations de marchandises (Fob), caractéristique de l'évolution de la balance des paiements extérieurs courants au cours des deux semestres de 2004 ne s'est pas confirmée en 2005 où la hausse des importations a été moins soutenue.

BALANCE DES PAIEMENTS

	2 001	2 002	2 003	2004	2005
	(En milliards de dollars E.U. ; sauf indication contraire)				
Solde extérieur courant	**7,06**	**4,37**	**8,84**	**11,12**	**21,72**
Balance commerciale	9,61	6,70	11,14	14,27	26,81
Exportations, (f.o.b.)	19,09	18,71	24,47	32,22	46,38
Hydrocarbures	18,53	18,11	23,99	31,55	45,59
Autres	0,56	0,61	0,47	0,67	0,79
Importations, (f.o.b.)	-9,48	-12,01	-13,32	-17,95	-19,57
Services, hors revenus des facteurs, net	-1,53	-1,18	-1,35	-2,01	-2,16
Crédits	0,91	1,30	1,57	1,85	2,46
Débits	-2,44	-2,48	-2,92	-3,86	-4,62
Revenus des facteurs, net	-1,69	-2,23	-2,70	-3,60	-4,92
Crédits	0,85	0,68	0,76	0,99	1,44
Débits	-2,54	-2,91	-3,46	-4,59	-6,36
Paiements des intérêts	-1,52	-1,31	-1,18	-1,29	-1,01
Autres	-1,02	-1,60	-2,28	-3,30	-5,35
dont: part des associés de compagn. na	-1,02	-1,60	-2,20	-3,12	-4,74
Transferts, net	0,67	1,07	1,75	2,46	1,99
Solde du compte de capital	**-0,87**	**-0,71**	**-1,37**	**-1,87**	**-4,78**
Investissements directs (net)	1,18	0,97	0,62	0,62	1,02
Capitaux officiels (net)	**-1,99**	**-1,32**	**-1,38**	**-2,23**	**-2,97**
Tirages	0,91	1,60	1,65	2,12	1,41
Amortissements	-2,90	-2,92	-3,03	-4,35	-4,38
Crédits à court terme et Erreurs et omissions (net)	-0,06	-0,36	-0,61	-0,26	-2,83
Solde global	**6,19**	**3,66**	**7,47**	**9,25**	**16,94**
Financement	**-6,19**	**-3,66**	**-7,47**	**-9,25**	**-16,94**
Augmentation des réserves brutes (-)	-6,05	-3,40	-7,03	-8,88	-16,31
Rachats au FMI	-0,14	-0,30	-0,44	-0,37	-0,63
Augmentation d'autres engagements de la Banque d'Algérie (+)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement exceptionnel	**0,00**	**0,04**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Rééchelonnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Aide multilatérale à la balance des paiem.	0,00	0,04	0,00	0,00	0,00
Achats au FMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Pour mémoire :					
Réserves brutes (or non compris)	17,96	23,11	32,92	43,11	56,18
En mois d'importations des biens et services non facteurs	**18,08**	**19,14**	**24,32**	**23,72**	**27,87**
Valeur unitaire des Exportations du pétrole brut (dollars E.U./baril)	24,85	25,24	29,03	38,66	54,64

En effet, les importations de marchandises (Fob) ont augmenté de 1,84 milliard de dollars au premier semestre 2005, soit un niveau de 10,28 milliards de dollars E.U contre 8,44 milliards de dollars E.U pour le premier semestre 2004. Avec un niveau de 9,29 milliards de dollars, les importations du second semestre 2005 sont en baisse par rapport au premier semestre de la même année, tout en étant proches de leur niveau réalisé au second semestre de 2004 (9,51 milliards de dinars).

La tendance haussière en terme de niveaux semestriels et même annuels des importations ne s'est donc pas confirmée en 2005, malgré l'entrée en vigueur de l'accord d'association avec l'Union Européenne en septembre 2005. De plus, les importations de biens en volume ont enregistré une croissance de seulement 5 % en 2005, un rythme quasi équivalent à celui du produit intérieur brut en volume de 5,1 %, contre 21,6 % pour l'année 2004. L'effet-prix des importations de biens s'est élevé à 3,4 % en 2005, soit un recul par rapport à son rythme de 2004 (10,6 %) et celui de l'année 2003 (12,6 %). Les postes qui ont progressé en 2005 sont, par ordre d'importance, les biens d'équipements industriels et les biens intermédiaires qui totalisent 61,6 % des importations Fob.

Après une tendance haussière en termes de niveau semestriel en 2004 et en rythme annuel par rapport à l'année 2003, les importations des services ont enregistré une relative stabilisation au second semestre 2005 (2,47 milliards de dollars) par rapport au premier semestre de la même année (2,15 milliards de dollars). Les importations de services ont augmenté de 19,7 % en 2005 contre une croissance de 32,2 % pour l'année 2004. Les principaux postes de services sont les services de transports maritimes, les services techniques, les services de bâtiment et travaux publics et les services de transports aériens.

En matière de sorties de capitaux au titre des revenus des facteurs, l'année 2005 se caractérise par une forte augmentation des transferts sur l'extérieur au titre des transferts des associés, soit 4,74 milliards de dollars contre 3,12 milliards de dollars en 2004 et 2,2 milliards de dollars en 2003. Aussi, les transferts des associés de Sonatrach ont représenté 74,5 % des revenus des facteurs

au profit du reste du monde, à mesure que les paiements des intérêts ont reculé à 1,01 milliard de dollars en 2005 contre 1,29 milliard de dollars en 2004 et 1,93 milliard de dollars pour l'année 2000.

Au cours des années 2000 à 2005, période de viabilité soutenue de la balance des paiements, l'année 2005 se caractérise par un excédent record du compte courant de la balance des paiements extérieurs (21,72 milliards de dollars, dont 12,75 milliards de dollars pour le second semestre). L'excédent du compte courant extérieur n'était que de 11,12 milliards de dollars en 2004 et 8,84 milliards de dollars pour l'année 2003. Cet important renforcement de l'excédent du compte courant extérieur s'est conjugué avec une augmentation du déficit du compte capital en 2005 (4,8 milliards de dollars) par rapport à son niveau de 2004 (1,87 milliard de dollars), résultant des paiements par anticipation de la dette extérieure et des paiements d'avances (crédits au reste du monde) par le secteur des hydrocarbures.

La viabilité avérée de la balance des paiements est ancrée dans le contexte de convertibilité du dinar pour toutes les transactions internationales courantes de bonne foi. En plus du renforcement de la stabilité macroéconomique entre 2000 et 2005, dont la stabilité du taux de change effectif réel à son niveau d'équilibre depuis 2003, ce régime de convertibilité du dinar est un élément appréciable pour le climat des investissements.

Au total, la forte position financière extérieure nette de l'Algérie est bien reflétée par l'accumulation bien soutenue des réserves officielles de change en contexte de réduction significative de la dette extérieure à moyen et long termes.

L'augmentation des réserves officielles de change, de 43,11 milliards de dollars à fin décembre 2004 à 47,04 milliards de dollars à fin juin 2005 puis à 56,18 milliards de dollars à fin décembre 2005, représente comptablement l'excédent de la balance globale des paiements extérieurs. Cet excédent s'est élevé à 10,29 milliards de dollars au second semestre 2005, soit plus que son niveau de l'année 2004 (9,25 milliards de dollars), atteignant 16,94 milliards de dollars pour toute l'année 2005.

Sachant que leur niveau n'était que de 4,4 milliards de dollars à fin décembre 1999, l'accumulation des réserves officielles de change par la Banque d'Algérie est un phénomène structurel de la période 2000-2005, malgré l'importance des remboursements par anticipation (plus de 2 milliards de dollars en 2005) initiés dès 2003.

L'important niveau des réserves officielles de change constitue aujourd'hui un important élément de sécurité financière extérieure, à mesure que la Banque d'Algérie poursuit rigoureusement la politique de stabilisation du taux de change effectif réel du dinar en contexte de bonne soutenabilité de la position financière extérieure nette de l'Algérie. Ainsi, la politique de taux de change poursuivie continue de bien servir l'économie nationale.

III.2.2 - MARCHE INTERBANCAIRE DES CHANGES

Dans le cadre du régime flexible de change, dit flottement dirigé du taux de change, mis en place en 1996, la Banque d'Algérie a continué d'intervenir en 2005 sur le marché interbancaire des changes avec une offre de devises haussière face à une demande en relative augmentation, à en juger par les remboursements par anticipation effectués durant l'année 2005.

L'évolution au cours des deux semestres de l'année 2005 des cours de change du dinar par rapport au dollar E.U. et à l'euro reflète, dans une large mesure, la conjoncture des marchés de change des principales devises. Le premier semestre 2005 a enregistré une appréciation du dollar de 12,59 % face à l'euro, après une envolée de l'euro par rapport au dollar au quatrième trimestre de l'année 2004.

Ainsi, le cours dinars/dollar s'est situé à 73,84 dinars pour un dollar à fin juin 2005 contre 72,61 dinars pour un dollar à fin décembre 2004 tout comme à fin décembre 2003. Le cours dinars/euro (89,23) à fin juin 2005 indique une appréciation du dinar relativement à l'euro et ce, par rapport au cours de fin 2004 (98,95). Le second semestre de l'année 2005 a connu une stabilisation des cours de change du dinar aussi bien par rapport à l'euro que par rapport au dollar.

Il convient de relever que la poursuite de la stabilisation du taux de change effectif réel du dinar au premier et au second semestres 2005 à son niveau d'équilibre atteint à fin 2003 est un véritable ancrage pour la stabilité financière, elle même soutenue par une forte position financière nette de l'Algérie.

Au total, il importe de souligner que la gestion prudente des réserves officielles de change par la Banque d'Algérie et le désendettement extérieur accru ont permis un effet favorable du taux de change euro/dollar sur la position financière extérieure nette de l'Algérie au cours de l'année de 2005.

III.3 - LA DETTE EXTERIEURE

Après une relative stabilisation de 2001 à 2003, autour de 22,5 à 23 milliards de dollars, le niveau de l'encours de la dette extérieure à moyen et long termes connaît une tendance baissière depuis l'année 2004, reculant à 21,4 milliards de dollars fin 2004 puis à 16,4 milliards de dollars à fin 2005. Cette baisse a été, en fait, confortée par les remboursements anticipés effectués en 2004 et 2005. Le stock total de la dette extérieure à fin 2005 est de 17,19 milliards de dollars, dont 707 millions de dollars de dette à court terme (de durée inférieure à 12 mois).

Situation de la dette extérieure au 31 Décembre (en milliards de dollars U.S)

	2002	**2003**	**2004**	**2005**
Dette à moyen et long termes	22,54	23,20	21,41	16,48
Dette à court terme	0,10	0,15	0,41	0,71
Total :	**22,64**	**23,35**	**21,82**	**17,19**

L'encours de la dette à moyen et long termes à fin 2005 est basé sur des mobilisations globales de 1,41 milliard de dollars pour l'année 2005, pendant que le service de la dette de l'année 2005 s'est élevé à 5,85 milliards de dollars US, dont 3 milliards de dollars pour le principal, 1,94 milliard de dollars en remboursements par anticipation et 898 millions de dollars pour les intérêts.

GRAPHIQUE 9

ENCOURS DE LA DETTE EXTERIEURE A M & L T. PAR TYPE DE CREDITS

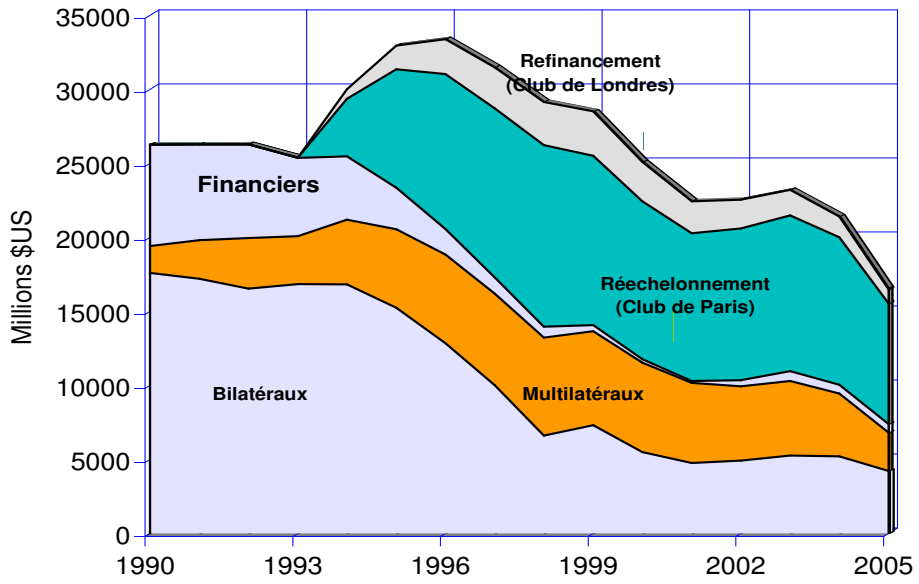

GRAPHIQUE 10

SERVICE DE LA DETTE EXTERIEURE A M & L T

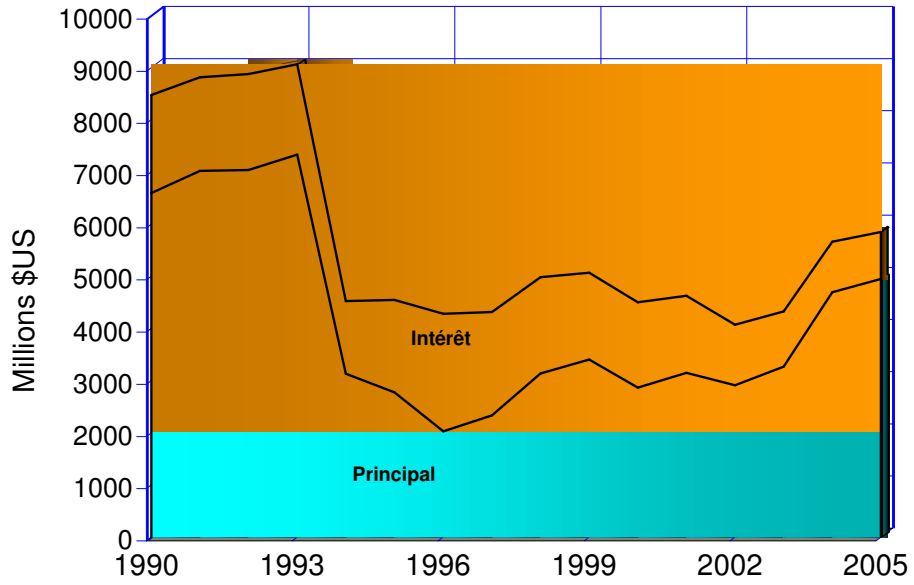

La dette extérieure non garantie par l'Etat ou par un organisme public a commencé à prendre de l'ampleur en 2003. L'encours de cette dette spécifique, déjà inclus dans l'encours global, s'élève à 860 millions de dollars à fin 2005. Les mobilisations de ces crédits représentent 440 millions de dollars en 2005, soit 38 % des mobilisations totales, alors qu'elles représentaient 7 % en 2004 et 25 % en 2003.

La baisse du stock de la dette extérieure en 2005 est due à l'importance des remboursements par anticipation conjuguée à un effet baissier sur l'encours dû au taux de change.

Les mobilisations pour l'année 2005 ont enregistré une baisse significative, passant de 1 802 millions de dollars US en 2004 à 1 159 millions de dollars US en 2005 en raison de la politique de désendettement de l'Algérie.

Il est à noter que malgré une légère hausse du service de la dette extérieure en 2005 par rapport à 2004, les principaux ratios d'endettement extérieur continuent de s'améliorer en 2005. Le service de la dette par rapport aux exportations n'est plus que de 8 %, hors remboursements par anticipation, contre 12,6 % en 2004. De même, le ratio encours de la dette par rapport au PIB s'est amélioré pour se situer à 16,2 % contre 25,2 % en 2004, soit un recul de neuf points de pourcentage.

III.3.1 - STRUCTURE DE LA DETTE EXTERIEURE

La structure de la dette extérieure à moyen et long termes à fin 2005 montre que les crédits de rééchelonnement représentent plus de la moitié (55 %) de l'encours ; les crédits du Club de Paris dépassant 49 %. Les crédits bilatéraux (hors rééchelonnement) atteignent 25 % de l'encours et les crédits multilatéraux représentent près de 16 % de l'encours de cette dette extérieure à moyen et long termes. Les crédits financiers (hors refinancement auprès du Club de Londres) sont tombés à seulement 570 millions de dollars à fin 2005, soit 3,47 % de l'encours de la dette à moyen et long termes.

La structure de la dette extérieure à moyen et long termes par porteur fait émerger la dette publique dont la part relative est montée à 71 % en 2005 contre 62 % en 2002. Corrélativement, le service de la dette extérieure à la charge du budget de l'Etat a représenté plus de 40 % du service total de la dette depuis 1996 et a même atteint 52 % en 2005.

Les parts des principales devises composant la dette extérieure ont enregistré une légère modification en 2005 par rapport à 2004. La part du dollar qui n'était que de 39 % en 2004 passe à 44 % en 2005, tandis que la part de l'euro reste stable autour de 40 %. La part du yen baisse de 11 % en 2004 à 8 % en 2005.

Le taux de change du dollar s'est apprécié durant l'année 2005, le cours euro/dollar est passé de 1,3628 au 31/12/2004 à 1,2011 au 31/12/2005. Cette évolution a produit un effet de change favorable pour l'Algérie ayant occasionné une diminution de l'encours de la dette de 1,22 milliard de dollars. L'effet positif sur le service de la dette extérieure de l'année 2005 est estimé à 316 millions de dollars.

Sous l'angle géographique, l'Europe vient en tête avec 71 % de l'encours de la dette bilatérale, alors que la part des Etats Unis est de 17 % et celle du Japon est de 6 %.

La répartition de la dette à moyen et long termes, par taux d'intérêts, a subi un léger changement :

· la part à taux fixe est passée de 48,4 % en 2004 à 50,8 % en 2005 ;
· et, la part à taux variable a reculé à 49,2 % en 2005 contre 51,6 % en 2004.

Le taux fixe moyen annuel de la dette pour l'année 2005 s'est élevé à 5,3 %, pendant que la marge moyenne sur les taux variables au-dessus des taux de référence s'établie à 0,68 %. Ainsi, le taux d'intérêt moyen versé sur la dette extérieure à moyen et long termes a été de 4,13 % pour l'année 2005.

GRAPHIQUE 11

REPARTITION GEOGRAPHIQUE DE LA DETTE D'ORIGINE PUBLIQUE (DETTE BILATERALE+ CLUB DE PARIS) AU 31/12/2005

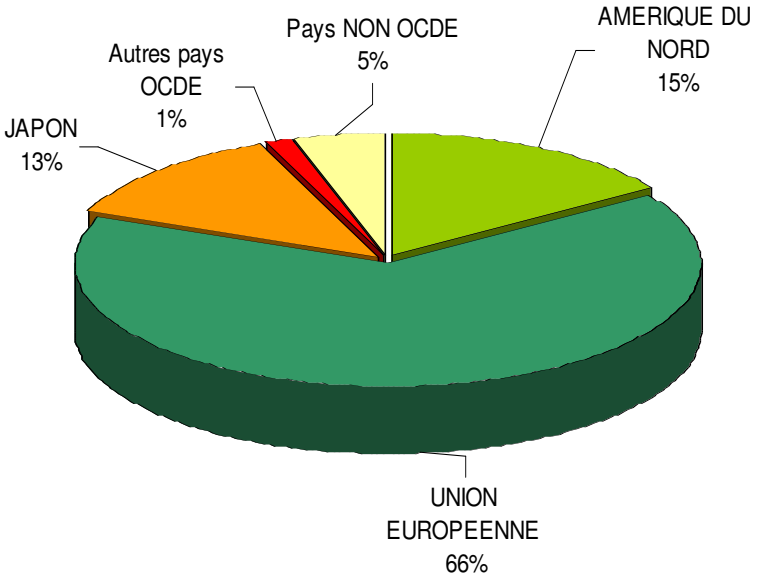

GRAPHIQUE 12

STRUCTURE DE LA DETTE EXTERIEURE A M & L T PAR DEVISE AU 31/12/2005

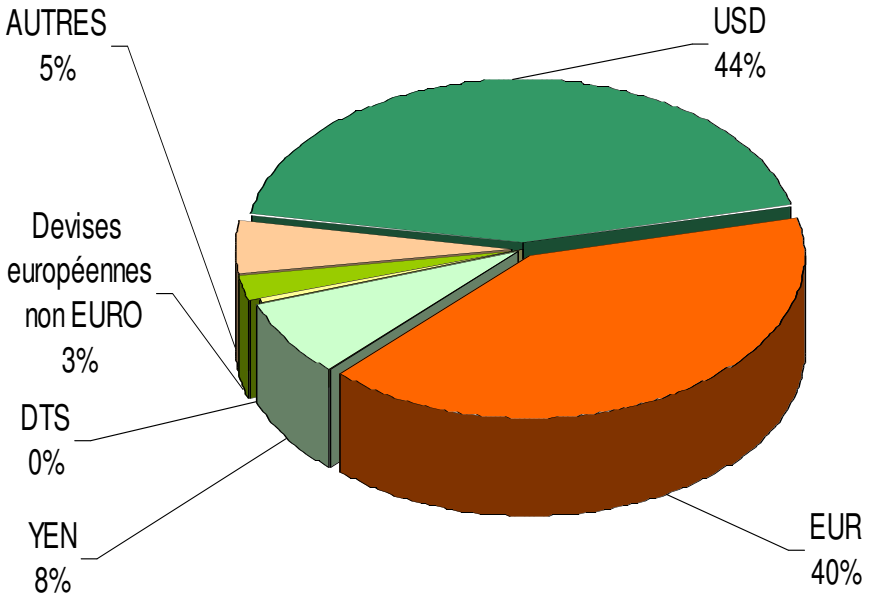

Par ailleurs, pour l'année 2005, le délai moyen de remboursement de la dette à moyen et long termes est de 42 mois, soit 3 ans et demi, tandis que la maturité moyenne s'élève à 76 mois (6 ans et 4 mois).

La structure des mobilisations a enregistré un changement et se présente comme suit :

· les crédits bilatéraux, avec une part relative de 50 %, sont constitués essentiellement de crédits acheteurs et fournisseurs garantis (76 %) et des crédits des gouvernements et des institutions publiques (12 %) et autres crédits bilatéraux (12 %) ;

· les crédits multilatéraux représentant 25 % du total des mobilisations en 2005, soit 286 millions de dollars US en 2005 contre 378 millions de dollars US en 2004 ;

· et, les crédits financiers qui sont montés à 25 % du total des mobilisations en 2005 contre 12 % en 2004.

Pour l'année 2005, les principaux secteurs bénéficiaires des mobilisations des crédits sont : le secteur des transports et communication (40 %), le secteur des eaux et énergie (20 %), le secteur des services non marchands fournis à la collectivité (13 %).

III.3.2 - SOUTENABILITE DE LA DETTE EXTERIEURE

L'évolution des indicateurs de la dette extérieure reflète une nette amélioration de la situation de la dette extérieure depuis 1998, année de la fin du rééchelonnement :

- Le ratio encours/PIB recule à 16,2 % en 2005 contre 25,2 % en 2004, soit une baisse de neuf points de pourcentage. Ceci est expliqué par l'augmentation plus rapide du produit intérieur brut par rapport à l'encours de la dette extérieure. Ce qui est bien en deçà du pic de 76 % atteint en 1995, c'est-à-dire en période de rééchelonnement ;

- Le ratio service/exportations de biens et services est tombé à 8 % en 2005 contre 12,6 % pour l'année 2004 ;

- Le ratio intérêts/exportations de biens et services suit une tendance baissière depuis 1995, à l'exception de l'année 1998 où il a atteint 17 % en raison de la forte baisse des exportations. Il a reculé à 2,8 % en 2004 puis est tombé à 2 % en 2005, reflétant une nette amélioration en la matière ;

- Le ratio encours/exportations de biens et services est de 0,30 en 2005. Il ne cesse de s'améliorer depuis 1995, à l'exception de l'année 1998 à cause de la baisse des prix des hydrocarbures.

Le recul significatif de ces principaux ratios en 2005 témoigne bien de la soutenabilité accrue de la dette extérieure de l'Algérie. Ce résultat découle du choix stratégique des pouvoirs publics en matière de désendettement extérieur, d'autant plus que la dette publique extérieure est tombée à 13,9 % du produit intérieur brut en 2005 contre 20,3 % en 2004 et 25,1 % en 2003. La poursuite soutenue des remboursements par anticipation au cours de l'année 2006 concrétisera l'option stratégique de désendettement extérieur de l'Algérie, principalement à travers une forte réduction de la dette publique extérieure.

CHAPITRE IV :

FINANCES PUBLIQUES

CHAPITRE IV :
FINANCES PUBLIQUES

En 2005, pour la sixième année consécutive, les finances publiques enregistrent d'excellentes performances comme l'attestent les excédents globaux réalisés depuis l'année 2000. A l'exception de l'année 2002 où l'excédent global était faible (10,5 milliards de dinars), ces excédents passent de 171 milliards de dinars en 2001 à 436 milliards de dinars en 2004 et 1102,9 milliards de dinars en 2005. Une croissance plus rapide des recettes totales comparées aux dépenses totales depuis 2003 et surtout une évolution très favorable des prix des hydrocarbures, notamment en 2005, expliquent ces excellents résultats.

Avec un ratio fiscalité des hydrocarbures / recettes totales de plus de 68 % en moyenne sur la période 2003-2005, les finances publiques demeurent vulnérables à moyen terme aux chocs externes.

Afin de réduire la vulnérabilité des finances publiques à ces chocs, il a été décidé d'instituer (loi de finances complémentaire de 2000) un Fonds de régulation des recettes, de réaménager le régime fiscal visant l'augmentation de l'effort fiscal sur les activités hors hydrocarbures.

Cette politique s'est traduite à fin 2005 par un encours de 1842,7 milliards de dinars dans le Fonds de régulation des recettes en contexte de remboursement anticipé d'une partie de la dette publique extérieure. La période 2000-2005 se caractérise par un rythme de progression appréciable des recettes hors hydrocarbures qui passent de 364,9 milliards de dinars en 2000 à 652,5 milliards de dinars en 2004 et 723,4 milliards de dinars en 2005, soit un accroissement de 98,2 %. A la faveur de l'évolution des prix des hydrocarbures sur les marchés internationaux, les recettes d'hydrocarbures ont progressé considérablement passant de 1213,2 milliards de dinars en 2000 à 1570,7 milliards de dinars en 2004 et 2352,7 milliards de dinars en 2005, soit un accroissement de 93,4 %.

FINANCES PUBLIQUES

GRAPHIQUE 13

INDICATEURS DES FINANCES PUBLIQUES

(En Milliards de Dinars)

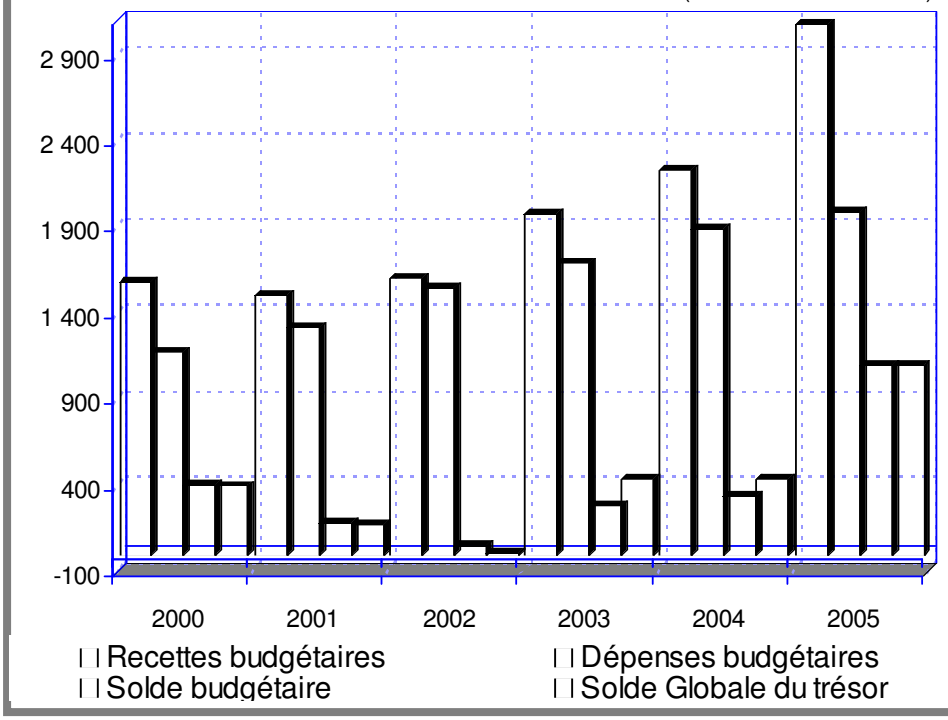

GRAPHIQUE 14

INDICATEURS DES FINANCES PUBLIQUES

(EN % DU PIB)

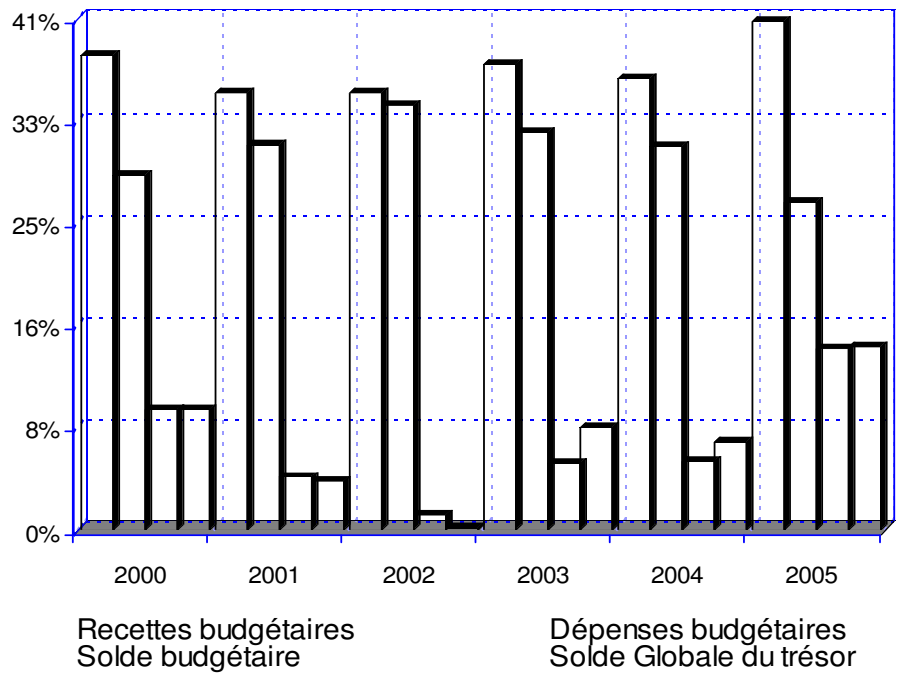

La part des dépenses totales par rapport aux recettes totales est en baisse progressive passant de 96,7 % en 2002 à 85,6 % en 2003, 84,8 % en 2004 et 64,4% en 2005.

L'autre dimension de la politique budgétaire, outre son rôle déterminant dans la stabilisation macroéconomique, a été la politique de stimulation de l'activité économique. La bonne performance financière permise par l'augmentation des produits de la fiscalité pétrolière, corrélative à la bonne tenue des prix des hydrocarbures, a permis la mise en œuvre du Programme de soutien à la relance économique (2001-2004), grâce auquel l'économie nationale a connu une croissance soutenue de 5 % en moyenne sur la période.

L'année 2005 marque le démarrage d'un deuxième programme de consolidation et de soutien à la croissance (2005-2009) qui, pour la première année de sa réalisation, a permis une impulsion à la croissance relativement appréciable qui a atteint 5,1 %. La réalisation des grands projets (infrastructure routière, infrastructure ferroviaire, métro d'Alger, unités de dessalement de l'eau, développement des wilaya du sud,…) impulsera la dynamique de croissance sur le long terme.

IV.1 - RECETTES BUDGETAIRES

Sur la période 2001-2005, les recettes budgétaires totales ont augmenté de 95,3 %, passant de 1578,1 milliards de dinars en 2000 à 3081,7 milliards de dinars en 2005. Par rapport au PIB, la part des recettes budgétaires a progressé, passant de 35,3 % en 2001 à 36,4 % en 2004 et à 41 % en 2005. L'accroissement de ce ratio de plusieurs points de pourcentage s'explique principalement par l'augmentation, dans des proportions même légèrement plus importantes, de la part de la valeur ajoutée du secteur des hydrocarbures dans le PIB, soit 45,1 % en 2005 contre 38 % en 2004. Avec un taux de prélèvement beaucoup plus élevé sur ce secteur que sur le reste des activités économiques, toute augmentation relative du poids de cette activité dans le PIB se traduit par une augmentation conséquente du ratio recettes budgétaires / PIB.

En 2005, les recettes budgétaires totales ont progressé de 38,2 % par rapport à l'année 2004. Cette hausse s'explique principalement par l'accroissement considérable des recettes d'hydrocarbures qui ont atteint 2352,7 milliards de dinars, soit une progression de 49,8 % par rapport à l'exercice 2004. La forte croissance des recettes des hydrocarbures est due à l'évolution des prix des hydrocarbures sur les marchés internationaux et à la croissance réalisée dans le secteur (5,8 % en volume).

Les recettes des hydrocarbures ont atteint 1301,3 milliards de dinars pour le seul deuxième semestre 2005 contre 1051,4 milliards de dinars au premier semestre pour atteindre un total annuel de 2352,7 milliards de dinars. De ce fait, la totalité des recettes budgétisées (au prix de 19 dollars le baril) a été réalisée durant le premier semestre 2005 de sorte que les flux bruts destinés au Fonds de régulation des recettes ont atteint 1368,8 milliards de dinars contre 623,5 milliards de dinars en 2004.

Les recettes hors hydrocarbures ont progressé de 10,9 % en 2005. Les recettes fiscales, qui contribuent pour 88,8 % aux recettes hors hydrocarbures, ont augmenté de 10,6 % passant de 580,4 milliards de dinars en 2004 à 642,2 milliards de dinars en 2005. Les plus fortes augmentations ont été enregistrées par les postes impôts sur les biens et les services (38,1 milliards de dinars), suivi du poste impôts sur les revenus et les bénéfices (18,8 milliards de dinars). En revanche, les droits de douane, après un recul de 5 milliards de dinars en 2004 par rapport à l'année 2003, s'établissent à 143,8 milliards de dinars contre 138,8 milliards de dinars en 2004 en raison de l'effet induit par l'augmentation substantielle des importations qui a largement compensé la baisse des tarifs douaniers (droits additionnels provisoires).

Après deux années consécutives de diminution, les recettes non fiscales, qui ne contribuent que pour 11,2 % aux recettes hors hydrocarbures, enregistrent une augmentation de 9,1 milliards de dinars pour s'établir à 81,2 milliards de dinars suite à la hausse des bénéfices versés par la Banque d'Algérie. Il reste qu'en dépit de leur hausse en 2005, c'est l'augmentation des contributions directes et indirectes qui est à l'origine, principalement, de l'accroissement de la fiscalité hors hydrocarbures.

GRAPHIQUE 15

STRUCTURE DES RECETTES BUDGETAIRES

Fiscalité pétrolière
Contribution directe
Taxes sur les biens et services
Revenus des douanes
Enregistrement et timbre
Recette non fiscale
Autre

GRAPHIQUE 16

STRUCTURE DES DEPENSES BUDGETAIRES

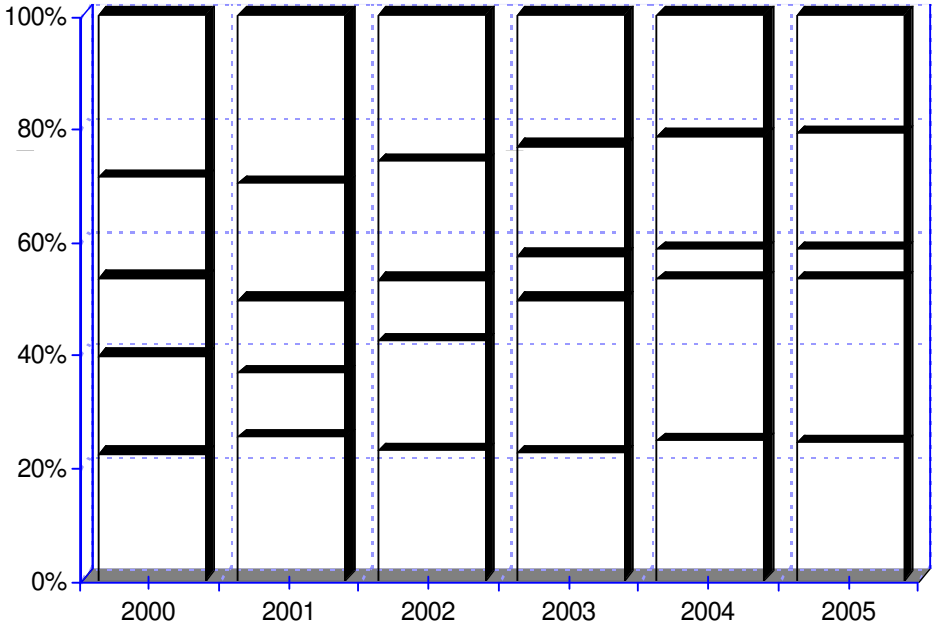

Salaires et traitements
Transferts courants
Intérêt de la Dette
Autres dépenses courantes
Dépense en capital

L'importante augmentation de la part de la valeur ajoutée du secteur des hydrocarbures dans le PIB de 2005 s'est traduite par une baisse du ratio recettes hors hydrocarbures / PIB qui passe de 10,6 % en 2004 à 9,6 % en 2005. Cette légère diminution ne doit pas occulter l'effort fiscal des activités hors hydrocarbures qui, sous l'angle du ratio recettes hors hydrocarbures / PIB hors hydrocarbures, s'est stabilisé voire a légèrement augmenté à hauteur de 17,5 % en 2005 conte 17,2 % en 2004.

Au total, l'augmentation des recettes fiscales et non fiscales est à l'origine de l'accroissement de la fiscalité hors hydrocarbures en 2005. Néanmoins, la fiscalité pétrolière reste encore la variable déterminante dans l'élaboration du budget de l'Etat. En 2005, elle constitue 73,6 % des recettes totales contre 66,6 % en 2004.

IV.2 - DEPENSES BUDGETAIRES

Sur la période 2001-2005, les dépenses budgétaires totales ont progressé de 68,6 % pour s'élever à 1985,9 milliards de dinars en 2005 contre 1178,1 milliards de dinars en 2000. Sur la même période, les dépenses courantes ont augmenté de 54 % alors que les dépenses en capital ont progressé de 104,6 %. Ces évolutions, notamment, les évolutions des dépenses en capital indiquent l'ampleur de l'impulsion budgétaire à la stimulation de l'activité économique et au soutien à la croissance qui sont contenues dans le Programme de soutien à la relance économique, le programme de développement agricole, le programme de reconstruction des infrastructures détruites par le séisme de 2003 et à la première année de réalisation du Programme de consolidation et de soutien à la croissance.

Rapportées au PIB, les dépenses totales ont diminué de 4,6 points de pourcentage entre 2001 et 2005 (31 % en 2001 et 26,4 % en 2005). Sur cette même période, les dépenses courantes ont enregistré un recul de 3 points de pourcentage et les dépenses en capital ont perdu 1,5 point de pourcentage. En dépit d'une forte augmentation des transferts courants de l'ordre de 120,9 % sur la période 2001-2005, un réel effort de stabilisation des dépenses courantes rapportées au PIB a été accompli au profit d'une augmentation des dépenses d'équipement. En ce qui

concerne les dépenses d'équipement, leur baisse par rapport au PIB indique qu'il s'agit de l'achèvement des projets inclus dans le premier programme et la maturation des nouveaux grands projets inscrits dans le deuxième programme (2005-2009).

En 2005, les dépenses totales ont enregistré une hausse de 5 % par rapport à 2004 et s'établissent à hauteur de 1985,9 milliards de dinars. L'année 2005 est l'année d'une stabilisation relative de l'évolution des dépenses courantes et la poursuite d'une tendance à l'augmentation des dépenses en capital. En effet, les dépenses courantes (1291,9 milliards de dinars) ont progressé de 3,3% contre une moyenne de 16,2 % sur la période 2001-2004, alors que les dépenses en capital (694 milliards de dinars) ont évolué de 8,3 %, taux très proche de la moyenne enregistrée sur la période 2001-2004, soit 7,2 %. Ces évolutions marquent le début de la mise en œuvre du nouveau Programme de consolidation et de soutien à la croissance 2005-2009.

Le ralentissement des dépenses courantes en 2005 par rapport à 2004 résulte principalement de la faible progression des dépenses de personnel qui n'ont augmenté que de 0,8 % pour s'établir à 394,4 milliards de dinars en 2005 (391,4 milliards de dinars en 2004), de la stabilisation des intérêts sur la dette publique qui s'élèvent à 85,6 milliards de dinars (85,2 milliards de dinars en 2004) et du recul des dépenses relatives aux matériels et fournitures qui passent de 71,7 milliards de dinars en 2004 à 65,7 milliards de dinars en 2005. Les transferts (663,6 milliards de dinars contre 633,6 milliards de dinars en 2004) et les pensions des Moudjahidine (82,6 milliards de dinars contre 69,2 milliards de dinars en 2004) sont en augmentation. Rapportées aux dépenses courantes, ce sont les dépenses du personnel qui ont le plus régressé ; leur part dans les dépenses courantes passant de 31,3 % en 2004 à 30,5 % en 2005 tandis que la part des transferts courants augmentait de 50,6 % à 51,4 %.

Les dépenses d'équipement ont progressé à un rythme soutenu de 8,3 % en 2005. Les dépenses qui ont enregistré une hausse significative concernent les secteurs mines et énergie, agriculture-hydraulique, infrastructures économiques et administratives et affectations en capital. En revanche, les dépenses relati-

ves aux industries manufacturières, services productifs, infrastructures socioculturelles, habitat et plans communaux ont connu un fléchissement par rapport à l'année 2004.

IV.3. CAPACITE DE FINANCEMENT

Le solde global du Trésor enregistre en 2005 un excédent de 1102,9 milliards de dinars confirmant ainsi, après la bonne performance de l'année 2004 (436 milliards de dinars), le renforcement de la capacité de financement du Trésor. Par rapport au PIB, le solde global du Trésor de l'année 2005 est le plus élevé depuis 2000. Il représente 14,7 % du PIB contre 7,1 % en 2004.

En conséquence, le stock d'épargne financière logé dans le Fonds de régulation de recettes a atteint 1872,7 milliards de dinars à fin 2005. Avec ce niveau d'encours, proche de celui des dépenses publiques totales de 2005, le Fonds de régulation des recettes aura atteint, entre autres, l'objectif pour lequel il a été institué et qui est de permettre aux pouvoirs publics d'amortir les chocs externes éventuel et de mener, au besoin, une politique budgétaire contra cyclique.

En tant qu'indicateur synthétique de la situation des finances publiques, la trésorerie publique s'est encore améliorée de manière significative et continue, tout au long de l'année 2005. L'encours des dépôts du Trésor à la Banque d'Algérie, qui était de 1029 milliards de dinars à fin décembre 2004, s'est élevé à 1458 milliards de dinars à fin juin 2004 pour finir à 2082 milliards de dinars à fin décembre 2005.

Cette capacité de financement a permis au Trésor un désendettement à l'égard des banques pour un montant de 55,4 milliards de dinars et de procéder au remboursement par anticipation d'une partie de la dette publique extérieure.

SITUATION DES OPÉRATIONS DU TRÉSOR

	2 001	2 002	2 003	2 004	2 005
		(En milliards de dinars)			
Total des recettes budgétaires et dons	**1 505,5**	**1 603,2**	**1 974,4**	**2 229,7**	**3 081,7**
Recettes des hydrocarbures*	1 001,4	1 007,9	1 350,0	1570,7	2 352,7
dont : Fonds de Régulation des Recettes brut	123,9	26,5	448,9	623,5	1 368,8
Fonds de Régulation des Recettes net	16,9	26,5	292,9	153,2	1 121,0
Recettes hors-hydrocarbures	488,5	595,1	624,3	652,5	723,4
Recettes fiscales	398,2	482,9	524,9	580,4	642,2
Impôts sur les revenus et les bénéfices	98,5	112,2	127,9	148,0	166,8
Impôts sur les biens et services	179,2	223,4	233,9	274,0	312,1
Droits de douane	103,7	128,4	143,8	138,8	143,8
Enregistrement et timbres	16,8	18,9	19,3	19,6	19,5
Recettes non-fiscales	90,3	112,2	99,4	72,1	81,2
Dividendes de la Banque d'Algérie	46,6	37,6	42,1	30,0	48,7
Droits	43,7	74,6	57,3	42,1	32,5
Dons	15,6	0,2	0,1	6,5	5,6
Total dépenses budgétaires	**1 321,0**	**1 550,6**	**1 690,2**	**1 891,8**	**1 985,9**
Dépenses courantes	798,6	975,6	1 122,8	1 251,1	1 291,9
Dépenses de personnel	288,8	301,1	329,9	391,4	394,4
Pensions des Moudjahidine	56,1	74,0	63,2	69,2	82,6
Matériels et fournitures	59,1	69,8	58,8	71,7	65,7
Transferts courants	247,1	387,7	556,9	633,6	663,6
dont: Services de l'Administration	120,1	133,6	161,4	176,5	187,1
Intérêts sur la dette publique	147,5	143,0	114,0	85,2	85,6
Dépenses en capital	522,4	575,0	567,4	640,7	694,0
Solde budgétaire	**184,5**	**52,6**	**284,2**	**337,9**	**1 095,8**
Solde des comptes spéciaux	-20,0	-11,2	186,9	109,9	12,0
Prêts nets du Trésor	-6,5	30,9	32,6	11,8	4,9
Solde budgétaire, hors Fonds d'assainisement	**171,0**	**10,5**	**438,5**	**436,0**	**1 102,9**
Allocation au Fonds d'assainissement	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Solde primaire 1/	318,5	153,5	552,5	521,2	1 188,5
Solde global	**171,0**	**10,5**	**438,5**	**436,0**	**1 102,9**
Financement	**-171,0**	**-10,5**	**-438,5**	**-436,0**	**-1 102,9**
Bancaire	-145,8	31,6	-209,2	-412,4	-1 062,2
Non bancaire	85,3	32,8	-138,4	29,6	75,0
Extérieur	-110,5	-74,9	-90,9	-53,2	-115,7

Source : Direction Générale du Trésor

1/ Solde budgétaire hors Fonds d'assainissement + intérêts sur la dette publique

* Y compris la dividende de la compagnie pétrolière

CHAPITRE V :

SYSTEME BANCAIRE ET INTERMEDIATION

CHAPITRE V :
SYSTEME BANCAIRE,
ET INTERMEDIATION

Le cadre légal conforté par la promulgation le 26 août 2003 de l'Ordonnance n°03-11 relative à la monnaie et au crédit a permi l'émergence des premiers signes de concurance au sein du système bancaire, avec l'installation en Algérie des banques et établissements financiers privés (nationaux et étrangers), depuis la fin des années 1990.

Ainsi, le Conseil de la Monnaie et du Crédit et la Banque d'Algérie ont poursuivi, au plan réglementaire, leurs efforts de consolidation de conditions d'exercice de l'activité et de reporting bancaires. Par ailleurs, la Banque d'Algérie et la Commission bancaire poursuivaient leur renforcement de la supervision bancaire la rendant de plus en plus rigoureuse et conforme aux normes et principes universels en la matière. Au 31 décembre 2005, le renforcement des conditions d'installation des banques et établissements financiers a conduit au retrait de l'agrément pour trois banques et un établissement financier.

De plus, et suite à la promulgation de l'Ordonnance suscitée, la Banque d'Algérie a mis en place des mécanismes plus affinés de surveillance, de veille et d'alerte.

V.1 - STRUCTURE GENERALE DU SYSTEME BANCAIRE

Eu égard à l'entrée en liquidation des trois banques, le système bancaire, à fin 2005, se compose de vingt-quatre (24) banques et établissements financiers qui ont tous leur siège social à Alger. Les institutions bancaires et les établissements financiers se répartissent comme suit :

· six (6) banques publiques, dont la Caisse d'Epargne ;
· une (1) mutuelle d'assurance agréée pour les opérations de banque ;
· douze (12) banques privées, dont une à capitaux mixtes ;

· deux (2) établissements financiers, dont un public ;
· deux (2) sociétés de leasing ;
· une (1) banque de développement dont la restructuration est en cours.

Les banques publiques ont développé, compte tenu de leur ancieneté de place, des réseaux d'agences importants et bien répartis sur tout le territoire national, tandis que les réseaux des banques privées, toujours en phase de développement progressif, restent limités aux grandes villes du pays. A fin décembre 2005, le réseau des banques publiques comprend 1097 agences et succursales, celui des banques et établissements financiers privés ne représente que 130 agences, soit au total 1227 guichets bancaires.

Les banques collectent les ressources auprès du public, distribuent des crédits, mettent à la disposition de la clientèle des moyens de paiements et assurent la gestion de ces derniers. Elles effectuent aussi différentes opérations connexes. Les établissements financiers effectuent les mêmes opérations que les banques, à l'exclusion de la collecte des ressources auprès du public et la gestion des moyens de paiements, activités qui leur sont interdites par la législation bancaire.

La création des banques privées et le développement de leurs activités ont contribué à l'émergence d'un environnement concurrentiel entre les banques tant au niveau du marché des ressources, qu'au niveau du marché de crédits et celui des services bancaires.

V.1.1 - Activités des banques (y compris la caisse d'épargne)

Au plan de la structure de l'activité globale du secteur, les banques publiques restent prédominantes. Suite à la liquidation de deux banques privées en 2003, la part des banques publiques est restée très importante en 2003 et 2004 soit 92,8 % et 92,1 % respectivement. A fin 2005, la part des banques publiques continue à être importante (91,4 %).

Au sein des banques publiques, la première banque représente 30,6 % du total de l'actif du secteur et la deuxième 17,2 %. En ce qui concerne les banques privées, les deux premières (hors la banque mutuelle) représentent environ 2,2 % du total de l'actif des banques.

Les ressources

L'activité collecte des ressources des banques a connu un développement appréciable en 2005 avec une croissance de 8,8 %, très proche de celle enregistrée au cours de l'année 2004 (10,7 %), à en juger par les données ci-après :

(en milliards de dinars ; fin de période)

	2002	2003	2004	2005
Dépôts à vue	642,168	718,905	1 127,916	1 220,364
Banques publiques	548,130	648,775	1 019,891	1 104,302
Banques privées	94,038	70,130	108,025	116,062
Dépôts à terme	1 485,191	1 724,043	1 577,456	1 724,172
Banques publiques	1 312,962	1 656,568	1 509,556	1 642,274
dont : dép. en devises	(139,461)	(152,702)	(201,847)	(210,193)
Banques privées	172,229	67,475	67,900	81,898
dont : dép. en devises	(29,297)	(18,095)	(17,048)	(20,965)
Total ressources collec:	2 127,359	2 442,948	2 705,372	2 944,536
Part banques publiques	87,5 %	94,4%	93,5 %	93,3 %
Part banques privées	12,5 %	5,6 %	6,5 %	6,7 %

L'activité collecte des ressources des banques s'est caractérisée aussi par :

· la persistance de l'importance des dépôts collectés auprès des entreprises privées et ménages, soit 57,4 % à fin 2005 contre 60,6 % à fin 2004 et cela, malgré la poursuite de l'accroissement des dépôts des entreprises d'hydrocarbures en 2005 ;

· la légère hausse de la part des banques privées dans le marché des ressources (6,7 % à fin 2005 contre 6,5 % à fin 2004) et ce, après la liquidation de deux banques privées en 2003 ;

· le taux de croissance significatif des ressources collectées par les banques privées (12,5 %) par rapport à l'accroissement des ressources collectées par les banques publiques (8,6 %).

Contrairement à l'exercice 2004, l'augmentation des ressources collectées par les banques publiques en 2005 provient plus du secteur public (73,9 % contre 32,9 % en 2004) que des secteurs des entreprises privées et ménages. Au cours de l'année sous revue, les dépôts des entreprises des hydrocarbures ont considérablement augmenté.

En ce qui concerne les banques privées, les ressources collectées en 2005 sont en augmentation (12,5 %). Cette augmentation provient plus des entreprises privées et ménages (63,1 %) que du secteur public (36,9 %).

L'année 2005 s'est caractérisée par la poursuite de la croissance des moyens d'action des banques (dépôts à vue, dépôts à terme en dinars) dont le taux d'évolution se situe à 9,1 % contre 9,4 % en 2004, dans un contexte de nouvelle amélioration de la liquidité bancaire. Les dépôts en devises collectés par les banques ont évolué de 5,6 % contre une forte augmentation en 2004 (+ 28,2 %).

Les crédits

En ce qui concerne l'allocation des ressources, la distribution des crédits à l'économie s'est effectuée en contexte d'accumulation des crédits non performants.

L'activité de crédit à l'économie des banques a évolué comme suit :

(en milliards de dinars ; fin de période)

	2002	2003	2004	2005
Crédits au secteur public	715,834	791,694	859,657	895,831
Banques publiques	715,834	791,495	856,976	895,490
Banques privées	-	0,199	2,681	0,341
Crédits au secteur privé	550,208	587,780	674,731	881,616
Banques publiques	368,956	487,740	568,605	750,463
Banques privées	181,252	100,040	106,126	131,153
Total des crédits distribués :	**1 266,042**	**1 379,474**	**1 534,388**	**1 777,447**
Part des banques publiques	85,7 %	92,7 %	92,9 %	92,6 %
Part des banques privées	14,3 %	7,3 %	7,1%	7,4 %

Alors que le total des crédits à l'économie est passé de 1534,4 milliards de dinars à fin 2004 à 1777,4 milliards de dinars à fin 2005 (soit une augmentation de 15,8 %), les crédits au secteur privé se sont accrus de 30,7 % contre une hausse de 4,2 % des crédits au secteur public. La part du secteur privé dans l'encours des crédits à l'économie est passée de 44 % à fin 2004 à 49,6 % à fin 2005.

L'encours des crédits distribués au secteur public, reste important, avec une part de 50,4 % de l'encours total des crédits à l'économie contre 56 % en 2004, alors même que les ressources des banques proviennent plus des entreprises privées et des ménages (57,5 %) que du secteur public (42,5 %).

Les banques publiques assurent la presque totalité du financement du secteur public en 2005. De plus, leur part dans le financement du secteur privé est en augmentation passant de 84,3 % en 2004 à 85,1 % en 2005. Au cours de l'année 2005, le flux des crédits des banques publiques a bénéficié plus aux entreprises privées et ménages dont la croissance est de 32 % qu'aux entreprises publiques (4,5 %). L'accroissement des crédits distribués par les banques privées se situe à 20,8 %. Cette évolution a bénéficié presque exclusivement aux entreprises privées et ménages.

Par maturité, les crédits à l'économie des banques ont évolué comme suit :

(en milliards de dinars ; fin de période)

	2002	**2003**	**2004**	**2005**
Crédits à court terme	627,980	773,568	828,337	924,328
Banques publiques	508,524	736,561	779,741	853,958
Banques privées	119,456	37,007	48,596	70,370
Crédits à moyen et long termes	638,063	605,905	706,051	853,119
Banques publiques	576,267	542,673	645,840	791,995
Banques privées	61,796	63,232	60,211	61,124
Total des crédits distribués :	**1 266,042**	**1 379,473**	**1 534,388**	**1 777,447**
Part crédits à court terme	49,6 %	56,1 %	54,0 %	52,0 %
Part des crédits à MLT	50,4 %	43,9 %	46,0 %	48,0 %

Les crédits à court terme distribués par les banques à fin 2005 (52 %) sont plus importants que les crédits à moyen et long termes (48 %). Cette nouvelle tendance, déjà amorcée en 2003, s'est poursuivie en 2004 et 2005. Par contre, à fin 2002, les crédits à court terme distribués par les banques (49,6 %) avoisinaient les crédits à moyen et long termes accordés (50,4 %).

A fin 2005, les crédits à moyen et long termes accordés par les banques publiques représentent 48,1 % de leurs encours des crédits contre 45,3 % à fin 2004. Les crédits à moyen et long termes distribués par les banques privées représentent 46,5 % de leurs encours des crédits contre 55,3 % à fin 2004. En effet, au cours de l'année 2005, le flux de crédits des banques privées a presque entièrement été distribué à court terme (96 %), le flux de crédits à moyen et long termes ne représente que 4 %.

Concernant les créances sur l'Etat à fin 2005, la part des banques privées est restée modeste. Leurs créances sur l'Etat sont représentées par les bons du trésor acquis et par les avoirs détenus en comptes courants au Trésor et aux Centres des Chèques Postaux.

A fin 2005, seules les banques publiques détiennent des créances sur le Trésor sous forme d'obligations au titre des rachats de créances non performantes (501,6 milliards de dinars), des titres participatifs (39,8 milliards de dinars) ou encore sous forme d'autres créances (169,5 milliards de dinars). Leurs avoirs en bons du trésor s'élèvent à 123,7 milliards de dinars contre 32,1 milliards de dinars à fin 2004.

Le tableau ci-après montre bien l'importance des créances détenues sur le Trésor par les banques publiques :

(en milliards de dinars ; fin de période)

	2002	**2003**	**2004**	**2005**
Banques publiques	831,845	796,562	789,935	844,466
dont : obligations de rachat	(659,131)	(629,748)	(629,221)	501,552)
Banques privées	12,061	11,955	13,465	20,563
Total :	**843,906**	**808,517**	**803,400**	**865,029**

Activités de la Caisse d'Epargne

La Caisse Nationale d'Epargne et de Prévoyance (CNEP), agréée en tant que banque en 1997, demeure encore une institution financière spécialisée dans le financement de l'immobilier (promotion immobilière et acquisition par les ménages de logements neufs auprès des promoteurs publics ou privés et de logements neufs ou anciens auprès des particuliers). Son agrément en tant que banque lui a permis de développer progressivement ses activités bancaires, en particulier, le financement de l'acquisition de biens durables.

Sous l'angle de la collecte des ressources, la caisse d'épargne joue un rôle appréciable avec l'appui du réseau d'agences d'Algérie Poste. Cette dernière collecte près d'un tiers des ressources de la caisse d'épargne qui utilise les livrets et bons d'épargne comme instruments principaux de collecte. L'activité de gestion des comptes chèques et comptes courants est quant à elle récente. A fin 2005, les moyens d'action (ressources) de la caisse d'épargne s'élèvent à 537,5 milliards de dinars, dont 23,7 milliards de dinars de dépôts à vue, contre 507,3 milliards de dinars à fin 2004 dont 20,5 milliards de dinars de dépôts à vue. Les ressources de la caisse d'épargne proviennent pour une grande partie des entreprises privées et ménages (93,2 %). Dans le total des ressources collectées en 2005, la part des dépôts à terme (livrets et bons d'épargne) est restée importante (95,6 %) contre 96 % en 2004.

La caisse d'épargne distribue des crédits à moyen terme aux entreprises de construction de logements, des crédits hypothécaires aux ménages dans le cadre de l'accession à la propriété et les crédits à moyen terme aux ménages pour l'acquisition de biens durables. A fin 2005, les crédits distribués au secteur public s'élèvent à 193,3 milliards de dinars alors que les crédits distribués aux entreprises privées et aux ménages ont atteint 100,1 milliards de dinars. Contrairement à l'exercice 2004, les flux de crédits au secteur public en 2005 ont été plus importants que ceux affectés au secteur privé et ménages (soit 6,6 milliards de dinars contre 1,3 milliard respectivement).

V.1.2 - Activité des établissements financiers

Les établissements financiers sont de création récente. Leur activité évolue lentement à en juger par le total de leur bilan à fin 2005 (35,5 milliards de dinars). Un établissement financier est entré en activité en 2003 et deux sont entrés en liquidation en 2004-2005.

Les ressources des établissements financiers à fin 2005 se composent des fonds propres (capital : 11,6 milliards de dinars ; réserves : 0,6 milliard de dinars) et des emprunts (6,3 milliards de dinars). Une partie de ces ressources est placée auprès des banques sur le marché monétaire.

Les crédits distribués par les établissements financiers s'élèvent à 13,4 milliards de dinars à fin 2005 contre 11,7 milliards de dinars à fin 2004. Bien que les conditions monétaires restent favorables et propices à la distribution de crédits sains, la distribution des crédits hypothécaires reste très lente et de ce fait, le niveau de leur refinancement auprès des établissements financiers concernés aussi.

V.1.3 - Rentabilité des banques

Pour l'année 2005, les banques publiques y compris la caisse d'épargne représentent 92,5 % du total des actifs de l'ensemble des banques, 88 % du produit net bancaire total et 86 % du réseau bancaire national. Compte tenu de la taille des banques publiques, les indicateurs de leur rentabilité sont très différents de ceux des banques privées, la plupart de création récente.

V.1.3.1 - Rentabilité des fonds propres

Sur la période 2003-2005, la rentabilité des fonds propres des banques commerciales n'est pas uniforme en terme d'évolution ni homogène en terme d'échelle de grandeur entre le groupe des banques publiques et celui des banques privées.

En effet, le ratio rentabilité des fonds propres (return on equity - ROE) des banques publiques s'est amélioré en 2005, avec une hausse de plus de 2 points de pourcentage pour s'établir à 5,63 % contre 3,38 % en 2004, année où ce ratio a enregistré un recul de 2,86 points. En revanche, le ROE des banques privées (banques en activité à fin 2005) enregistre une amélioration considérable passant de 12,57 % en 2003 à 23,48 % en 2004 et à 25,43 % en 2005, soit un gain de 12,86 points en deux ans.

Tableau 1 : Indicateurs de rentabilité des banques

	2003	2004	2005
Banques publiques y compris la caisse d'épargne			
ROE *	6,24%	3,38%	5,63%
ROE (avant provisions)	25,84%	23,11%	41,40%
ROA **	0,37%	0,19%	0,30%
Levier financier***	17	17	18
Ratio de couverture des charges par les produits	98%	97,9%	96,8%
Banques privées en activité à fin 2005			
ROE *	12,57%	23,48%	25,43%
ROE (avant provisions)	32,81%	32,78%	29,66%
ROA**	0,91%	1,72%	2,38%
Levier financier ***	14	14	11
Ratio de couverture des charges par les produits	86%	76%	73%

**** ROE : résultats / fonds propres moyens,***
***** ROA : résultats / total moyen de bilans,***
****** Levier financier : Total moyen des actifs / fonds propres moyens.***

Cette évolution positive, sur la période 2003-2005, de la rentabilité des fonds propres des banques privées est d'autant plus remarquable qu'elle s'est réalisée en dépit de la croissance plus faible de leur volume d'affaires rapporté à leurs fonds propres qui ont fortement augmenté pour répondre à la nouvelle réglementation en la matière ; c'est ainsi que le levier financier est passé de 14 en 2003 et 2004 à hauteur de 11 en 2005.

Paradoxalement, ce sont les banques privées les plus capitalisées (relativement au volume d'affaires) qui enregistrent les taux de rentabilité des fonds propres les plus élevés. La mise à niveau des fonds propres de ces banques de création plus éloignée, l'implantation de nouvelles banques encore en phase de croissance et le cantonnement relatif de certaines d'entre elles dans les prestations de services hors intermédiation, notamment le commerce extérieur, expliquent la relative faiblesse, voire la baisse de leur levier financier.

A l'inverse, les banques publiques qui affichent un levier financier plus élevé et en légère hausse (de l'ordre de 18 en 2005) enregistrent un taux de rentabilité des fonds propres de 5,63 %, de loin inférieur à celui des banques privées, mais en augmentation par rapport à l'année 2004.

V.1.3.2 - Rendement des actifs

L'amélioration de la rentabilité des fonds propres des banques privées provient donc principalement du taux de rendement de leurs actifs productifs. Ce dernier, mesuré par le ratio résultat / total des actifs (ROA), est en nette augmentation puisqu'il passe de 0,91 % en 2003 à 1,72 % en 2004 et à 2,38 % en 2005.

A l'inverse, le faible niveau, voire la baisse en 2004, de la rentabilité des fonds propres des banques publiques résulte de la faible rentabilité de leurs actifs constitués d'un niveau élevé d'actifs non productifs. Le ratio ROA s'élève à 0,30 % en 2005 contre 0,19 % en 2004 et 0,37 % en 2003.

Tableau 2 : Rendement des actifs des banques

	2 003	2 004	2 005
Banques publiques y compris la caisse d'épargne			
A - ROA	0,37%	0,19%	0,30%
B - Marge bancaire *	2,70%	2,58%	2,82%
a. Marge d'intermédiation	2,09%	1,95%	2,22%
b. Marge hors intermédiation	0,60%	0,63%	0,60%
C - Marge de profit **	13,85%	7,46%	10,70%
Banques privées en activité à fin 2005			
A - ROA	0,91%	1,72%	2,38%
B - Marge bancaire *	4,46%	4,33%	4,67%
a. Marge d'intermédiation	3,00%	2,67%	2,86%
b. Marge hors intermédiation	1,46%	1,66%	1,81%
C - Marge de profit **	20,44%	39,74%	50,88%

**** Produit net bancaire / total moyen des actifs***

***** Résultats nets / Produit net bancaire***

L'écart substantiel de rentabilité financière entre les deux groupes de banques provient donc de l'important écart dans la rentabilité de leurs actifs.

V.1.3.3 - Marge bancaire

Les marges bancaires, d'un niveau inégal entre les deux groupes de banques, ont évolué de manière différente sur la période 2003-2005. Celle des banques privées a régressé de 4,46 % en 2003 à 4,33 % en 2004 et a progressé à 4,67 % en 2005, tandis que celle des banques publiques a enregistré en 2004 un recul de 0,12 point de pourcentage par rapport à 2003 pour s'établir à 2,58 % et a progressé de 0,24 point de pourcentage en 2005 pour s'établir à hauteur de 2,82 %.

L'écart en matière de marges bancaires entre les banques publiques et privées de l'ordre de 1,85 point de pourcentage en 2005 découle de l'écart dans les marges hors intermédiation, qui représente 38,7 % de la marge bancaire des banques privées alors que celui des banques publiques ne représente que 21,3 %, et l'écart dans les marges d'intermédiation, de l'ordre de 0,64 point de pourcentage en 2005 étant relativement moins important.

La marge d'intermédiation des banques privées, après une légère baisse en 2004 (de 3 % à 2,67 %) progresse en 2005 et s'établit à 2,86 % ; celle des banques publiques suit la même tendance passant de 2,09 % en 2003 à 1,95 % en 2004 puis à 2,22 % en 2005.

La décomposition de la marge d'intermédiation révèle une prédominance de l'activité clientèle pour l'ensemble du système bancaire en 2005 qui contribue pour 81,3 % à la marge d'intérêt des banques privées contre seulement 65,6 % pour les banques publiques avec, cependant, des évolutions nettement différenciées sur la période 2003-2005. La part de l'activité clientèle dans la marge d'intérêt des banques privées qui était de 78,4 % en 2003 est passée à près de 81,3 % en 2005, alors que celle des banques publiques qui n'était que de 14,8 % en 2003 a progressé nettement plus vite pour atteindre 65,6 % en 2005.

Inversement, les revenus de l'activité titres qui participaient pour 67,5 % en 2003 dans la marge d'intermédiation des banques publiques n'y contribuent plus que pour 30,5 % en 2005. Quant aux banques privées, la montée des revenus de l'activité clientèle entre 2003 et 2005 s'est effectuée au détriment des revenus de l'activité interbancaire dont la contribution à la marge d'intérêt est passée de 11,7 % en 2003 à 5,9 % en 2005.

Pour les banques publiques, le changement de structure dans l'origine des revenus entre 2003 et 2005, au détriment de l'activité titres, résulte à la fois de la baisse du stock de titres et de la baisse des taux de rendement y afférents. La vente d'une partie des obligations de rachat des créances non performantes aux organismes non bancaires, conjuguée à une baisse des taux de rendement de titres, ont conduit à la réduction de leurs revenus sur titres. L'amélioration de la liquidité bancaire qui en a résulté s'est traduite par une réorientation partielle de l'activité des banques publiques vers le crédit bancaire en raison de la raréfaction des opportunités de placement sur le marché monétaire. Cet effet volume s'est conjugué à un effet prix pour aboutir à une baisse des revenus sur les opérations interbancaires.

Pour les banques privées, la diminution de la part des revenus issus de l'activité interbancaire entre 2003 et 2005, au profit de l'activité clientèle, résulte également de la rareté des opportunités de placement sur le marché monétaire, à rendements très faibles au demeurant, en contexte d'amélioration de la liquidité du système bancaire.

Au total, l'accroissement de la part des revenus de l'activité clientèle tant pour les banques publiques que pour les banques privées résulte de la conjugaison d'un effet volume et d'un effet prix. Les stocks moyens de crédit (nets de provisions) ont augmenté respectivement de 14 % en 2004 et de 11,4 % en 2005 pour les banques privées et de 8,8 % en 2004 et de 36,4 % en 2005 pour les banques publiques. De ce fait, l'écart entre le rendement moyen des crédits et le coût moyen des ressources clientèle s'est élargi pour les deux groupes de banques entre 2003 et 2005.

Tableau n° 3 : Détail des marges d'intermédiation des banques

	2003	2004	2005
Banques publiques y compris la caisse d'épargne			
Marge d'intermédiation	100,00%	100,00%	100,00%
Opérations avec les institutions financières	18,38%	9,28%	4,29%
Opérations avec la clientèle	14,79%	43,52%	65,63%
Obligations et autres titres à revenu fixe	67,48%	48,19%	30,48%
Autres intérêts et produits assimilés	-0,65%	-0,99%	-0,40%
Banques privées en activité à fin 2005			
Marge d'intermédiation	100,00%	100,00%	100,00%
Opérations avec les institutions financières	11,72%	7,21%	5,87%
Opérations avec la clientèle	78,40%	79,66%	81,29%
Obligations et autres titres à revenu fixe	3,23%	3,60%	1,15%
Autres intérêts et produits assimilés	6,65%	9,53%	11,69%

V.1.3.4 - Marge de profit

La marge de profit, qui mesure la part de la marge bancaire conservée par les banques après constatation des frais de gestion (frais généraux et provisions pour risque de crédit, notamment), évolue diversement pour les deux groupes de banques. Alors

qu'elle est en progression continue sur la période 2003-2005 pour les banques privées passant de 20,44 % en 2003 à 39,74 % en 2004 puis à 50,88 % en 2005, la marge de profit des banques publiques, d'un niveau plus faible, est passée de 13,85 % en 2003 à 7,46 % en 2004 pour remonter à 10,70 % en 2005. Ces évolutions et les écarts des marges de profit entre les banques publiques et les banques privées traduisent l'effort plus important de réduction des coûts du risque de crédit accompli par les banques privées.

L'amélioration de la marge de profit des banques privées en 2005, en contexte de stabilité relative du coefficient d'exploitation (frais généraux plus dotations aux amortissements/PNB), soit 44,73 % en 2005 contre 45,41 % en 2004, découle de :

- la réduction des provisions pour risque de crédit qui ne consomment plus que 8,47 % du PNB (produit net bancaire) en 2005 alors qu'elles absorbaient 17,79 % du PNB en 2004 ;
- l'augmentation des produits divers en 2005 (6,84 % en 2005 contre 2,13 % en 2004).

Tableau 4 : Répartition du Produit net bancaire des banques

	2003	2004	2005
Banques publiques y compris la caisse d'épargne			
Produit net Bancaire	100,00%	100,00%	100,00%
Produits divers	-0,10%	-3,09%	-0,12%
Frais généraux	35,46%	40,14%	29,93%
Dotation aux amortissements et provisions	4,14%	4,10%	2,72%
Pertes hors exploitation (+)	0,51%	5,20%	-16,43%
Provisions pour risque de crédits	43,52%	43,56%	71,10%
Impôt sur les bénéfices	2,62%	2,63%	2,10%
Marge de profit	13,85%	7,46%	10,70%
Banques privées en activité à fin 2005			
Produit net Bancaire	100,00%	100,00%	100,00%
Produits divers	-1,20%	-2,13%	- 6,84%
Frais généraux	32,67%	36,56%	36,47%
Dotation aux amortissements et provisions	10,21%	8,85%	8,26%
Pertes hors exploitation (+)	-6,08%	-10,10%	- 0,41%
Provisions pour risque de crédits	32,93%	17,79%	8,47%
Impôt sur le bénéfice	11,03%	9,29%	13,17%
Marge de profit	20,44%	39,74%	50,88%

En ce qui concerne les banques publiques, leur marge bancaire, bien qu'inférieure à celle des banques privées, reste assez élevée pour générer des profits potentiels suffisants. En revanche, la marge de profit qui atteint 10,70 % en 2005, en hausse de 3,2 points, reste faible. L'important écart en la matière entre les banques privées et les banques publiques, respectivement de plus de 40 points en 2005, traduit l'écart dans les pratiques respectives de gestion des coûts d'exploitation et des risques.

La distribution du PNB des banques publiques indique une plus faible efficacité dans la gestion des coûts par rapport aux banques privées bien que l'augmentation des coûts des banques publiques provienne moins des frais généraux, qui n'absorbent que 29,9 % du PNB en 2005, que des autres coûts. Le niveau de leur coefficient d'exploitation, en hausse entre 2003 et 2004, soit 39,6 % et 44,2 % respectivement et puis en baisse en 2005 (soit 32,6 %), reste inférieur de plus de 12 points à celui des banques privées.

En effet, les provisions pour risque de crédits constituées par les banques publiques absorbent 71,10 % du PNB en 2005 contre 43,56 % en 2004. D'un autre côté, les produits hors exploitation en augmentation ont contribué pour 16,43 % au PNB en 2005 contre une perte de 5,2 % en 2004. Ceci a ralenti le rétrécissement de la marge de profit en 2005.

Au total, deux raisons majeures expliquent l'augmentation en 2005 de la rentabilité des banques privées en contexte de baisse du levier financier. En premier lieu, elles ont pu maintenir un niveau satisfaisant de marge bancaire, dans une conjoncture de baisse des taux et d'augmentation de liquidité sur le marché monétaire, en augmentant leur volume d'activité de crédit. En second lieu, elles ont pu, grâce à une meilleure gestion du risque crédit, conserver une plus grande part du Produit net bancaire.

Pour les banques publiques, dans un contexte d'excès de liquidité sur le marché monétaire conduisant à la baisse des opportunités de placement, elles ont généré suffisamment de marge bancaire en 2005, notamment, par l'augmentation de leurs volumes de crédit. Cependant, cette performance en matière de marge

bancaire s'accompagne d'importantes provisions pour risque de crédits, soit plus de deux tiers du produit net bancaire, conjugué à une diminution du coefficient d'exploitation.

V. 2. - CENTRALES DES RISQUES, DES IMPAYES ET DES BILANS

Les premières centrales d'informations, mises en place et organisées par la Banque d'Algérie, dénommées Centrales des Risques, des Bilans et des Impayés ont été instituées par la Loi n°90-10 puis renforcées par l'article 98 de l'Ordonnance n°03-11 relatives à la Monnaie et au Crédit. Elles fonctionnent sous forme de bases de données permettant la collecte, le stockage et la mise à disposition des banques et des établissements financiers, adhérents à ces Centrales, les informations communiquées par ces derniers.

Les Centrales des Risques, des Bilans et des Impayés constituent une source et un service de renseignement à l'intention des Banques et Etablissements Financiers. L'exhaustivité, la fiabilité, l'intégrité et la disponibilité des informations communiquées par les banques et les établissements financiers sont des conditions essentielles afin que ces Centrales puissent aider les banques et les établissements financiers à mieux apprécier et évaluer les risques de crédit.

V.2.1 - CENTRALE DES RISQUES

Conformément aux dispositions de l'article 98 de l'Ordonnance n° 03-11 du 26 août 2003 relative à la Monnaie et au Crédit, la Banque d'Algérie a renforcé le dispositif mis en place pour la déclaration des crédits à la Centrale des Risques par les banques et établissements financiers.

Les actions initiées en 2004 et 2005 ont concerné l'implémentation d'un système de consultation "on line" au niveau d'une dizaine de banques (toutes les banques publiques et quatre banques privées).

L'activité de cette Centrale est régie par le Règlement n°92-01 portant "organisation et fonctionnement de la Centrale des Risques" et son instruction d'application n°70-92 relative à la "centralisation des risques bancaires et des opérations de crédit-bail".

Au cours de l'année 2005, la réglementation régissant les déclarations de crédit à la Centrale des Risques a été renforcée par l'instruction n° 07-05 du 11 août 2005 qui fait obligation aux banques et établissements financiers de déclarer à la Centrale des Risques, les créances douteuses et litigieuses entendues au sens de créances classées tel que définies par les dispositions de l'article 17 de l'instruction n°74-94 du 29 novembre 1994 relative à la fixation des règles prudentielles de gestion des banques et établissements financiers.

Le démarrage effectif de cette nouvelle centrale d'information dite "Centrale Négative" doit intervenir dès la fin du premier trimestre 2006. Ce nouvel outil vise à compléter le dispositif mis en place par la mise à disposition des adhérents à cette Centrale des informations à caractère qualitatif susceptibles d'améliorer l'appréciation, la gestion et la maîtrise du risque de crédit.

A fin décembre 2005, la Banque d'Algérie disposait déjà d'un fichier permanent de 32557 entreprises déclarées par leurs banques respectives pour un montant global de crédits supérieurs à deux millions de dinars octroyés, y compris les crédits par signature, de 1427,8 milliards de dinars, soit une augmentation du nombre de déclarations de 31 % par rapport à 2004 et 86 % par rapport à 2003 et de près de 32 % par rapport à fin 2004 en valeur.

Evolution des déclarations

Année	Nbre de Déclarations
2002	17.502 déclarations
2003	19.150 déclarations
2004	24.816 déclarations
2005	32.557 déclarations

L'encours des crédits déclarés à la Centrale des risques se décompose comme suit :

- 61 % pour le secteur public
- 39 % pour le secteur privé

Ce fichier a été mis à jour suite à l'interpellation des banques initiée par la Banque d'Algérie qui a constaté des distorsions et des incohérences dans les déclarations transmises à ses différentes structures.

Le fichier de la Centrale des Risques est appelé à se développer au double plan quantitatif et qualitatif du fait de la prise de conscience de l'ensemble des banques de la nécessité de ces déclarations à la Banque d'Algérie. Un programme relatif aux déclarations non effectuées par les banques et établissements financiers a été mis en œuvre dès le premier trimestre 2005.

V.2.2 - CENTRALE DES IMPAYES

L'organisation et le fonctionnement de la Centrale des Impayés sont régis par deux règlements de la Banque d'Algérie. Le premier texte réglementaire promulgué sous le n°92-02 du 22 mars 1992 porte sur l'organisation et le fonctionnement de la Centrale des Impayés, le second, promulgué à la même date sous le n°92-03, est relatif à la prévention et à la lutte contre l'émission de chèques sans provision.

Les incidents de paiement, déclarés en 2005, enregistrent une augmentation de près de 39 % en nombre et près de 57 % en valeur par rapport aux données de l'année 2004.

Les déclarations des banques comparées aux données de la chambre de compensation font ressortir des insuffisances importantes. En effet, selon ces données, un chèque impayé sur deux n'est pas déclaré à la Centrale des Impayés et ce, en dépit d'une évolution notable des déclarations enregistrées au cours des cinq dernières années.

Evolution des déclarations et interdits de chéquiers

Année	Nbre de déclarations	Montant	Nombre D'interdits de chéquiers
2002	29.387	27 milliards de DA	4.584
2003	23.389	18 milliards de DA	3.770
2004	31.271	18 milliards de DA	5.805
2005	43.351	28 milliards de DA	7.360

Le volume des incidents de paiement des chèques impayés prend une dimension préoccupante durant l'année 2005 en atteignant une valeur globale de plus de 28 milliards de dinars.

L'interdiction de chéquier a été appliquée à 7360 personnes (physiques et morales) au cours de l'année 2005 et ce, pour des périodes allant de 12 à 24 mois.

Ce fichier est en augmentation de 27 % par rapport à 2004 et de 95 % par rapport à 2003.

L'interdiction bancaire d'émettre des chèques n'a pu avoir l'effet escompté malgré les efforts accomplis dans ce domaine. En d'autres termes, la sanction bancaire d'émettre des chèques pour réduire les incidents de paiement liés à cet instrument n'a pas été suffisamment dissuasive ; les banques disposant d'un moyen de consultation à distance des fichiers des incidents de paiement.

A cet égard, la Banque d'Algérie saisit régulièrement les Banques défaillantes qui ne respectent pas les fréquences de déclarations ou bien dont la fiabilité des informations est sujette à caution. A ce titre, la Commission Bancaire est régulièrement informée sur les manquements constatés.

Avec la modernisation en cours des systèmes de paiement, la Banque d'Algérie a renforcé la Centrale des impayés par la mise en place d'un système de consultation "on line". Cet outil sera connecté au futur système de télécompensation, actuellement en cours de mise en œuvre, et permettra le traitement des informations liées aux chèques impayés.

Enfin, et conformément à la loi n° 05-02 modifiant et complétant l'ordonnance n° 75-59 portant code de commerce, un projet de règlement régissant la prévention et la lutte contre l'émission de chèques sans provision est en cours de préparation.

V.2.3 - CENTRALE DES BILANS

Conformément à la réglementation en vigueur, la Banque d'Algérie a mis en place une centrale des bilans. L'application informatique nécessaire à la prise en charge des déclarations à la Centrale des bilans étant prête, une rencontre avec les banques et les établissements financiers pour le lancement de cette Centrale a été organisée en juin 2005 avec le concours d'une Banque Centrale de l'Eurosystème à l'effet de les informer sur son mode de fonctionnement et de les sensibiliser à l'importance de cet outil ainsi qu'à la nécessité pour eux d'y adhérer.

La Centrale des bilans sera le support de la cotation systématique des entreprises. Cet indice constitue un indicateur de la santé financière de chaque entreprise et servira à la classification des effets nécessaires aux opérations de politique monétaire. Ces effets serviront de collatéraux indispensables, selon leur degré de qualité, aux opérations de politique monétaire.

Une instruction d'application du règlement portant organisation et fonctionnement de la Centrale des Bilans sera édictée au cours du premier trimestre 2006 de même qu'une notice technique indiquant le mode opératoire de ce dispositif.

V.3 - APPROCHE DE L'EFFICACITE DE L'INTERMEDIATION BANCAIRE

Après un retour à l'équilibre épargne-investissement en 2000, l'excès de l'épargne sur l'investissement a vite atteint 17 % du PIB dès l'année 2000, pour se situer ensuite autour de 13 % pour les années 2001 à 2004, à l'exception de 2002 où l'excédent était de 8 %. En 2005, ce taux est passé à 21,2 %.

L'excès de l'épargne sur l'investissement met en avant un cadre macroéconomique de croissance ancré sur l'épargne intérieure et évacue de facto le recours à l'emprunt extérieur.

Le développement de l'épargne intérieure a dépassé les capacités d'investissement, malgré la mise en œuvre du plan de relance 2001-2004 et le début de la mise en œuvre du nouveau programme de consolidation et de croissance (2005-2009).

L'épargne financière mobilisée par les banques représente une partie de l'excès d'épargne sur l'investissement, d'autant plus que durant cette même période (2001-2005) l'Etat émerge comme le principal agent économique à capacité de financement (épargne moins investissement).

Le caractère satisfaisant de la liquidité bancaire depuis 2001 n'est qu'un symptôme parmi d'autres du développement du stock d'épargnes financières dans l'économie nationale, pendant que le Fonds de régulation des recettes a accumulé des ressources appréciables.

En particulier, le solde du compte courant du Trésor à la Banque d'Algérie est vite passé de 1,4 milliard de dinars à fin 1999 à 317,4 milliards de dinars à fin 2000, pour ensuite monter à 414,1milliards de dinars à fin 2001, 430,6 milliards de dinars à fin 2002, 591,5 milliards de dinars à fin 2003, 1029,3 milliards de dinars à fin 2004 et enfin à 2082,2 milliards de dinars à fin 2005.

En période de rétablissement de la hiérarchie des taux, les objectifs des agents économiques à capacité de financement en terme de maturité ne sont pas bien convergents avec ceux des agents à besoins de financement. L'intermédiation bancaire est une activité qui permet, en termes de taux et de maturités, de faire converger les plans d'épargnes financières avec les décisions d'investissement des différents agents économiques.

En Algérie, en phase de lancement des opérations de marché financier, l'intermédiation bancaire doit jouer un rôle central dans la mobilisation des épargnes et l'allocation optimale des ressources collectées.

L'amélioration soutenue, depuis l'année 2000, de la position financière extérieure et la solidité marquée de la position des réserves officielles de change, qui ont atteint 56,18 milliards de dollars à fin 2005, représentent des fondamentaux pour une meilleure allocation des ressources dans l'économie nationale au profit de la croissance, d'autant plus que la stabilité financière est aujourd'hui un acquis.

En effet, la stabilité du taux de change effectif réel du dinar constitue un élément très appréciable de l'amélioration de l'environnement de l'investissement productif où la nécessaire efficacité de l'intermédiation bancaire émerge désormais comme un déterminant majeur.

Les banques publiques continuent de mettre en avant la maturité "courte" de leurs ressources collectées pour justifier la faiblesse de l'octroi des crédits à moyen et long termes pour l'investissement.

L'évolution des agrégats relatifs aux ressources collectées par les banques témoigne du développement soutenu des moyens d'action (épargnes financières mobilisées) des banques.

(en milliards de DA)

	2002	**2003**	**2004**	**2005**
Dépôts à vue	642,2	718,9	1 127,9	1 220,4
Dépôts à terme	1 411,1	1 656,0	1 478,7	1 724,2
Total :	2 053,3	2 374,9	2 606,6	2 944,6

Hors dépôts affectés en garantie des opérations de commerce extérieur en cours, l'évolution des dépôts à vue et à terme des banques publiques est la suivante :

(en milliards de DA)

	2002	2003	2004	2005
Dépôts à vue	548,1	648,8	1 019,9	1 104,3
Dépôts à terme	1 274,9	1 604,4	1 429,6	1 563,9
Total des dépôts (D)	1 823,0	2 253,2	2 449,5	2 668,2
Crédits à CT	508,5	736,6	779,7	853,9
Crédits à MLT	576,3	542,7	645,8	792,0
Crédits financés par emp. extérieurs et fonds publics	(46,1)	(59,7)	(72,3)	(47,6)
Provisions constituées	(285,8)	(284,8)	(343,1)	(372,3)
Crédits nets à l'Etat	762,7	745,4	723,5	745,4
Total des crédits nets (C)	1 515,1	1 680,2	1 733,6	1 971,4
Différence (D-C)	307,4	573,0	715,9	696,8
Dont : dépôts en devises	139,5	152,7	201,8	210,2

L'examen des ressources des banques de la période 2002-2005 indique que :

- les ressources couvrent largement les crédits à l'économie et à l'Etat et qu'un excédent des ressources sur les emplois, supérieur à l'objectif de constitution des réserves obligatoires, émerge à compter de l'exercice 2002 ;

- le minimum des dépôts (à vue et à terme), considéré comme un niveau des ressources permanentes, couvre les emplois financés par les banques (crédits à l'économie nets, crédits à l'Etat nets) à partir de l'année 2002 ;

- l'assiette des dépôts stables s'élargit à partir de 2003, indiquant par là un niveau appréciable de ressources stables pouvant être distribuées au titre des crédits d'investissement ;

- le niveau des dépôts stables, déduction faite des dépôts en devises, reste appréciable à partir de 2003.

Le tableau ci-après indique les dépôts “minima” pour chaque année et les crédits nets (à l'économie et à l'Etat).

(en milliards de DA)

	2002	2003	2004	2005
Dépôts collectés minima				
(ressources stables)	1 672,0	1 871,4	2 299,3	2 571,5
Dont : dépôts en devises	139,5	152,7	201,8	210,2
Crédits nets maxima	1 515,6	1 680,2	1 733,6	1 971,5

Malgré l'augmentation des crédits bancaires à l'économie à partir de 2002, les banques publiques n'ont pas utilisé entièrement le potentiel d'intermédiation permis par le niveau accru de leurs ressources, notamment, avec des ressources stables qui sont passées de 1672 en 2002 à 2299,3 milliards de dinars en 2004, puis à 2571,5 milliards de dinars en 2005, soit une augmentation de 53,8 % sur la période.

Il est utile de rappeler que les règles prudentielles qui sont universelles constituent un cadre normatif d'exercice de l'activité bancaire. Ainsi, le ratio de solvabilité (8 %) représente une règle qui indique le niveau de risques de crédits pondérés compatible avec les fonds propres de la banque. Il s'agit là d'un facteur fort de sécurité et de solidité financière d'une banque.

GRAPHIQUE 17

EVOLUTION DES RESSOURCES ET DES EMPLOIS DES BANQUES PUBLIQUES

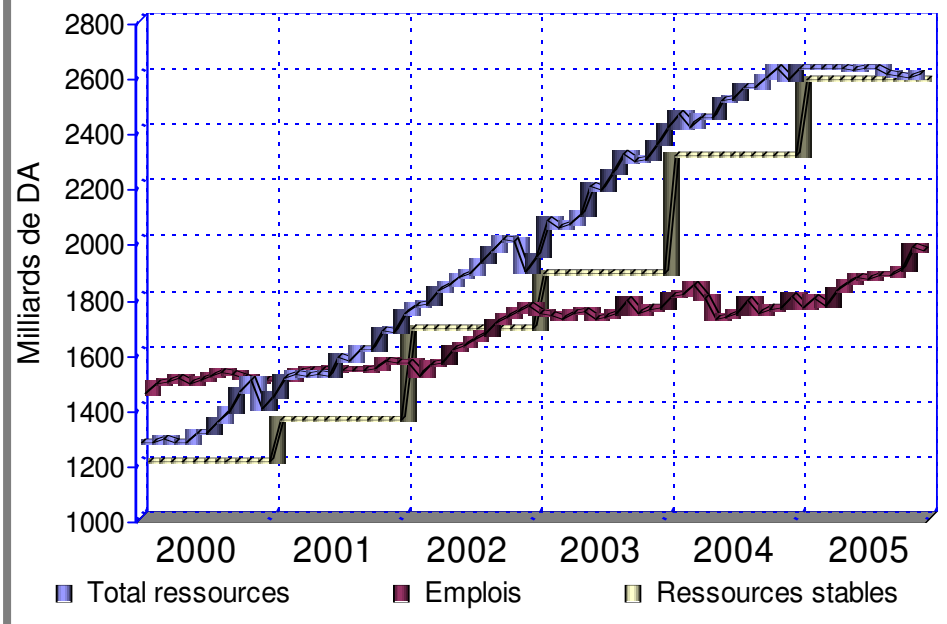

La limitation des risques crédits ne signifie pas une restriction de l'octroi de crédits, car les crédits sains ne nécessitent pas de provisionnement et une bonne gestion des crédits conduit à une moindre pondération au titre des risques. Ce qui libère de facto une capacité de crédit additionnelle, c'est à dire une expansion de crédits avec des risques moindres.

Il est à noter que les situations des banques publiques affichent un ratio de solvabilité supérieur à la norme prudentielle de 8 %, avec leur mise à niveau de fonds propres en cours. Ce qui donne un indice effectif de l'augmentation de la capacité de crédit qui doit, en plus, être confortée par le nécessaire amenuisement des risques crédits octroyés et concentrés.

GRAPHIQUE 18
ÉVOLUTIONS DES DÉPÔTS STABLES ET DES CRÉDITS MAXIMUM

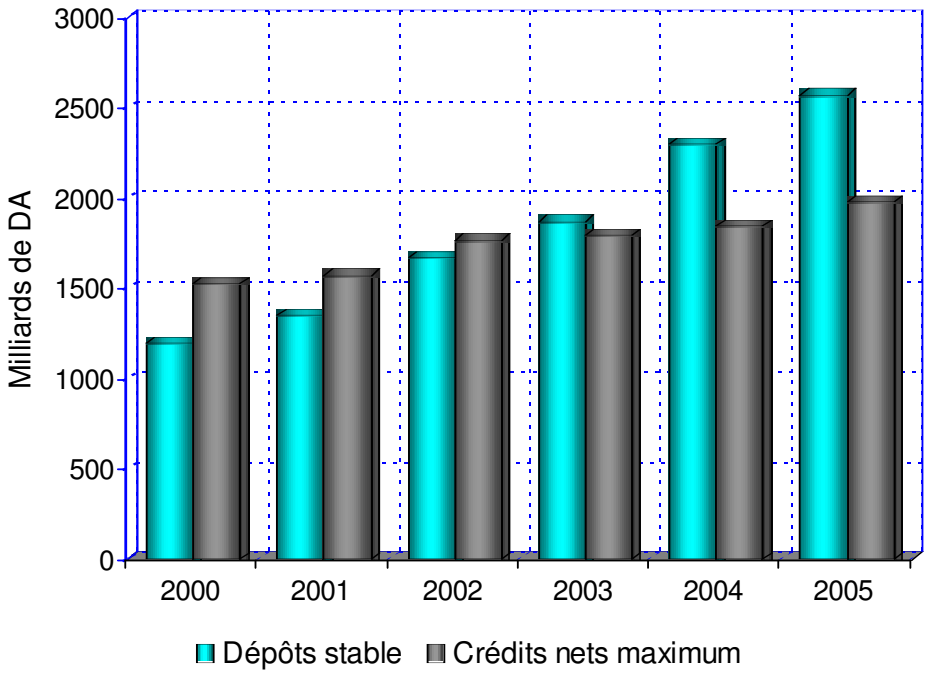

En effet, le ratio de solvabilité constitue un instrument de sécurité financière et non un outil de limitation de crédits pour les banques publiques.

L'offre de crédits au logement par les banques constitue l'un des instruments de développement des crédits hypothécaires desti-

nés aux ménages, pendant que l'augmentation de l'offre de logements émerge comme élément dominant pour le développement du marché hypothécaire. Le volet foncier et les aspects juridiques liés au titre de propriété sont également importants.

L'autofinancement reste le mode de financement dominant des logements des ménages, malgré les mécanismes financiers mis en place à partir de 1997. En effet, l'encours du financement bancaire du logement ne dépasse pas actuellement 1,65 % du produit intérieur brut alors que les aides de l'Etat au logement avoisinent 3 % du produit intérieur brut.

Le financement bancaire du logement reste très faible, alors même que l'épargne financière des ménages connaît une forte croissance depuis l'année 2000 et de plus, elle est de nature très stable. En la matière, il n'y a donc pas de problème de transformation financière pour les banques.

Ainsi, il est bien intelligible d'asseoir le développement de l'intermédiation bancaire, en partie, sur un développement soutenu du financement bancaire du logement (crédits hypothécaires).

L'objectif à atteindre durant les années 2006-2009 est de canaliser l'importante épargne financière des ménages, de nature stable, vers les financements de long terme des logements.

De plus, le développement actuel du système de titrisation se traduira pour les banques par l'abaissement des coûts de crédits, la création d'un nouveau procédé de mobilisation des ressources et une plus grande facilité pour respecter les normes du ratio de solvabilité et du ratio de transformation.

En effet, un système de titrisation bien structuré, soutenu par un procédé de cession de créances assoupli, apporterait une solution réelle et efficace au système bancaire et permettrait une meilleure prise en charge du problème de financement du logement en Algérie.

Sous l'angle des réformes structurelles et de la nécessaire amélioration de l'allocation des ressources dans l'économie nationa-

le, l'implication de manière substantielle des banques dans le financement du logement émerge de facto.

Globalement et de manière graduelle, le financement bancaire du logement devrait atteindre un taux de 40 % au cours des années 2006 à 2009 contre un taux actuel de seulement 9 %.

Enfin, les banques doivent améliorer leurs capacités d'évaluation et de gestion des risques, notamment, en veillant à une application du dispositif de contrôle interne édicté par le Conseil de la Monnaie et du Crédit en 2002. De plus, en matière de division de risques et pour éviter la concentration des risques, les banques devraient recourir davantage à la syndication de certains crédits.

Pour consolider leurs ressources stables au profit du financement des investissements, les banques doivent développer une politique de collecte de ressources stables et diversifiées y compris en recourant à des innovations financières (épargne liée, autres formes d'épargne stable,…).

CHAPITRE VI

MODERNISATION DE L'INFRASTRUCTURE DU SYSTEME BANCAIRE

CHAPITRE VI
MODERNISATION
DE L'INFRASTRUCTURE
DU SYSTEME BANCAIRE

La qualité du système de paiements est un bon indicateur du fonctionnement d'une économie. Les progrès en matière d'intermédiation bancaire, le développement des institutions et la concurrence qui régit le marché bancaire ont permis l'évolution et la diversité des instruments et moyens de paiement. Les nouvelles technologies de transmission de données et les progrès en informatique sont à la base de l'amélioration des procédures de paiement et de recouvrement dans les pays développés et les pays émergents.

Un système de paiements est composé :

- des institutions, intermédiaires financiers,
- des instruments de paiements,
- et les procédures de paiement et de recouvrement.

A ces trois éléments s'intègre également le système d'information et de communication au sein et entre les institutions, intermédiaires financiers, ainsi que la sécurité du système (anti-altération, anti-intrusion, conservation, confidentialité, etc...)

La modernisation de l'infrastructure bancaire (système de paiement) nécessite notamment :

· la mise en place d'une infrastructure permettant une plus grande efficacité dans le traitement des opérations inter-bancaires et du marché financier et principalement développer le système de paiements de gros montants ;

· le développement des normes et standards du système de compensation des transactions de petits montants, préalable indispensable à leur développement ;

· la modernisation du système d'information de la Banque d'Algérie en tant que complément nécessaire et appui aux sys-

tèmes de paiements et au traitement des opérations de politique monétaire, couverture de change… ;

· le renforcement de l'infrastructure de télécommunications entre la Banque d'Algérie et le siège social des banques, des établissements financiers, du Centre des Chèques Postaux, du Trésor Public et du Dépositaire central.

Le réseau de télécommunications contribuera à faciliter le fonctionnement des échanges et à traiter de bout en bout les opérations de paiements et les échanges de données inter et intra bancaires.

Cette modernisation dont la finalité est la mise en place d'un système de paiements inter-bancaire moderne et efficace, aussi bien au niveau des paiements de gros montants en temps réel que des paiements de masse, qui assureront des transferts de fonds efficaces, sûrs, rapides et sécurisés tout en observant les recommandations universelles du Comité ad hoc de la Banque des Règlements internationaux (BIS/CPSS).

La modernisation de l'infrastructure du système bancaire repose sur le système algérien de règlements bruts en temps réel de gros montants (dénommé Algeria Real Time Settlement dit ARTS), généralement appelé RTGS, et sur un système de télé compensation des instruments de paiement de masse géré par le Centre Interbancaire de Précompensation (dénommé Algérie télécompensation interbancaire dit ATCI).

Ces deux systèmes nécessitent aussi une mise à niveau du système d'informations des banques qui se poursuit de manière graduelle ainsi que d'un cadre juridique spécifique et actualisé qui ont été mis en place durant l'année 2005.

La mise en place d'un système de règlements bruts en temps réel de gros montants (RTGS) et d'une compensation électronique des paiements de petits montants vont faciliter le développement de l'intermédiation bancaire et la gestion des risques, l'émergence de nouveaux services bancaires aux particuliers tels que les cartes de crédit et cartes de paiement, renforcer des liens

institutionnels et financiers avec les marchés financiers mondiaux et créer un environnement favorisant la participation des banques étrangères au marché financier algérien.

VI.1 - SYSTEME DE PAIEMENTS DE GROS MONTANTS EN TEMPS REEL (RTGS)

Le système de paiements de gros montants en temps réel est un système de paiement interbancaire. C'est un système de paiements où s'effectuent les paiements de gros montants ou de paiements urgents. Les paiements sont effectués uniquement par virement.

Le système algérien de règlements bruts en temps réel de gros montants ARTS est un système automatisé des paiements par ordres de virement. Ces ordres de virement sont effectués dans le système un par un et en temps réel. Les paiements ne sont donc pas compensés.

Les paiements effectués dans le système sont irrévocables de façon à assurer la libre utilisation des fonds reçus par un participant pour l'exécution de ses propres opérations. En cas de paiement par erreur, le participant concerné doit demander au participant qui a réceptionné le virement de le lui renvoyer pour corriger l'erreur. Ainsi, la responsabilité incombe aux participants au système qui doivent veiller à la bonne fin des opérations de paiement qu'ils initient. Le système met en liste d'attente, les ordres de virement d'un participant lorsque qu'il n'y a pas de provisions suffisantes sur son compte de règlement ouvert dans le système.

Pour les ordres de virement, les participants utilisent le format de message Swift. De plus, pour assurer la fiabilité et la sécurité des paiements, le système de transmission et la norme des messages Swift sont généralement utilisés par les Banques Centrales.

Le système RTGS est un système endogène des Banques Centrales qui le gèrent et l'administrent pour leur compte et dans le cadre de leur mission de banque des banques, c'est-à-dire que

les opérations avec la Banque Centrale ainsi que les opérations interbancaires sont traitées exclusivement et de manière automatique dans le RTGS.

La Banque des Règlements Internationaux, pour la bonne gestion des risques, a mis en place des normes de bonne conduite (réglementation claire, information des participants sur les risques, mise en place des systèmes de secours, crédits intra journalier, sécurité des systèmes,…) pour les systèmes RTGS.

Composition du système ARTS

Le système RTGS se compose d'une plate-forme de production (équipements informatiques et logiciels de paiement) reliée à des plates-formes dites "participant" installées au niveau des banques.

En outre, le système RTGS dispose d'une plate-forme de secours à chaud qui réplique les paiements et, en cas de problèmes rencontrés sur la plate-forme de production, prend en charge automatiquement la suite des opérations (en cluster).

Il est généralement recommandé que le RTGS soit doté d'un système de secours à distance (plate-forme de secours à froid) qui assure l'archivage de l'ensemble des données historiques portant sur les paiements et prend en charge les paiements en cas de grave difficultés rencontrées (sinistre, séisme, inondation, black out électrique,…) dans la région où sont installées la plate-forme de production et la plate-forme de secours à chaud.

Les participants

Les principaux participants sont :

- la Banque d'Algérie
- les banques,
- le Trésor public,
- Algérie-Poste,
- Algérie Clearing pour les paiements à la Bourse,
- et le CPI (Centre de pré compensation interbancaire) pour les paiements de masse.

Le mode de participation pour les banques et autres institutions est direct ou indirect. Les participants directs possèdent leur propre plate-forme pour accéder au système. Les participants indirects sont les participants qui accèdent au système en utilisant le service technique (plate-forme participant) d'un participant direct.

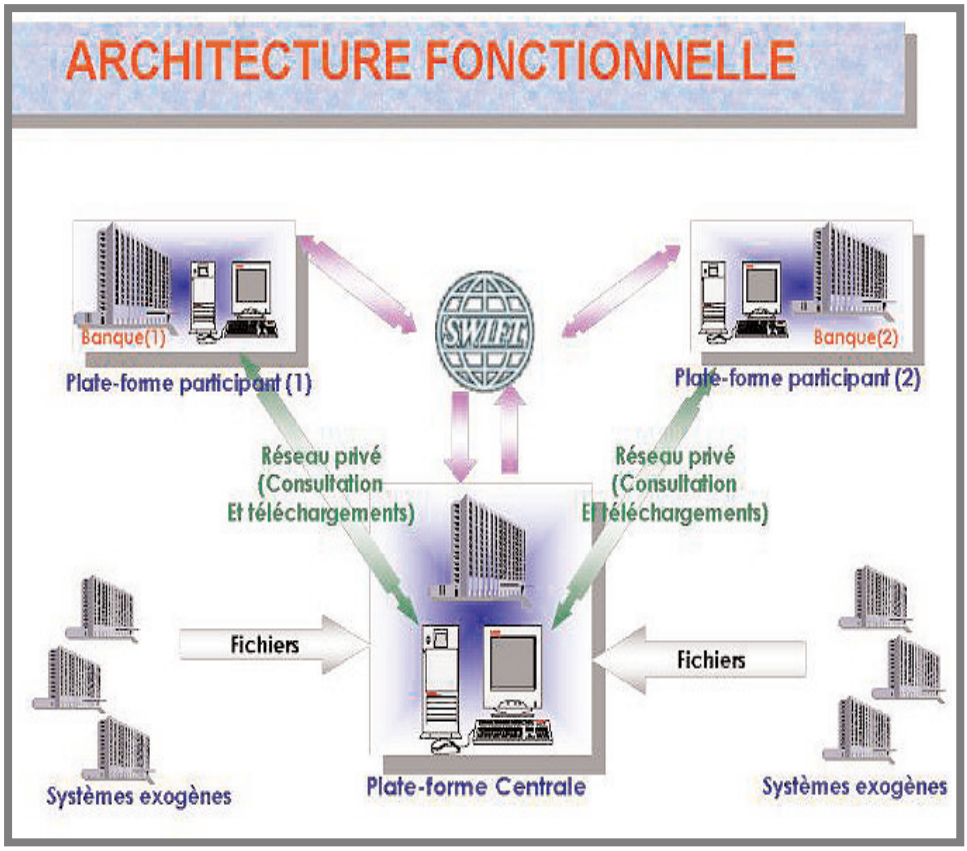

Responsabilité et échanges

Il est important de souligner que les paiements effectués dans le système ARTS sont de la responsabilité des participants. Chaque participant gère son compte de règlement ouvert dans le système. A la fin de la journée d'échange, toutes les opérations de paiement sont transmises par le biais d'une interface de lecture dans le système comptable de la Banque Centrale.

Au cours de la journée d'échange, les soldes compensés des autres systèmes de paiement (ex. paiements de masse et paiements dans le marché financier) sont déversés dans le système ARTS.

Pour assurer la fluidité des échanges et éviter le blocage du système ARTS, la Banque d'Algérie accorde aux participants des avances intra-journalières qu'ils doivent rembourser avant la clôture de la journée d'échange.

Le système ARTS transmet aux participants tout au long de la journée d'échanges des informations portant, notamment, sur le fonctionnement du système, les périodes d'échange, l'optimisation des échanges

A la fin de la journée d'échanges, le système transmet aux participants les relevés d'échanges de la journée et procède à l'enregistrement des pensions overnight en cas de non remboursement des avances intra journalières.

Le système ARTS mis en place par la Banque d'Algérie et dont elle assure la gestion et l'administration, pour le compte de la communauté bancaire, a été réalisé selon les standards internationaux, notamment, en matière de fiabilité et de sécurité des échanges.

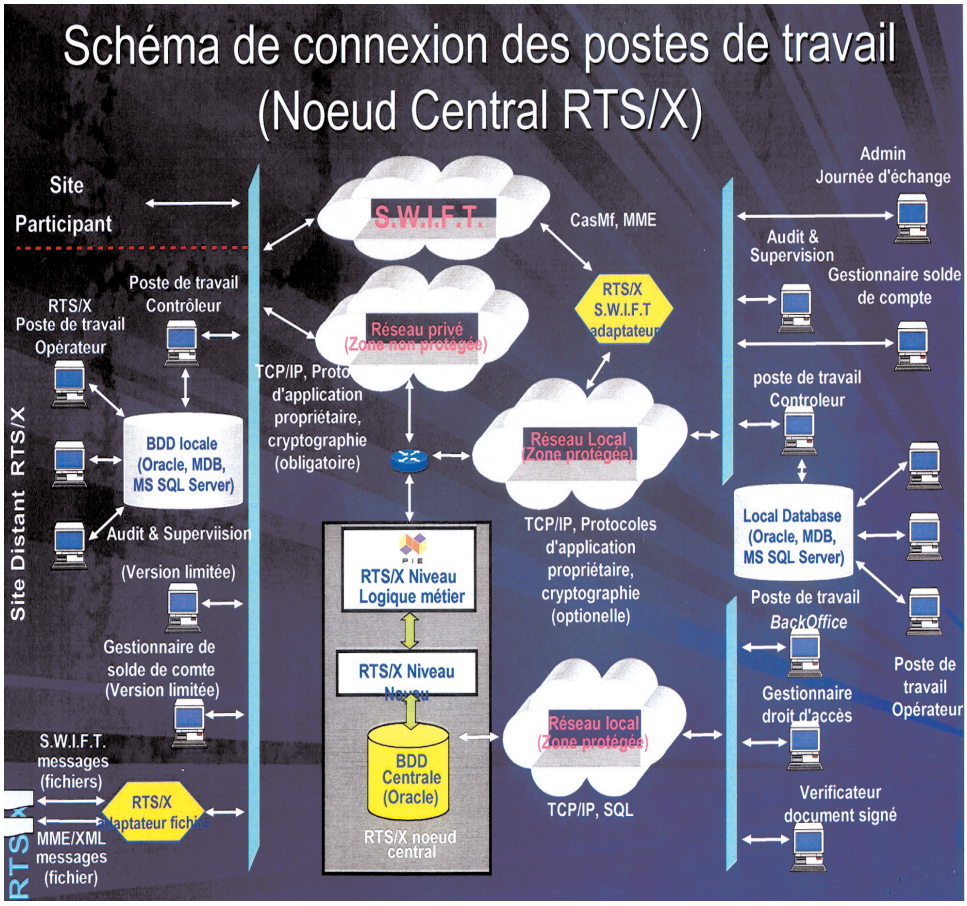

En plus de l'ensemble des caractéristiques propres à tout système de paiements de gros montants, le système ARTS est doté d'un système de secours à chaud installé à Alger et d'un secours à froid installé dans le sud du pays.

Le système ARTS, régi par un règlement édicté par le Conseil de la Monnaie et du Crédit, accepte les paiements par virement d'un montant égal ou supérieur à un million de dinars et des paiements d'un montant inférieur à un million de dinars mais dont la clientèle des participants estime qu'ils sont urgents et qu'ils doivent être effectués dans le système ARTS.

L'entrée en fonctionnement du système ARTS est prévu, après les tests opérés durant le dernier trimestre 2005, pour le mois de février 2006.

La Banque d'Algérie : l'opérateur

La Banque d'Algérie, opérateur du système ARTS, assure la gestion, la surveillance et le contrôle de ce système qui permet une traçabilité de toute l'opération de paiement.

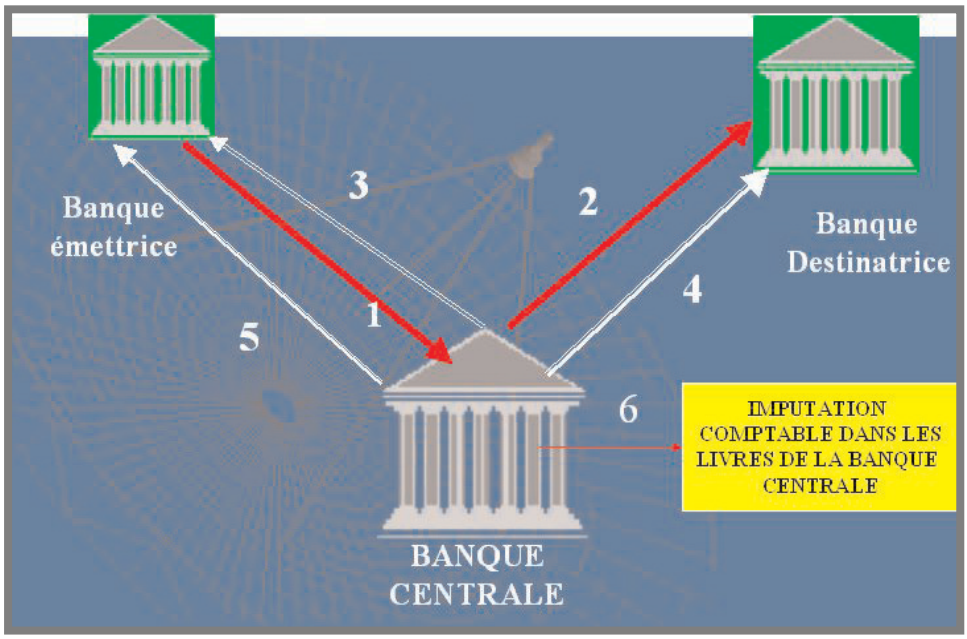

Pour la phase de lancement du système ARTS, la Banque d'Algérie a requis des premiers responsables des banques et d'Algérie-Poste leur mobilisation personnelle pour superviser

leurs opérations de paiement afin d'éviter tout risque opérationnel tant pour leur institution que pour le système bancaire.

Il est utile de noter que le système ARTS est le premier système de paiements de gros montants opérationnel en Afrique du Nord. Ainsi, l'Algérie à l'instar des pays membres du Conseil de Coopération du Golfe et de la Jordanie, s'est dotée d'un système moderne des paiements de gros montants en temps réel.

Il est important de souligner que l'entrée en fonctionnement du système ARTS, constitue le socle de la réforme des systèmes de paiement en monnaie nationale et sera suivie du système de télé-compensation.

Amélioration de la qualité de service

Les améliorations de la qualité des services bancaires attendues de la mise en place du système ARTS sont :

· l'amélioration considérable des délais de recouvrement des créances des entreprises qui optent pour les paiements urgents. Ce qui améliore de facto la gestion de la trésorerie de ces entreprises ;
· l'optimisation de la gestion de trésorerie de chaque banque participante ;
· une meilleure efficacité dans la conduite de la politique monétaire par la Banque d'Algérie conduisant à une utilisation efficiente des ressources dans l'économie.

ARTS outil d'intégration

La mise en place d'un système moderne de paiements de gros montants et paiements urgents (ARTS) permet une intégration en temps réel du marché monétaire et du marché de change, dans le respect de la réglementation des changes et du contrôle des mouvements des capitaux avec le reste du monde.

VI.2 - LA TELECOMPENSATION : "ALGERIE TELE-COMPENSATION INTERBANCAIRE (ATCI)"

Dans le cadre de la modernisation des paiements de petits montants ou de détail, la Banque d'Algérie a créé en août 2004 une filiale avec les banques, le Centre de Précompensation Interbancaire (CPI). La Banque d'Algérie est l'actionnaire majoritaire dans cette filiale qui a pour mission d'assurer la réalisation du système de télé-compensation, et puis, une fois le système en place, d'assurer son fonctionnement en tant qu'opérateur du système.

Un système de compensation rapide de chèques et autres instruments de paiement, constitue une réponse à un besoin évident dans le processus de modernisation du système de paiements en Algérie et une complémentarité indispensable au système de règlement brut en temps réel de gros montants ou des paiements urgents.

En effet, la modernisation du système de paiements de masse représente en Algérie un volet important de la réforme des systèmes de paiements dans leur ensemble. Il s'agit de la mise en place d'un système de télé-compensation des paiements par chèques, effets, virements, prélèvements, retraits et paiements par carte bancaire.

La réalisation du système de paiements de masse ATCI a été poursuivie tout au long de l'année 2005. Sa mise en fonctionnement est attendue pour le premier semestre 2006.

Caractéristiques du système

C'est un système informatique installé dans les locaux de la Banque d'Algérie. Il est composé d'un site nominal, d'un site de back up à chaud et d'un site de back up à froid distant. Cette architecture est adoptée pour assurer une haute disponibilité du système.

Les banques, le Trésor et Algérie-Poste adhérent au système en tant que participants directs ou indirects. Le participant direct

est raccordé au système via une plate forme dite " plate forme participant " alors que le participant indirect utilise celle d'un participant direct.

Par ailleurs, ce système revêt les caractéristiques suivantes :

- il calcule à la fin de chaque journée de compensation, les soldes multilatéraux nets des participants et les déverse au système de règlement brut en temps réel et paiements urgents (ARTS) géré par la Banque d'Algérie ;
- il est auto protégé à travers la détermination de limites maximales autorisées de soldes multilatéraux débiteurs qu'il contrôle en permanence, et envoie des messages d'alerte à l'administrateur du système et aux participants concernés au cas où le solde débiteur d'une banque approcherait la limite autorisée ;
- il est sécurisé contre les risques de fraude du fait que les échanges se font par le transfert de fichiers scellés, cryptés et signés suivant un protocole sécurisé piloté par un moniteur intégré au système central et aux plates formes de raccordement ;
- il est également sécurisé contre le risque opérationnel à travers la mise en place des sites de secours à chaud et à froid ou distant ;
- il s'agit d'un système complètement automatisé et dématérialisé reposant sur l'échange de transactions électroniques dématérialisées (chèques et effets).

Fonctionnalités

Le système A.T.C.I. sera un support pour tout type d'instructions de paiement de masse dématérialisées. A cet effet, il aura pour fonctions d'assurer :

- la gestion des Remises Aller transmises par les participants (contrôles d'accès, validation des remises aller, gestion des erreurs). Pour chaque Remise Aller présentée par un participant, un fichier Compte Rendu d'Acquisition est généré par le système A.T.C.I. et renvoyé au participant en lui indiquant le résultat du traitement de la Remise Aller ;

- la gestion des rejets associés à chaque opération de paiement ;

- la gestion des Remises Retour : à la fin de chaque séance de compensation, A.T.C.I. génère et diffuse des Remises Retour par participant destinataire ;

- la gestion des demandes d'annulations d'opération de paiement ou ensemble d'opérations (sous-remises, remises) : les demandes d'annulation ne sont autorisées que pour des opérations ou ensemble d'opérations présentées durant la même séance ;

- la fourniture de la position courante sur demande d'un participant ;

- la mise en œuvre d'un service de messagerie interbancaire sécurisée permettant :
  . le routage des images de chèques et effets ainsi que les messages d'information (entre participants),
  . la distribution de messages d'information vers l'ensemble des participants,
  . l'échange de messages entre un participant et A.T.C.I. et vice versa.

- gestion du risque financier : pour toutes les opérations de paiement dont la date de règlement interbancaire est égale à la date de compensation, A.T.C.I. vérifie que le montant de l'opération n'est pas supérieur à une valeur limite fixée par l'Administrateur du Système

- prévention du risque de défaillance d'un participant : par la définition de limite financière débitrice par participant et alerte du participant (dans le compte rendu d'acquisition) et de l'administrateur d'A.T.C.I, dans le cas où sa position courante approcherait ou atteindrait sa limite débitrice.

- calcul des soldes de règlement :
  . Suivant un mode multilatéral en prenant en compte toutes les opérations de paiement dont la date de règlement est égale au jour de compensation ;

. Envoi à chaque fin de journée de compensation du solde net à régler à chacun des participants et de la remise de règlement au Système A.R.T.S. de la Banque d'Algérie.

- fourniture d'informations techniques et financières aux participants, à savoir :
  . un échéancier de règlement (à la fin de la journée de compensation) qui comprend les soldes à régler le jour même et les soldes provisoires des jours suivants,
  . une synthèse des flux aller (à la fin de chaque séance et récapitulatif en fin de journée de compensation),
  . des synthèses des flux retour (à la fin de chaque séance et récapitulatif en fin de journée de compensation),
  . une synthèse de règlement (à chaque fin de journée de compensation suite au règlement dans le système A.R.T.S.),
  . les statistiques de fonctionnement (de manière périodique fixée par l'Administrateur du Système A.T.C.I).

Organisation de la journée de compensation

A l'intérieur de chaque séance, A.T.C.I. n'accepte que les demandes d'annulation de remise aller concernant les remises aller de la séance en cours.

A l'issue de chaque séance de compensation, A.T.C.I diffuse à l'ensemble des participants les remises retour (contenant les opérations présentées par les participants et validées par le Système.) et les synthèses aller et retour concernant cette séance.

A l'issue de la période d'échanges, A.T.C.I. diffuse à l'ensemble des participants l'échéancier de règlement et les synthèses Aller et Retour relatives à la journée de compensation (incluant toutes les séances).

A l'issue du règlement dans A.R.T.S, des soldes de compensation, le système A.T.C.I. diffuse à chacun des participants sa Synthèse de Règlement.

La plate forme de raccordement

La plate forme de raccordement (U.A.P.), est le point d'accès unique au système A.T.C.I, elle est installée et exploitée par un participant direct qui peut abriter des participants indirects. Elle permet une automatisation totale et sécurisée du raccordement des banques au Système A.T.C.I.

L'U.A.P. rend le Système d'information des banques indépendant du protocole et règles d'échange avec A.T.C.I. Elle garantit, même en cas d'arrêt de la machine, un redémarrage automatique sans perte ni doublon d'opérations.

Le Centre de Pré-compensation Interbancaire (ATCI) : l'opérateur

Le rôle du Centre de Pré-compensation Interbancaire, en tant qu'opérateur du système, consiste en :

- l'ouverture du système,
- la supervision du système central et des plates-formes "participant",
- la publication régulière des tableaux de bord,
- l'exécution de divers tests pour introduction de nouvelles banques,
- l'archivage des données,
- la supervision des actions de maintenance préventive et curative.

Les améliorations de la qualité de service

Avec la réalisation du système de télécompensation, une amélioration nette de la qualité des services bancaires est attendue en matière de paiements de masse :

- la réduction des délais de recouvrement interbancaires ;
- la réhabilitation des moyens de paiements scripturaux classiques (chèques, effets, virements) ;
- le développement des moyens de paiements modernes (prélèvements, opérations par carte) ;
- la réduction des coûts des échanges interbancaires ;

- l'amélioration de la qualité et de la fiabilité des informations restituées ;
- les échanges interbancaires et leur traitement seront largement sécurisés.

Le volet de modernisation

Avec la mise en place des deux systèmes ARTS et ATCI (de paiements et de télécompensation) qui entreront en activité durant l'année 2006, une intégration importante sera réalisée au sein du système bancaire avec une amélioration notable de la qualité de service, une rapidité d'exécution des ordres clientèles des banques et une meilleure gestion de la trésorerie par ces dernières.

En outre, la traçabilité des opérations de paiement inhérente aux systèmes, ARTS et ATCI permet d'assurer les conditions pour une meilleure bancarisation et une pénétration plus large, en rendant le recours au système bancaire plus attractif, car plus rapide et plus sûr. Il permet aussi de lutter plus efficacement contre le blanchiment d'argent par la traçabilité qu'il génère.

VI.3 - LE DISPOSITIF REGLEMENTAIRE

La sécurité technique des systèmes de paiement est assurée par la mise en place d'une architecture fonctionnelle de nature à limiter les risques de paiement. La sécurité technique doit être complétée par la sécurité juridique et réglementaire des opérations de paiement.

Le cadre juridique général a été complété en 2005, par des textes réglementaires spécifiant la responsabilité de l'opérateur des systèmes de paiement et les droits et obligations des participants à ces systèmes.

En effet, le Conseil de la Monnaie et du Crédit a, au cours de l'année 2005, édicté trois règlements permettant aux systèmes ARTS et ATCI de fonctionner dans un cadre réglementairement bien défini, conforme aux normes universelles, il s'agit :

a) Le règlement portant organisation et fonctionnement du "système de règlement brut en temps réel de gros montants et de paiements urgents".

Ce texte constitue l'ancrage réglementaire pour permettre le démarrage effectif des systèmes de règlements bruts en temps réel de gros montants et paiements urgents prévu début 2006. Ce système réalisé et géré par la Banque d'Algérie constituera le principal volet de la modernisation des systèmes de paiements. En effet, un tel système de paiement moderne, rapide et sécurisé est l'élément pivot, en ce qu'il a pour finalité l'amélioration des services bancaires de base.

Ce texte définit la responsabilité de l'opérateur du système (Banque d'Algérie), la responsabilité des participants au système et les modalités de fonctionnement du système.

b) Le règlement du 15 décembre 2005, portant sur le "système de compensation de chèques et autres instruments ".

Le règlement portant sur le système de paiements de masse ou de détail dit "Algérie Télécompensation Interbancaire (ATCI)", couvre :

- la définition, les caractéristiques, les méthodes de compensation, le fonds de garantie, les obligations pour les destinataires d'accepter les instruments dits de crédit (chèques, lettres de change, billets à ordre),
- la responsabilité de l'opérateur du système et des participants au système,
- et une série de règles de fonctionnement du système de paiements de masse (l'organisation des remises, les cas de rejets pour chaque instrument de paiement, la gestion de la compensation, mise en place des mécanismes permettant de solutionner les crises induites par l'insuffisance ou l'absence de fonds sur le compte de règlement d'un ou de plusieurs participants).

c) Le règlement relatif à la "sécurité des systèmes de paiements".

Ce dernier règlement sur la sécurité des systèmes de paiement a parachevé le dispositif réglementaire indispensable au bon fonctionnement des systèmes de paiements. Ce règlement présente ainsi, un intérêt majeur.

Les systèmes de paiement doivent donc intégrer les normes de sécurité maximales c'est-à-dire présenter un degré élevé de sécurité qui doit se traduire par la fiabilité opérationnelle, la sécurité des paiements et la continuité de l'exploitation.

Au plan pratique, la sécurité des systèmes de paiement porte sur l'infrastructure des systèmes de paiement et sur les moyens de paiement. Mais, elle concerne surtout les opérateurs des systèmes et les participants aux systèmes.

La sécurité des systèmes de paiement porte sur sa disponibilité, c'est-à-dire la continuité de son exploitation, son intégrité, sa confidentialité et son auditabilité.

En ce qui concerne la sécurité des moyens de paiement, il faut souligner que la gestion des moyens de paiement dématérialisés doit s'inspirer, en tous points, des règles et des procédures inhérentes à la monnaie fiduciaire.

La responsabilité du système d'échange est d'assurer à chaque participant la "bonne fin" des opérations qui y transitent. L'accent est mis sur la nécessité d'assurer l'intégrité des données et la sûreté de leur acheminement.

Avec ces trois règlements le dispositif légal et réglementaire se trouve ainsi parachevé et cadré, le mode d'organisation et de gestion défini, le rôle des intervenants et des opérateurs circonscrits et les responsabilités nettement délimités.

CHAPITRE VII :

CONTROLE ET SUPERVISION BANCAIRE

CHAPITRE VII :
CONTROLE ET
SUPERVISION BANCAIRE

Afin de se prémunir de tout risque systémique, un contrôle et une surveillance particulière des banques et établissements financiers, notamment, de leurs agrégats monétaires et financiers et de leurs procédures de gestion et de suivi des risques sont nécessaires pour assurer l'efficacité de l'intermédiation bancaire. La supervision, qui doit être permanente, vise également à protéger les déposants et les investisseurs, comme elle permet d'éviter les risques systémiques découlant d'une mauvaise gestion et/ou d'engagements trop importants.

L'effort permanent et soutenu du Conseil de la Monnaie et du Crédit, de la Banque d'Algérie et de la Commission Bancaire en matière de réglementation, de contrôle et de supervision de l'activité bancaire, s'inscrit dans ce cadre.

La Banque d'Algérie bénéficie d'actions de coopération et d'assistance avec les banques centrales, notamment, la Banque d'Italie, la Banque de France et la Banque Nationale de Belgique, les banques centrales des pays de l'Union du Maghreb Arabe et des autres pays arabes ainsi que du concours du Fonds Monétaire International, du Fonds Monétaire Arabe, de la Banque Mondiale et de la Banque des Règlements Internationaux.

Cette assistance porte, généralement, sur des échanges d'expériences et de formation dans le domaine de mise en place d'organisation opérationnelle, de procédures et de méthodes de contrôle et de supervision.

VII.1 - CHAMP DE LA SUPERVISION

A l'effet de prendre en charge l'ensemble des dispositions légales, le Conseil de la Monnaie et du Crédit et la Banque d'Algérie ont mis en place un dispositif réglementaire conséquent en matière de contrôle bancaire.

La Commission Bancaire est l'autorité en charge de la supervision bancaire qui est effectuée sur pièces et sur place. La Banque d'Algérie est chargée, pour le compte de la Commission Bancaire, d'effectuer le contrôle sur pièces et d'exercer le contrôle sur place par ses agents.

Le contrôle du respect de la réglementation édictée repose sur les déclarations des banques (reporting) pour le contrôle sur pièces et sur des missions d'inspection régulières auprès des banques et des établissements financiers pour le contrôle sur place.

Jusqu'au début de 1999, l'activité de supervision des banques et des établissements financiers était concentrée essentiellement autour des six (6) banques publiques et d'une banque mixte. Depuis, le secteur bancaire a été renforcé par l'installation de nouvelles banques et nouveaux établissements financiers privés nationaux et étrangers, jusqu'à atteindre 29 institutions bancaires assujetties à la supervision en 2004 et redescendre à 25 à fin 2005, après le retrait d'agrément et la mise en liquidation de quatre banques et établissements financiers.

Le niveau de l'organisation des banques publiques, l'importance de leur part individuelle de marché, qui constituent près de 90 % de l'activité bancaire, ainsi que la qualité de leur système d'information ne facilitent pas les opérations de la supervision, tant en ce qui concerne le contrôle sur pièces qu'en ce qui concerne le contrôle sur place, et nécessite la mobilisation d'équipes renforcées d'inspecteurs de la Banque d'Algérie.

Les inspecteurs rencontrent, également, dans leurs interventions des difficultés, au niveau des banques et des établissements financiers, nouvellement installés, qui se heurtent à des problèmes de démarrage et, à des problèmes de maîtrise de leur management, de contrôle de turn-over du personnel et des problèmes liés à leur système d'information.

Il faut enfin souligner que les activités bancaires sont complexes. Elles sont caractérisées par une évolution continuelle et rapide. Les règles régissant les activités bancaires, connaissent, elles mêmes, des évolutions continuelles.

Le réseau des banques et établissements financiers a évolué à la hausse entre 2004 et 2005, passant de 1183 guichets (agences et succursales) à fin 2004 à 1277 à fin 2005 dont les guichets de banques publiques y représentent 88,6 % en 2004 et 89,2 % en 2005.

Le secteur bancaire emploie un effectif de 32 130 agents à fin 2005 dont celui des banques publiques représente 89,8 % environ. La baisse étant due à la mise en liquidation de certains établissements assujettis.

L'année 2005 s'est caractérisée par la promulgation, en février 2005, de la loi relative à la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme et du règlement y relatif édicté par le Conseil de la Monnaie et du Crédit, en décembre 2005.

VII.2 - ACTIVITES DE CONTROLE ET DE SUPERVISION

Les trois principales fonctions de la supervision bancaire sont :

. la surveillance micro prudentielle sur pièces ;
. la surveillance générale du système bancaire ;
. l'inspection sur place.

Ces trois fonctions sont conduites par la Banque d'Algérie.

Dans le cadre du dispositif réglementaire, outre le contrôle sur pièces effectué sur la base des déclarations des banques et établissements financiers transmises à la Banque d'Algérie, des missions de contrôle sur place sont dépêchées auprès des banques et des établissements financiers (siège social et agences). Ces missions d'inspection et de contrôle sont, selon le cas, ponctuelles, périodiques, par segment d'activité ou intégrales, conformément à un programme arrêté par délibération de la Commission Bancaire et/ou par la Banque d'Algérie.

Eu égard à la densification du réseau des banques et établissements financiers, une structure spécialisée a été mise en place en 2002, au sein de la Direction Générale de l'Inspection Générale,

en vue de prendre en charge le renforcement du contrôle sur pièces.

Les rapports de synthèse des contrôles sur pièces, élaborés par cette structure, sont transmis, pour suite à donner, à la Commission Bancaire. Les contrôles sur pièces peuvent déboucher sur des missions de contrôle sur place.

Sur la base d'un programme de contrôle intégral des banques et établissements financiers, engagé à partir de l'année 2001, les services compétents de la Banque d'Algérie (Direction Générale de l'Inspection Générale) mènent régulièrement des opérations de contrôle intégral sur place.

Le contrôle intégral sur place vise à s'assurer de la bonne gouvernance et du strict respect des règles professionnelles. Il permet de vérifier la régularité des opérations bancaires effectuées et la conformité des données déclarées à la Banque d'Algérie avec les données chiffrées obtenues et vérifiées sur place.

Le contrôle intégral sur place comporte plusieurs volets, notamment :

- l'évaluation de l'organisation de la banque ou de l'établissement financier ;
- l'analyse et l'évaluation de l'activité de crédit ;
- l'évaluation de la structure financière ;
- l'examen du respect de la réglementation des changes en matière de gestion des opérations de commerce extérieur.

Les rapports de contrôle intégral sur place sont transmis à la Commission Bancaire.

Des missions de contrôle périodique sur place sont également effectuées et peuvent être :

- menées dans le cadre d'un programme annuel arrêté par la Commission Bancaire ;
- assurées de façon ponctuelle ;
- factuelles et limitées à un segment d'activité ;
- limitées à un compartiment bancaire donné.

De plus, le dispositif de contrôle interne a été institué en 2002 par un règlement du Conseil de la Monnaie et du Crédit. Les banques et établissements financiers sont tenus d'élaborer les manuels de procédures relatifs à leurs différentes activités. Les rapports établis à la suite des contrôles effectués doivent être communiqués à l'organe exécutif et à sa demande à l'organe délibérant et, le cas échéant, au Comité d'audit.

La mise en place de ce système permettra aux banques et établissements financiers de disposer d'un outil de contrôle et de réajustement et facilitera le contrôle externe et la supervision par l'autorité de contrôle.

Durant les cinq dernières années (2001-2005), dix-huit (18) institutions bancaires ont fait l'objet d'un contrôle intégral sur place et deux opérations sont en phase finale à fin 2005.

Le contrôle intégral a concerné aussi bien les banques publiques que les banques privées.

Les rapports d'inspection et de contrôle intégral sur place sont traités par la Commission Bancaire qui prononce, le cas échéant, des rappels à l'ordre, des injonctions ou des sanctions.

Des mesures et sanctions ont été prises, dans le passé, par la Commission Bancaire, il s'agit de :

. la désignation d'administrateurs provisoires,
. le prononcé d'une sanction de suspension des opérations de commerce extérieur à l'encontre d'un établissement financier,
. le prononcé d'une sanction de suspension temporaire à l'encontre d'un dirigeant de banque et d'une sanction pécuniaire à l'encontre de cette dernière.

A partir de 2002, l'étude et l'évaluation par le Conseil de la Monnaie et du Crédit des demandes de création de banques ont été renforcées et plusieurs demandes d'autorisation de constitution de banques ont été rejetées, pendant qu'un suivi spécifique des banques nouvellement créées est assuré dans leur phase de démarrage.

VII.3 - PRINCIPAUX RESULTATS EN 2005

En 2005, outre les dispositions de l'ordonnance n°03-11 du 26 août 2003 relative à la monnaie et au crédit, le cadre légal et réglementaire de la supervision a été renforcé par la promulgation de la loi relative à la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme et du règlement y relatif qui confèrent un rôle important à la supervision bancaire (Inspection Générale de la Banque d'Algérie et Commission Bancaire).

L'effort substantiel de contrôle et de supervision entrepris, au cours de l'année 2005, pour rendre plus efficace le dispositif de contrôle a permis à la Banque d'Algérie, au Conseil de la Monnaie et du crédit et la Commission Bancaire de réagir à la dégradation de la situation prudentielle et à des difficultés de certaines banques et établissements financiers.

VII.3.1 - Renforcement du contrôle sur pièces

Le contrôle sur pièces

Le contrôle sur pièces s'est conforté au cours de l'année 2005, notamment par une meilleure prise en charge des aspects organisationnels pour faire face aux exigences accrues du contrôle de l'activité et de la supervision bancaires.

De plus, de nouvelles applications informatiques ont été mises en place permettant le développement de bases de données afin de doter cette activité d'un outil performant. Le contrôle sur pièces constitue pour la Banque d'Algérie le premier niveau d'un système d'alerte permettant une meilleure surveillance du système bancaire.

Les travaux réalisés en 2005 ont porté sur :

- l'exploitation des reportings pour améliorer l'efficacité du contrôle sur pièces ;
- l'analyse des déclarations des banques et des établissements financiers dans le cadre de la surveillance globale du système bancaire ;
- des demandes d'informations ;

- l'élaboration de différents projets pour les besoins de développement de la supervision.

En plus des réunions de travail avec les représentants des banques et établissements financiers assujettis, au cours de l'année 2005, 454 lettres de relance, de suite, de demandes d'explications et d'informations ont été adressées aux banques et établissements financiers (assujettis du secteur bancaire) contre 407 en 2004.

Cette augmentation des correspondances, adressées ainsi dans le cadre de l'exercice du contrôle sur pièces, montre un renforcement dans la prise en charge des déclarations réglementaires et reportings dus aux autorités de supervision par les banques et établissements financiers.

Les correspondances de relance, de demande d'explication, et de suite, concernent, pour :

- 259 des retards dans la transmission des reportings réglementaires ;
- 40 portent sur le non-respect des normes prudentielles ;
- 110 sont liées à des anomalies ;
- 45 ont pour objet des demandes d'informations complémentaires.

L'importance des retards persiste, en dépit du recul enregistré, (57 % contre 74 % l'année précédente), et ce, en raison de la déficience des systèmes d'informations des banques et établissements financiers.

En matière de non respect des normes prudentielles, l'augmentation des cas est due essentiellement aux banques et établissements financiers en difficultés qui ont été mis en liquidation.

La répartition des cas de non respect enregistrés par la population bancaire montre, notamment, que :

- 54 % de cas relèvent des banques et établissements en liquidation dont 15 % sont dus aux dépassements de normes de division des risques,
- 7 % au non respect de la norme du ratio de solvabilité,

- 13 % aux dépassements de la norme des engagements extérieurs par signature,
- 26 % aux dépassements de normes de position de change.

La hausse importante des anomalies et irrégularités concerne six institutions, (deux banques publiques, trois banques privées et un établissement financier privé), dont une banque a été mise en liquidation.

Les travaux d'exploitation des rapports de contrôle interne des banques et établissements financiers montrent que celui-ci n'est pas encore mis en place de manière satisfaisante conformément aux dispositions du règlement n° 03-02.

Certaines banques et établissements financiers ont pris des mesures de redressement et se sont engagés à assainir leur situation dans des délais rapides, pendant que pour les autres, les dossiers ont été transmis à la Commission Bancaire pour suite à donner, notamment, en ce qui concerne les déclarations des risques.

Le système bancaire dans sa globalité, continue, de même qu'en 2004, d'enregistrer, au cours de 2005, une amélioration en matière de respect des dispositions légales et réglementaires le régissant, néanmoins des retards persistent en raison de la déficience des systèmes d'informations des banques et établissements financiers.

Aussi, le renforcement soutenu de la supervision s'est accompagné par des progrès enregistrés par le système bancaire, au cours de l'année 2005, en matière de respect des dispositions réglementaires le régissant.

Il est à noter que quelques banques et certains établissements financiers ont des difficultés et même des déficiences en matière :
- de mise en phase avec la réglementation bancaire ;
- de gestion de trésorerie ;
- du respect des normes prudentielles réglementaires ;
- de déclarations aux centrales ;

- de maîtrise de leur management et du contrôle interne ;
- de déclaration à bonne date ;
- et de publication des comptes de résultats à bonne date.

La Commission Bancaire, au vue des constats négatifs du contrôle sur pièces concernant la persistance de l'incapacité de certaines banques et établissements financiers à se mettre en phase avec la réglementation bancaire et les résultats des contrôles sur place concernant des institutions en difficultés, a engagé des actions.

VII.3.2 - De l'intensification du contrôle sur place

Le contrôle des banques et établissements financiers a été effectué, sans discrimination (public/privé) durant l'année 2005, par la structure compétente de la Banque d'Algérie et a consisté par la mise en place de missions qui ont effectué :

- le contrôle intégral de six (6) banques ;
- le contrôle des opérations de commerce extérieur pour six (6) intermédiaires agrées ;
- les contrôles thématiques (évaluation approfondie du portefeuille de quatre (4) banques publiques) ;
- des missions spéciales qui ont concerné deux (2) banques.

Les contrôles effectués, pour ce qui est du portefeuille, ont été étendus à 80 % du montant des engagements au 31 décembre 2004 et au 30 juin 2005 et ont permis de mettre en exergue une importante concentration des risques sur le secteur privé, de même que sur des groupes (au sens de l'Instruction 74/94) non déclarés à la Centrale des Risques.

Malgré de notables améliorations aient été enregistrées en matière de maîtrise d'octroi de crédits et de gestion des engagements par signature, les travaux des missions ont permis de relever que beaucoup reste à faire dans le domaine des procédures, de la surveillance et du suivi des risques crédits, et les défis en matière de management demeurent.

L'Inspection Générale de la Banque d'Algérie a évalué la nécessité de provisions complémentaires importantes en 2005, qui impacte sur les résultats de certaines banques.

L'année 2005 enregistre également cinquante (50) interventions de vérification sur place, par les inspecteurs de la Banque d'Algérie, des conditions d'ouverture et de transfert d'agences et de sièges de banques et établissements financiers.

En ce qui concerne le contrôle à posteriori des opérations de commerce extérieur, 28 805 dossiers de domiciliation ont été contrôlés en 2005, contre 31 575 en 2004, 34 395 en 2003 et 5 455 en 2002.

Ces contrôles ont donné lieu à l'établissement de 40 procès verbaux d'infraction (correspondant à 2 292 dossiers) aux dispositions de la législation des changes et des mouvements de capitaux de et vers l'étranger, soit environ 7,95 % des dossiers examinés, contre 51 procès verbaux d'infraction correspondant à 9 178 dossiers de domiciliation irréguliers en 2004.

L'année 2005 a enregistré également un accroissement des moyens matériels dédiés à la supervision et le renforcement des moyens humains.

Dans ce cadre, 50 agents ayant suivi un cycle de formation dans le domaine bancaire ont été affectés, au début du troisième trimestre 2005, aux différentes structures de la Direction Générale de l'Inspection Générale.

En vue de renforcer les moyens de la supervision, la Direction Générale de l'Inspection Générale a continué à bénéficier, de l'assistance d'experts du Fond Monétaire International, tant dans la formalisation de manuels de procédures de vérification des données comptables, d'évaluation du portefeuille et d'évaluation des systèmes de contrôle interne qui sont en voie de validation, qu'en ce qui concerne le contrôle permanent.

Dans le cadre de la préparation du passage à Bâle II, une évaluation des conditions de mise en place du nouvel accord Bâle II est effectué par la Banque d'Algérie.

En matière de lutte contre le blanchiment d'argent, dont le cadre légal et réglementaitre est récent, des actions de formation des inspecteurs de la Banque d'Algérie ont été menées.

VII.4 - Renforcement du système d'alerte

Depuis l'année 2002, la mise en place d'un nouveau dispositif de contrôle sur pièces (deux instructions ont été édictées -instructions n° 08-02 et 09-02-, dont la première met en place des canevas de déclaration du ratio d'engagements par signature au titre du commerce extérieur et institue l'obligation de déclaration mensuelle de ce ratio) et son renforcement tout au long des années 2003 et 2004 a permis d'asseoir un système permanent d'alerte.

Ce système permanent d'alerte active à travers, d'une part, les différents départements techniques de la Banque d'Algérie en relation transactionnelle avec les banques commerciales, et d'autre part, va de pair avec le mécanisme de détection des difficultés des banques, sur la base de déclarations plus rapprochées.

Ce dispositif a permis, par ailleurs, à l'autorité de contrôle de réagir avec toute la célérité nécessaire, notamment par le retrait d'agrément puis la mise en liquidation de deux banques durant l'année 2003 et de deux banques et d'un établissement financier en 2005, afin de sauvegarder la santé globale du système bancaire et d'évacuer tout risque systémique.

Dispositif de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme

La prévention et la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme revêt une acuité permanente et constitue un défi important pour l'Algérie. Bien que le financement du terrorisme ait été incriminé depuis les années 90, ce dernier

ainsi que le blanchiment d'argent ont fait l'objet d'une loi cadre en février 2005.

Un certain nombre des dispositions de cette loi cadre doit faire l'objet de textes d'application par l'exécutif dont certains ont été adoptés et publiés.

La loi relative à la prévention et à la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme impliquant directement la Banque d'Algérie et la Commission Bancaire, il revenait à l'Autorité Monétaire (le CMC) d'en réglementer les aspects, notamment opérationnels, touchant le domaine bancaire, à travers ses spécificités.

Dans le cadre de cette loi, et afin de préserver l'intégrité du système bancaire et, autant se faire que peut, le mettre à l'abri des abus financiers et de l'utilisation indue et illicite des canaux bancaires pour des opérations de blanchiment ou de financement du terrorisme, il a été décider de compléter le dispositif légal par une instrumentation réglementaire bancaire pour la mise en place d'un dispositif complet visant : la mise en place d'un plan d'actions, de procédures, de mécanismes opérationnels et de formation/information.

Afin de se prémunir des risques, pour le secteur bancaire et les assujettis, que véhiculent toute délinquance financière, notamment :

- le risque d'atteinte à la réputation (place et banque),
- le risque opérationnel,
- le risque juridique,
- le risque de concentration.

Il convenait de mettre en place un dispositif complet de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme et de mieux définir le rôle des différents intervenants et assujettis de la sphère bancaire et de leurs obligations.

L'ensemble de ces éléments diminueront dans de très grandes proportions la probabilité que les assujettis ne deviennent instrument ou victime de cette criminalité financière.

Le règlement définit l'ensemble des dispositions que doit prendre la communauté bancaire et les services financiers d'Algérie-Poste et traite, notamment :

· de la mise en place d'un programme écrit de lutte,
· d'un dispositif de bonne diligence et de connaissance clientèle,
· de la conservation des documents,
· du correspondant banking,
· des systèmes de veille et d'alerte,
· de la déclaration de soupçon,
· des virements électroniques et des mises à disposition de fonds,
· du rôle des organes externes des banques et établissents financiers,
· des obligations des inspecteurs de la Banque d'Algérie,
· de la supervision de la Commission Bancaire,
· des relations Banque d'Algérie/Commission Bancaire/Cellule de traitement du renseignement financier,
· de la protection légale des déclarants de bonne foi,
· de l'inopposabilité du secret bancaire à la CTRF,
· de l'obligation de la confidentialité de la déclaration de soupçon,
· du respect des mesures conservatoires en matière de sursis à exécution des opérations suspectes,
· de la surveillance des comptes et des opérations de personnes potentiellement exposées,
· de la formation et de l'information du personnel,
· de l'assujettissement des bureaux de change au règlement.

Avec la publication de la loi, des deux décrets d'application et du réglement, l'Algérie dispose du cadre légal et réglementaire requis et universellement admis en matière de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme, conforme aux exigences internationales, aux usances et aux règles de bonne diligence.

CHAPITRE VIII :

SITUATION MONETAIRE ET POLITIQUE MONETAIRE

CHAPITRE VIII :
SITUATION MONETAIRE
ET POLITIQUE MONETAIRE

Les performances financières soutenues des années 2000-2005 ont permis de bien asseoir la stabilité financière, après le retour à la stabilité macroéconomique en 2000, dans un contexte de performance économique robuste (croissance forte et soutenue) et de maîtrise de l'inflation. Cette maîtrise de l'inflation témoigne de la consolidation de la stabilité monétaire en Algérie, elle-même ancrée sur la solidité marquée de la position financière extérieure nette, et reflète des politiques budgétaire et monétaire prudentes.

En tant que déterminant majeur des tendances monétaires entre 2000 et 2005, l'agrégat avoirs extérieurs nets s'est particulièrement accru en 2005, pendant que les créances nettes du Trésor sur le système bancaire ont émergé au cours de cette année. Ce qui influe profondément sur la conduite de la politique monétaire.

VIII.1 - EVOLUTIONS MONETAIRES

La consolidation marquée des réserves officielles de change de la Banque d'Algérie et la forte augmentation de la trésorerie publique ont constitué les principaux déterminants de l'évolution des agrégats monétaires au cours du premier semestre et du second semestre 2005, sachant que l'objectif de croissance monétaire en terme de M2 a été fixé à 15,8 %.

L'évolution de la situation monétaire consolidée au cours de l'année 2005 montre la poursuite de la tendance haussière de l'agrégat avoirs extérieurs nets, constitués essentiellement par les réserves de change de la Banque d'Algérie, principalement au second semestre où le taux d'expansion s'est élevé à 19,91 % contre un rythme de seulement 11,7 % pour le premier semestre.

Les avoirs extérieurs nets de la Banque d'Algérie ont ainsi enregistré une augmentation très prononcée au second semestre 2005, reflétant la solidité marquée et accrue de la position des réserves officielles de change gérées par la Banque d'Algérie.

D'un encours de 3109,1 milliards de dinars à fin décembre 2004, l'agrégat avoirs extérieurs nets de la Banque d'Algérie est passé à 3465,4 milliards de dinars à fin juin 2005 puis est vite monté à 4151,5 à fin décembre 2005. Il est utile de souligner que ce niveau représente presque le double de la performance en la matière (2325,9 milliards de dinars) enregistrée à fin décembre 2003.

Les avoirs extérieurs nets des banques, même s'ils restent très faibles, ont augmenté aussi bien au premier qu'au cours du second semestre 2005. Ces avoirs ont atteint 27,9 milliards de dinars à fin 2005 contre seulement 10,1 milliards de dinars à fin décembre 2004.

L'année 2005 se caractérise par un nouveau phénomène monétaire, à mesure que les avoirs extérieurs nets dépassent l'agrégat monétaire M2 (M1 plus les dépôts à terme en dinars et les dépôts en devises) à fin décembre. A fin juin 2005, le ratio avoirs extérieurs nets/M2 avait déjà atteint 87,4 % contre 83,4 % à fin 2004, alors que le niveau des avoirs extérieurs nets avait dépassé, à partir de 2001, la masse monétaire au sens de M1 (monnaie fiduciaire en circulation et dépôts à vue auprès des banques, du Trésor et des CCP). Aujourd'hui, les avoirs extérieurs nets représentent la quasi unique source d'expansion des liquidités monétaires et quasi monétaires ; les réserves officielles de change assurant la garantie des signes (liquidités) monétaires (M2) dans l'économie nationale. La consolidation de la stabilité monétaire en Algérie est ainsi bien ancrée sur la solidité marquée de la position des réserves officielles de change.

Il est utile de rappeler qu'à la fin du "choc externe" de 1998/1999, c'est-à-dire à la fin de l'année 1999, le ratio avoirs extérieurs nets/masse monétaire M2 s'élevait à seulement 9,5 %.

SITUATION MONÉTAIRE

(y compris caisse d'épargne)

	2 001	2 002	2 003	2 004	2 005
	(En milliards de dinars ; fin de période)				
Avoirs extérieurs nets	**1 310,8**	**1 755,7**	**2 342,6**	**3 119,2**	**4 179,4**
Banque centrale	1 313,6	1 742,7	2 325,9	3 109,1	4 151,5
Banques commerciales	-2,8	13,0	16,7	10,1	27,9
Avoirs intérieurs nets	**1 162,7**	**1 145,8**	**1 011,8**	**618,9**	**-32,5**
Crédits intérieurs	1 648,1	1 845,4	1 803,6	1 514,4	839,0
Crédits à l'État (nets)	569,7	578,6	423,4	-20,6	-939,3
Banque centrale	-276,3	-304,8	-464,1	-915,8	-1 986,5
Banques commerciales	739,6	774,0	757,4	736,9	765,9
Dépôts aux CCP et au Trésor	106,4	109,4	130,1	158,3	281,3
Crédits à l'économie	1 078,4	1 266,8	1 380,2	1 535,0	1 778,3
Fonds de prêts de l'État	-12,7	-36,2	-59,7	-49,0	-54,5
Engagements extér. à moyen et long term	-24,5	-36,6	-41,9	-49,6	-20,6
Autres postes (nets)	-448,2	-626,8	-690,2	-796,9	-796,4
Monnaie et quasi-monnaie (M2)	**2 473,5**	**2 901,5**	**3 354,4**	**3 738,0**	**4 146,9**
Monnaie	1 238,5	1 416,3	1 630,4	2 160,5	2 422,7
Circulation fiduciaire (hors banques)	577,2	664,7	781,4	874,3	921,0
Dépôts à vue dans les banques	554,9	642,2	718,9	1 127,9	1 220,4
Dépôts au Trésor et CCP	106,4	109,4	130,1	158,3	281,3
Quasi-monnaie	1 235,0	1 485,2	1 724,0	1 577,5	1 724,2
	(Variation annuelle en pourcentage)				
Monnaie et quasi-monnaie (M2)	**22,3**	**17,3**	**15,6**	**11,4**	**10,9**
Monnaie	18,2	14,4	15,1	32,5	12,1
Quasi-monnaie	26,8	20,3	16,1	-8,5	9,3
Avoirs intérieurs nets	**-6,7**	**-1,5**	**-11,7**	**-38,8**	**-105,3**
Crédits intérieurs	-1,4	12,0	-2,3	-16,0	-44,6
Crédits à l'État (nets)	-15,9	1,6	-26,8	-104,9	4 459,7
Crédits à l'économie	8,5	17,5	9,0	11,2	15,9
Pour mémoire :	(En pourcentage)				
Ratio de liquidité (M2/PIB)	58,1	63,9	63,7	61,0	55,2
Monnaie/PIB	29,1	31,2	31,0	35,3	32,2
Circulation fiduciaire (hors banques)/PIB	13,5	14,6	14,8	14,3	12,2
Crédits à l'économie/PIB	25,3	27,9	26,2	25,1	23,7
Monnaie/M2	50,1	48,8	48,6	57,8	58,4
Circulation fiduciaire (hors banques)/M2	23,3	22,9	23,3	23,4	22,2
Multiplicateur monétaire	3,2	3,4	2,9	3,2	3,6

INDICATEURS MONETAIRES

GRAPHIQUE 19

MASSE MONETAIRE

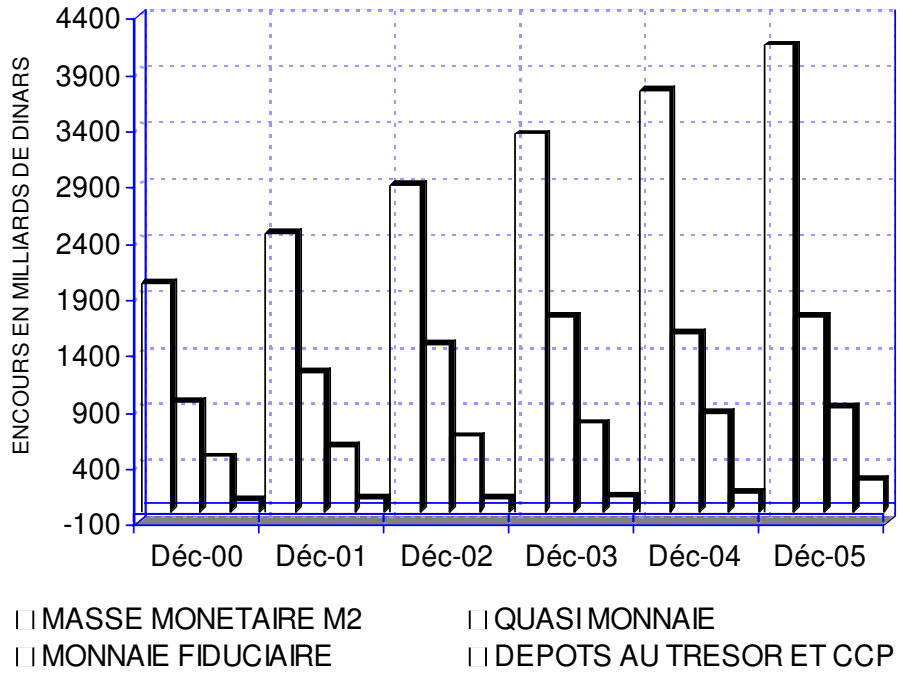

GRAPHIQUE 20

CONTREPARTIES DE LA MASSE MONETAIRE

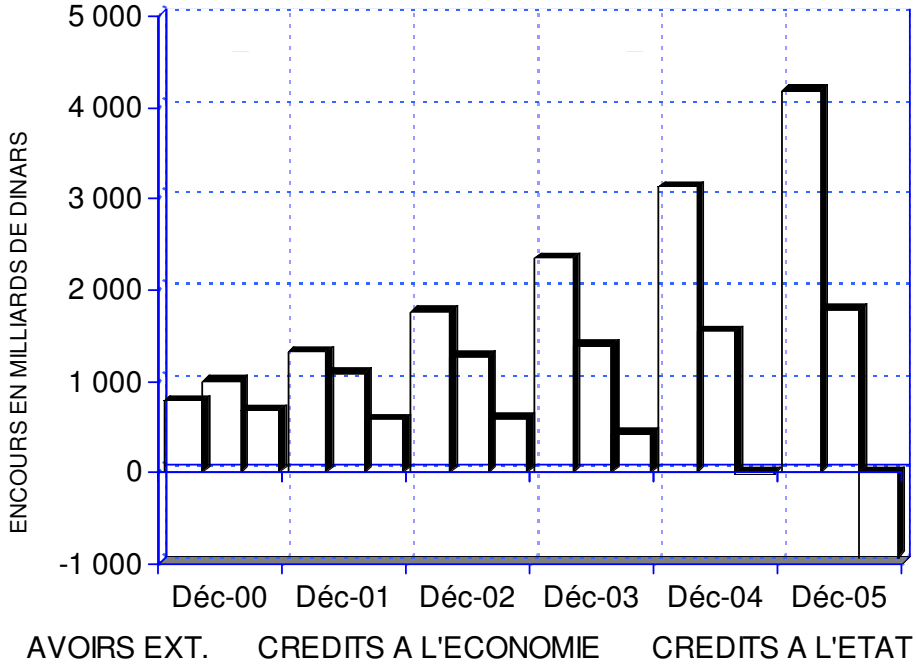

Une autre caractéristique de la situation monétaire en 2005 est la contraction des avoirs intérieurs nets devenus négatifs à fin décembre 2005, confirmant bien que l'accumulation des avoirs extérieurs nets était la seule source de création monétaire.

Sous l'angle de la structure des avoirs intérieurs nets, la situation monétaire montrait une créance nette de l'Etat sur le système bancaire dès fin 2004. Cela découle, notamment, du fait que le compte du Trésor à la Banque d'Algérie présente une position créditrice nette et accrue depuis l'année 2000.

L'envolée des créances nettes de l'Etat sur le système bancaire (Banque d'Algérie et banques commerciales) a été plus significative au second semestre par rapport au premier semestre 2005 et ce, malgré l'importance des remboursements par anticipation de la dette extérieure effectués par le Trésor. Ces dernières exerçant un effet de contraction monétaire.

En effet, l'encours de la créance nette de l'Etat sur le système bancaire s'est fortement accru au second semestre 2005, atteignant 939,2 milliards de dinars à fin décembre contre seulement 357,3 milliards de dinars à fin juin 2005. Cet agrégat était passé de 20,6 milliards de dinars à fin 2004 à 102,5 milliards de dinars à fin mars 2005.

D'où l'importance accrue de la trésorerie publique (liquidités du Trésor), résultant de l'accumulation des ressources du Fonds de régulation des recettes pétrolières, comme nouvelle caractéristique de l'évolution macro économique en 2005. De plus, la trésorerie publique est devenue plus significative que la liquidité bancaire en 2005 avec un trend haussier au second semestre par rapport au premier semestre.

A fin 2005, les dépôts du Trésor à la Banque d'Algérie dépassent les deux tiers des liquidités du système financier (système bancaire et Trésor), témoignant de l'importance du stock d'épargnes financières du Trésor.

INDICE DES PRIX A LA CONSOMMATION 2005

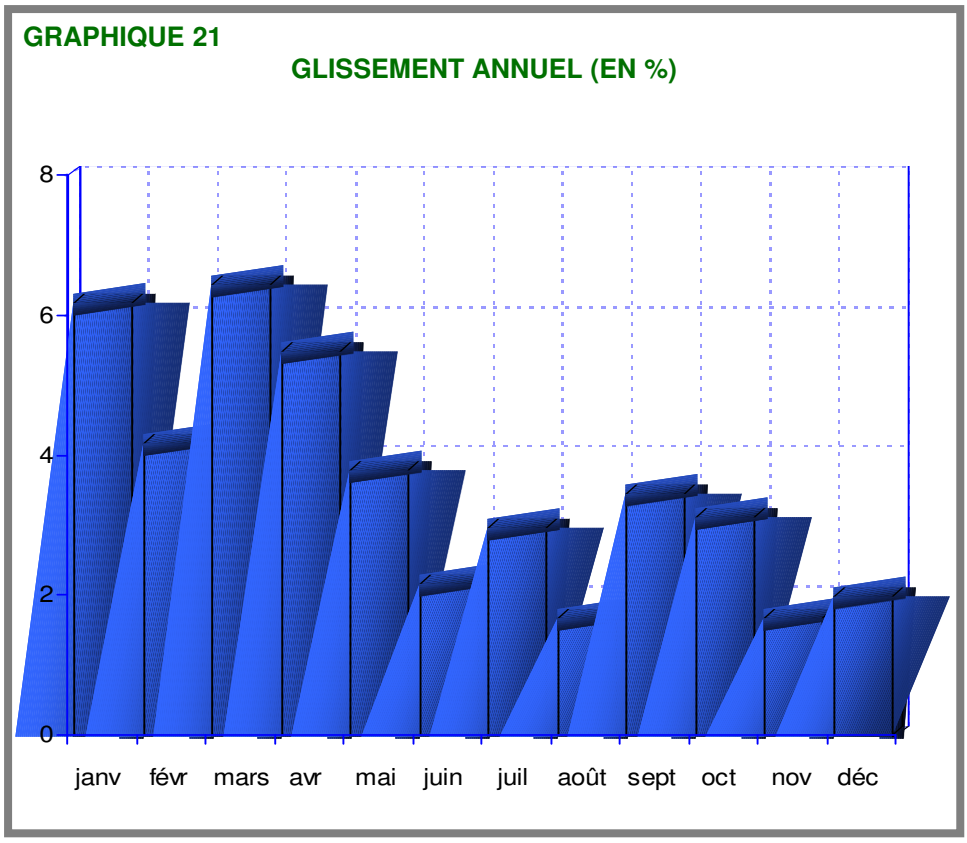

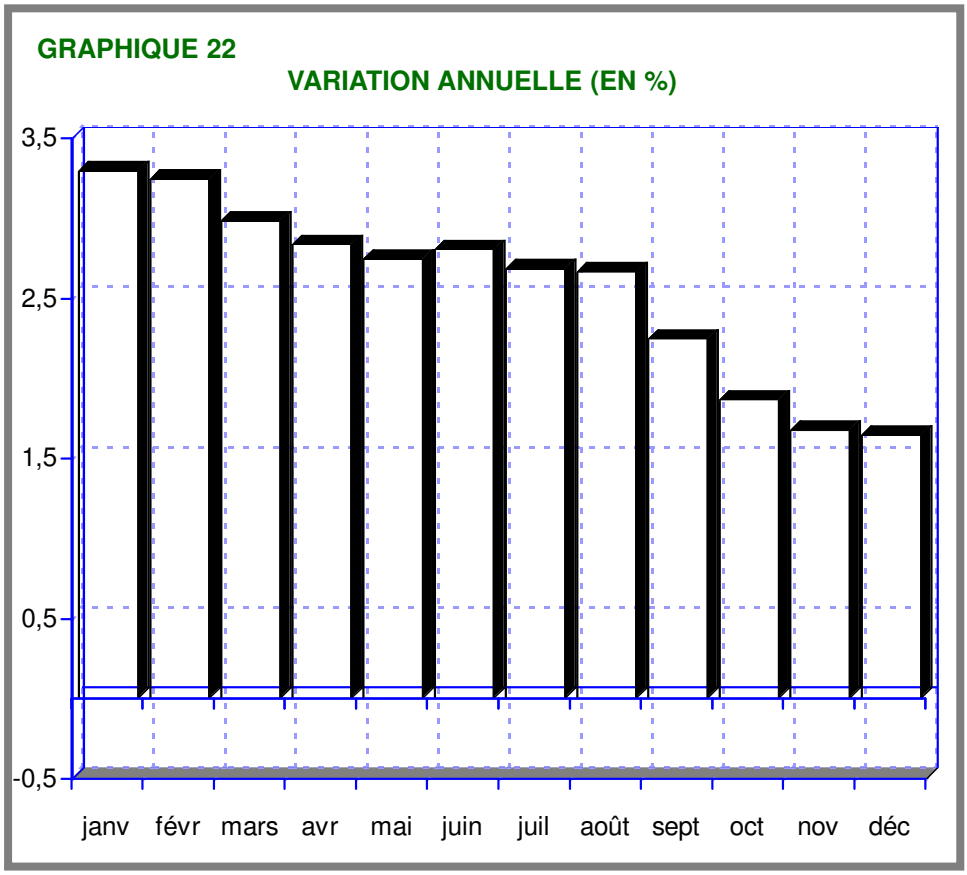

Alors que les dépôts du Trésor et des Ministères à la Banque d'Algérie sont montés à 2104,6 milliards de dinars à fin 2005 contre 1037,9 milliards de dinars à fin 2004, les dépôts des banques auprès de la Banque d'Algérie (y compris au titre de la réserve obligatoire et les dépôts inhérents aux reprises de liquidité) enregistraient une augmentation modérée, passant de 673 milliards de dinars à fin 2004 à 732 milliards de dinars à fin 2005, correspondant à une relative stabilisation au premier semestre suivi d'une augmentation au second semestre.

Il importe de souligner que la situation de la Banque d'Algérie montre une stabilité de la base monétaire au cours des deux dernières années, avec un accroissement de seulement 0,3 % en 2005 et de 0,7 % pour l'année 2004. Corrélativement, et avec l'augmentation des reprises de liquidités, l'excès de liquidités sur le marché monétaire a été absorbé en 2005. Ainsi, les réserves libres des banques ont reculé à 60,8 milliards de dinars à fin 2005 alors qu'elles atteignaient 115,8 milliards de dinars à fin décembre 2004.

C'est pour assurer un contrôle efficace de la liquidité bancaire au moyen des instruments de marché monétaire que la Banque d'Algérie a bien activé au cours de l'année 2005 le principal instrument indirect de politique monétaire dit reprises de liquidités (par appel d'offre) sur le marché monétaire. Ainsi, les reprises de liquidités par la Banque d'Algérie sur le marché monétaire ont enregistré deux augmentations successives en février et mars 2005 pour atteindre 450 milliards de dinars, soit le même encours à fin 2005, contre 400 milliards de dinars à fin 2004 et 250 milliards de dinars à fin décembre 2003.

La Banque d'Algérie a maintenu inchangé au cours de l'année 2005 le taux des réserves obligatoires (6,5 %), en tant qu'instrument indirect de politique monétaire. Cependant, l'objectif de constitution des réserves obligatoires est passé de 157,3 milliards de dinars à fin 2004 à 171,5 milliards de dinars, constituant un effet de ponction additionnel sur l'excès de liquidités bancaires.

INDICATEURS MONETAIRES 2005

GRAPHIQUE 23

MONNAIE FIDUCIAIRE

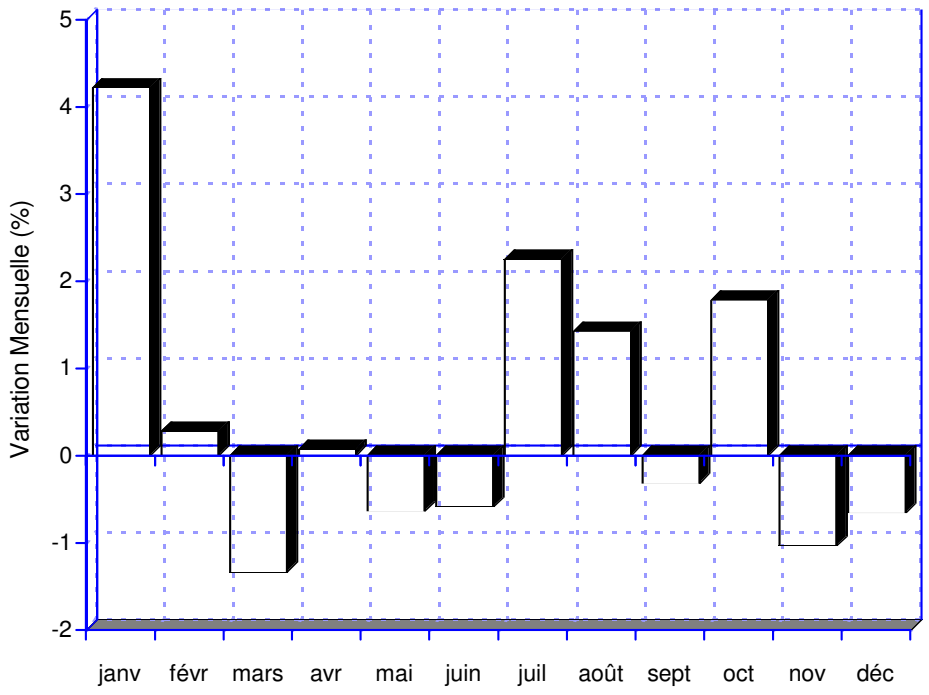

GRAPHIQUE 24

MASSE MONETAIRE

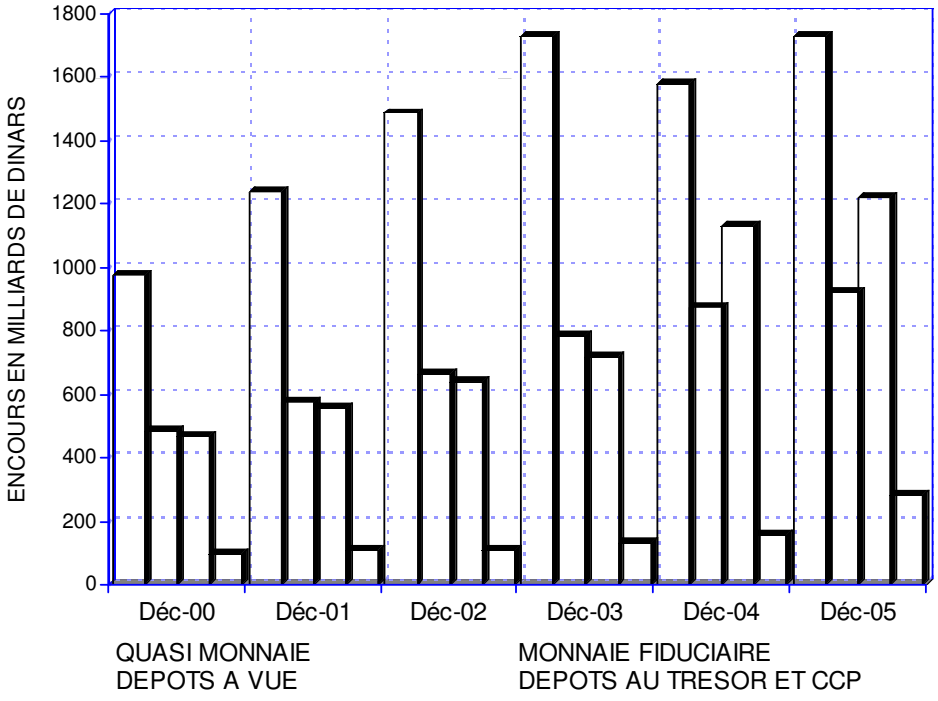

Le marché monétaire interbancaire a enregistré une progression de l'encours des opérations à terme au cours de l'année 2005, avec un montant global négocié qui est passé de 1,2 milliard de dinars à fin décembre 2004 à 52 milliards de dinars à fin juin 2005 puis à 76,4 milliards de dinars à fin décembre 2005.

L'évolution de la situation monétaire en 2005 montre que l'agrégat masse monétaire (M2) a enregistré une croissance annuelle de seulement 10,9 %, principalement au premier semestre avec un rythme de 6,7 %, après le net recul en la matière enregistré en 2004 (11,9 %) par rapport au taux de croissance (15,6 %) de 2003. Cela confirme bien la tendance baissière des années précédentes car le taux d'expansion était déjà passé de 22,3 % en 2001 à 17,3 % en 2002. Ce mouvement baissier devenu "structurel" confirme la stabilité monétaire de ces dernières années, dans un contexte de pleine mise en œuvre du programme de soutien à la relance économique.

La croissance économique a été également soutenue par la reprise significative des crédits à l'économie dont le taux de croissance est monté à 15,9 % en 2005, après que son rythme d'expansion ait atteint 11,2 % en 2004 contre 9 % en 2003. En termes réels, la croissance des crédits à l'économie s'est élevée à 13,9 % en 2005 contre 9,1 % en 2004 et seulement 4,8 % en 2003. D'où une forte croissance des crédits à l'économie, en termes réels, comparativement au taux de croissance du produit intérieur brut en volume (5,1 % en 2005).

La structure des crédits à l'économie à fin décembre 2005 montre que la part relative du secteur privé a bien atteint 50 %. Aussi, le ratio crédits au secteur privé/produit intérieur brut hors hydrocarbures s'est élevé à 21,3 % en 2005, alors qu'il avait enregistré une stabilisation en 2004 (17,8 %) par rapport à l'année 2003 (17,3 %).

La forte croissance des crédits à l'économie s'explique principalement par l'envolée des crédits au secteur privé (30,7 % en 2005), alors qu'émerge le phénomène de créances non performantes sur ce secteur conjugué à une concentration en la matière. L'augmentation des crédits au secteur public n'est, pour sa part, que de 4,2 % en 2005.

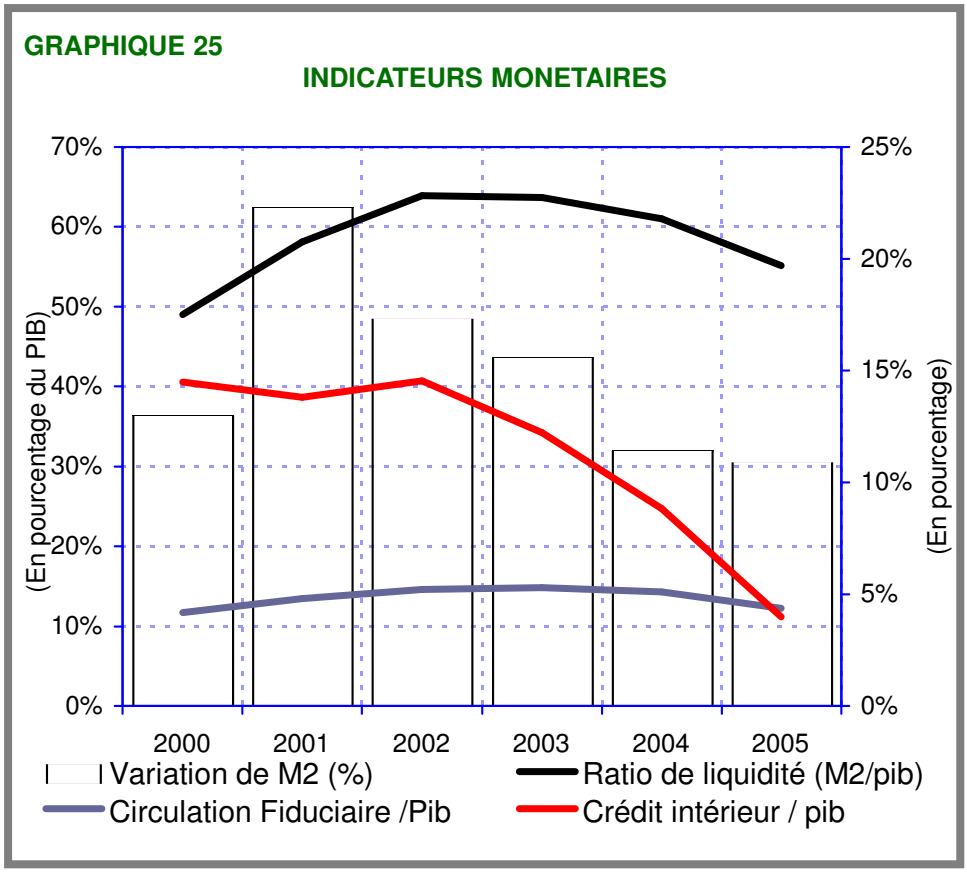
GRAPHIQUE 25
INDICATEURS MONETAIRES
70%
60%
50%
40%
30%
20%
10%
0%
25%
20%
15%
10%
5%
0%
(En pourcentage du PIB)
(En pourcentage)
2000
2001
2002
2003
2004
2005
Variation de M2 (%)
Ratio de liquidité (M2/pib)
Circulation Fiduciaire /Pib
Crédit intérieur / pib

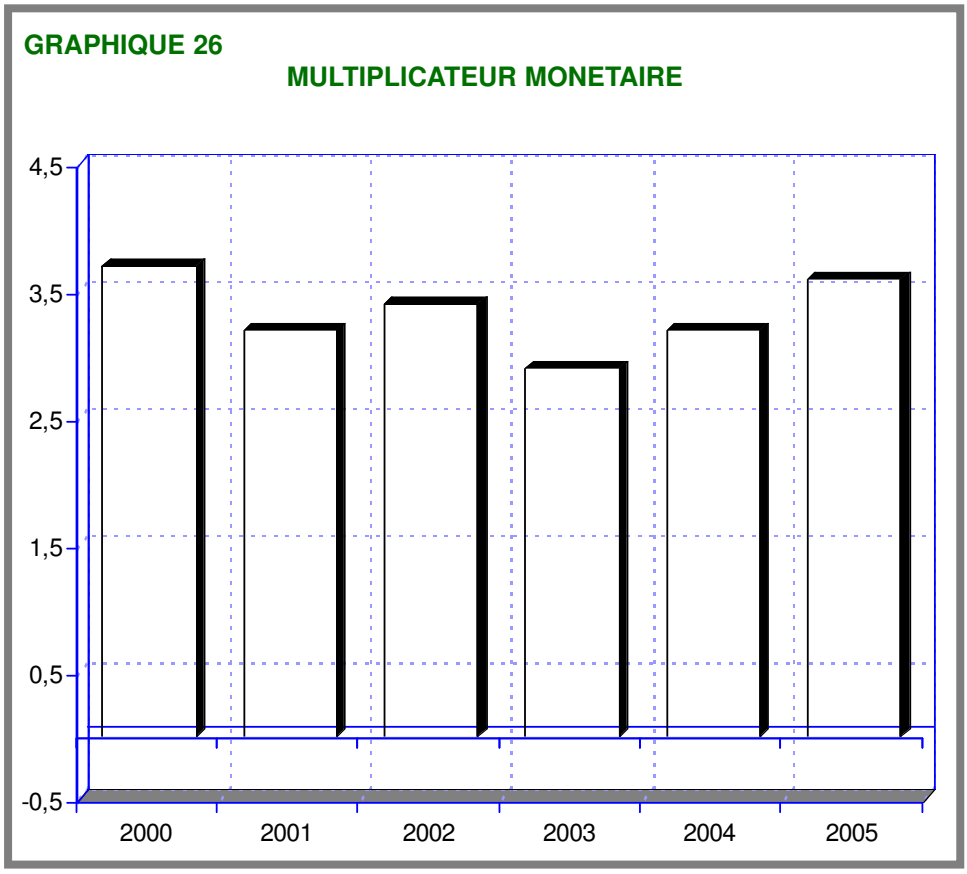
GRAPHIQUE 26
MULTIPLICATEUR MONETAIRE
4,5
3,5
2,5
1,5
0,5
-0,5
2000
2001
2002
2003
2004
2005

Il est important que les banques s'assurent que la reprise des crédits à l'économie n'érode pas les ressources stables accumulées ces dernières années. Pour les banques, ces ressources stables doivent servir d'ancrage durable à un développement ordonné de l'intermédiation bancaire et par là, à une contribution efficace du système bancaire à la croissance économique.

Pour sa part, la Banque d'Algérie a accéléré, au cours de l'année 2005, la modernisation des Centrales des risques, avec même la création de la centrale négative, pour amener les banques à de meilleures déclarations et partage de l'information sur les risques crédits. D'ailleurs, les exigences du contrôle interne interpellent les banques, notamment, en matière de meilleures pratiques de gestion des risques crédits.

L'augmentation des moyens d'action (dépôts en dinars) des banques s'est poursuivie en 2005 au taux de 9,1 %, dont 5,8 % au premier semestre, soit à un rythme inférieur à celui enregistré l'année précédente (9,4 %). L'évolution de la structure de ces ressources des banques en 2005 indique que les dépôts à terme ont augmenté à un rythme plus élevé (9,9 %) que celui des dépôts à vue (8,2 %), confirmant la nature stable des ressources des banques. Ainsi, l'intermédiation bancaire tire profit de l'importance accrue de l'épargne financière du secteur des hydrocarbures et des ménages.

L'augmentation des dépôts auprès du Trésor, composante de la masse monétaire M1, est un autre indice du développement de l'épargne financière. Ces dépôts ont atteint 131,2 milliards de dinars à fin 2005 contre 37,9 milliards de dinars à 2004, principalement sous l'effet des dépôts des établissements publics.

Les dépôts en devises (exprimés en dinars), une composante de la quasi-monnaie, ont augmenté de 5,6 % en rythme annuel en 2005, sachant qu'elles ont enregistré un recul au premier semestre de la même année. Cette performance est en deçà du taux de croissance des dépôts à terme qui ont représenté 86,6 % de la quasi-monnaie à fin 2005. En effet, les dépôts à terme en dinars ont enregistré une croissance aussi bien au premier semestre

qu'au second semestre 2005, après un fort recul au second semestre de l'année passée.

Au total, l'année 2005 se caractérise par une consolidation particulière de la stabilité monétaire matérialisée, notamment, par le ratio de liquidité (M2/PIB) qui est tombé à 55,1 % contre 61 % pour l'année 2004, soit le plus bas niveau des cinq dernières années. En tant qu'élément pivot des fondamentaux de l'économie nationale, cette stabilité monétaire est d'autant plus appréciable qu'elle est ancrée sur une très forte position des avoirs extérieurs nets qui ont atteint 55,6 % du produit intérieur brut en 2005.

Au cours de l'année 2005, la croissance de la masse monétaire (M2) (10,9 %) s'explique par l'expansion (12,1 %) de la masse monétaire (M1) pendant que l'agrégat quasi-monnaie s'est accru de 9,3 %, en contexte de recul du ratio monnaie fiduciaire/M2. Le ratio monnaie fiduciaire/PIB, quant à lui, a diminué de deux points de pourcentage en 2005.

La stabilité monétaire est également reflétée par le faible niveau de l'inflation des prix en 2005, 1,6 % en moyenne annuelle et 1,7 % en glissement, en cohérence avec la diminution tendantielle de l'inflation monétaire tout au long de ces dernières années. L'objectif de la politique monétaire qui est la maîtrise de l'inflation est ainsi bien atteint en 2005, en contexte de croissance économique robuste.

C'est dans ce contexte de stabilité monétaire et d'excès de l'épargne sur l'investissement, que les banques disposent d'une opportunité additionnelle pour allouer les ressources stables accrues vers des emplois productifs. Les banques sont donc interpellées pour une amélioration soutenue des ratios d'intermédiation bancaire, en recourant aux bonnes pratiques en matière de gestion des risques crédits.

Il est utile de rappeler que le Conseil de la Monnaie et du Crédit a édicté dès 2004 un règlement fixant le ratio dit "Coefficient de fonds propres et de ressources permanentes" à 60 %, afin de stimuler une transformation financière efficace au profit de la

dynamisation des crédits sains à l'économie. Dans cet objectif, la Banque d'Algérie a poursuivi et complété en 2005 la modernisation des Centrales (risques et impayés), pour une meilleure gestion des risques de crédits par les banques.

VIII.2 - MARCHE MONETAIRE ET LIQUIDITE BANCAIRE

Le développement du marché monétaire s'est poursuivi au cours de l'année 2005, notamment, sous l'angle de l'introduction de nouveaux instruments de régulation de la liquidité bancaire.

Lancées en avril 2002, les opérations d'absorption de liquidités bancaires ont connu un élargissement progressif en 2003 et 2004. Au cours de l'année 2005, la Banque d'Algérie a intensifié ses interventions de régulation de la liquidité bancaire au moyen des opérations d'absorption des excès de liquidité bancaires :

- la mise en œuvre d'une instrumentation plus large ;
- l'élévation de la fréquence et du volume des opérations ;
- les nouvelles conditions de taux d'intérêts ;

La conduite d'une manière soutenue de ces opérations a permis de résorber la quasi-totalité des excès de liquidités sur le marché monétaire interbancaire, à en juger par le faible niveau des réserves libres des banques.

EVOLUTION DE LA TRESORERIE DES BANQUES

(en millions de dinars)

	Déc-04	Mars-05	Juin-05	Sept-05	Déc-05
Encaisses billets et pièces	8 118	9 225	8 428	10 414	9 247
Dépôts à la Banque d'Algérie	273 046	219 478	221 545	254 190	232 287
Dépôts au Trésor	15 221	10 423	21 114	20 326	13 821
Dépôts aux CCP	10 600	5 947	5 154	6 097	3 851
Dépôts chez les correspondants	15 538	18 807	18 227	16 121	12 309
TOTAL :	**322 523**	**263 880**	**274 468**	**307 148**	**271 515**

En effet, le marché monétaire interbancaire a connu une activité plus soutenue au cours de l'année 2005. L'encours interbancaire est passé de 1,2 milliard de dinars à fin décembre 2004 à 76,4 milliards de dinars à fin décembre 2005.

En particulier, le compartiment des "opérations à terme" a enregistré un montant de 41,7 milliards de dinars dès février 2005 pour culminer à 71,8 milliards de dinars à fin décembre 2005. L'encours des opérations "au jour le jour", après avoir été nul à fin 2003 et 2004, a atteint 4,5 milliards de dinars à fin décembre 2005.

En 2005, les flux transigés sur le marché monétaire interbancaire ont atteint un montant global de 1358,9 milliards de dinars, soit le double du montant enregistré en 2004. Il est à souligner que pour la première fois depuis la réactivation des réserves obligatoires, en 2001, les flux transigés durant l'année 2005 sur le compartiment "à terme" du marché interbancaire ont été supérieurs à ceux du compartiment "au jour le jour". Ce nouveau comportement des intervenants sur le marché monétaire interbancaire s'explique par le caractère "structurel" de l'excès de liquidités sur le marché monétaire interbancaire et la préférence des banques prêteuses pour des maturités plus longues.

Au cours de l'année 2005, les taux d'intérêt négociés sur le marché monétaire interbancaire ont connu une relative stabilité. Ils se sont établis autour de 2 % à fin décembre 2005 contre 1,98 % à fin décembre 2004.

Par ailleurs, le constat de stabilité a également caractérisé le niveau des dépôts des banques auprès de la Banque d'Algérie qui se sont maintenus autour de 732 milliards de dinars à fin décembre 2005 contre 673 milliards de dinars à fin décembre 2004.

Les avoirs en comptes courants des banques sont passés de 273 milliards de dinars à fin décembre 2004 à 232,3 milliards de dinars à fin décembre 2005. L'évolution des avoirs en comptes courants des banques au cours de l'année 2005 a connu la même tendance que celle enregistrée au cours de l'année 2004. A ce

titre, il est à relever que ces deux années ont enregistré un "pic" pour le même mois, à savoir 469,4 milliards de dinars en août 2004 et 334 milliards de dinars en août 2005.

Afin de bien contrôler le phénomène d'excès de liquidité sur le marché monétaire inhérent, essentiellement, au comportement du facteur autonome "variation positive des avoirs extérieurs nets", la Banque d'Algérie a augmenté, dès mars 2005, le montant des reprises de liquidité de 400 milliards de dinars à 450 milliards de dinars.

Durant le deuxième semestre de l'année 2005, la Banque d'Algérie a introduit, en plus de la reprise de liquidité à fréquence hebdomadaire et des réserves obligatoires des banques, deux nouveaux instruments indirects de politique monétaire :

· la reprise de liquidité à fréquence trimestrielle pour un taux d'intérêt de 1,90 % ;

· la facilité permanente dénommée "facilité de dépôt rémunéré" dont le taux d'intérêt a été fixé à 0,3 %.

La mise en application effective de ces deux instruments a eu lieu respectivement en août et septembre 2005, alors que le taux d'intérêt de la reprise de liquidité à 7 jours a connu une légère augmentation dès juillet 2005 pour s'établir à 1,25 %.

Il importe de souligner que la facilité de dépôt rémunéré a permis à la Banque d'Algérie d'absorber la quasi-totalité des réserves libres des banques. Ainsi, leur encours est tombé à 28 milliards de dinars à fin décembre 2005 contre 115,8 milliards de dinars à fin décembre 2004 et 234,5 milliards de dinars à fin décembre 2003.

Tout en maintenant le taux de l'assiette de calcul des réserves obligatoires à 6,5 % de l'ensemble des dépôts en dinars des banques, la Banque d'Algérie a revu à la baisse, en janvier 2005, le taux de rémunération de celles-ci qui est passé de 1,25 % à 1 %.

En tant que deuxième facteur autonome de la liquidité bancaire, la position du compte courant du Trésor a connu durant ces trois

dernières années, une augmentation annuelle de l'ordre de 100 %. Elle est passée, en effet, de 591,5 milliards de dinars à fin décembre 2003 à 1029,3 milliards de dinars à fin décembre 2004 pour atteindre 2082,2 milliards de dinars à fin décembre 2005. Il est important de noter que depuis le dernier trimestre 2005, le compte courant du Trésor à la Banque d'Algérie est scindé en deux sous comptes distinguant d'une part, les opérations courantes du Trésor et les opérations de dépôts relatives au fonds de régulation des recettes, d'autre part. Ce qui répond au principe de transparence dans la gestion comptable des épargnes financières du Trésor.

Le marché primaire des valeurs du Trésor a connu une certaine inertie au cours du premier semestre 2005 à en juger par un faible flux de souscription des valeurs du Trésor. L'encours des valeurs du Trésor adjugé a atteint 126,8 milliards de dinars à fin juin 2005 contre 120 milliards de dinars à fin décembre 2004. L'année 2005 a été marquée par une rigidité des taux d'intérêt adjugés sur le marché primaire.

Au cours du deuxième semestre 2005, par contre, il y a eu un regain d'activité du marché primaire des valeurs du Trésor avec un encours adjugées qui a atteint un montant de 171,8 milliards de dinars à fin décembre 2005. Cette tendance haussière est due au relèvement par la Banque d'Algérie des taux d'intérêts de la reprise de liquidité à 7 jours, qui est passé de 0,75 % à 1,25 % en juillet 2005, à la mise en place en août 2005 de la reprise de liquidité à 3 mois, dont le taux d'intérêt a été fixé à 1,90 %, ainsi que l'introduction de la facilité de dépôt rémunéré en septembre 2005 au taux d'intérêt de 0,30 %. Ce dernier taux est considéré comme un taux d'intérêt "plancher" dans la hiérarchie des taux appliqués par la Banque d'Algérie.

L'encours global des valeurs du Trésor (par adjudication sur le marché primaire et obligations de rachats de créances des entreprises publiques) a atteint un montant de 792,76 milliards de dinars à fin décembre 2005 contre 774,5 milliards de dinars à fin décembre 2004. Il est utile de souligner que la transformation des obligations de rachat des créances des entreprises publiques en bons du trésor assimilables et en obligations assimilables du

trésor n'a pas d'impact significatif sur l'évolution de la liquidité bancaire.

Le marché des valeurs du Trésor nécessite davantage de profondeur afin de pouvoir satisfaire l'ensemble des banques commerciales en "collatéraux" exigibles sur le marché monétaire interbancaire. Ces titres sont également indispensables pour les opérations de politique monétaire et pour les opérations d'avances intra-journalières mises en œuvres dans le cadre du système de règlements brut en temps réel de gros montants et paiements urgents (ARTS).

En phase avec la conduite des opérations de politique monétaire de la Banque d'Algérie, le résultat induit par la combinaison des facteurs autonomes de la liquidité bancaire au cours de l'année 2005 s'est matérialisé par une neutralisation, en termes de flux, de l'agrégat de la liquidité bancaire. D'où un "effet de balancier" entre une contraction découlant de la variation positive du compte courant du Trésor (1052,9 milliards de dinars) et une expansion résultant de l'augmentation des avoirs extérieurs nets (1042,4 milliards de dinars).

VIII.3 - CONDUITE DE LA POLITIQUE MONETAIRE

En matière de formulation de la politique monétaire, les prérogatives du Conseil de la Monnaie et du Crédit (autorité monétaire) sont définies clairement dans l'ordonnance n° 03-11 du 26 août 2003 relative à la monnaie et au crédit. Ce cadre légal de la politique monétaire précise également les responsabilités de la Banque d'Algérie en matière de conduite de la politique monétaire.

C'est dans ce cadre que le Conseil de la Monnaie et du Crédit (CMC) est investi, en vertu de l'article 62 de cette ordonnance, des pouvoirs en tant qu'autorité monétaire dans les domaines de la définition, des règles de la conduite, le suivi et l'évolution de la politique monétaire. Dans ce but, il fixe les objectifs monétaires, notamment en matière d'évolution des agrégats monétaires et de crédit et arrête l'instrumentation monétaire et l'établissement des règles de prudence sur le marché monétaire. Il s'as-

sure également de la bonne diffusion de l'information sur la place afin d'éviter les risques de défaillance.

En particulier, l'article 35 de cette ordonnance stipule que "la Banque d'Algérie a pour mission de créer et de maintenir dans les domaines de la monnaie, du crédit et des changes, les conditions les plus favorables à un développement rapide de l'économie, tout en veillant à la stabilité interne et externe de la monnaie. A cet effet, elle est chargée de régler la circulation monétaire, de diriger et de contrôler, par tous les moyens appropriés, la distribution du crédit, de veiller à la bonne gestion des engagements financiers à l'égard de l'étranger et de réguler le marché des changes".

En matière d'objectifs de la politique monétaire, d'instruments de sa conduite et de programmation monétaire, la Banque d'Algérie présente au Conseil de la monnaie et du crédit, au début de chaque année, les prévisions de l'évolution des agrégats de monnaie et du crédit et propose les instruments de politique monétaire de nature à assurer l'objectif assigné aux variables intermédiaires et d'atteindre l'objectif ultime de la politique monétaire.

La programmation monétaire est effectuée sur la base des hypothèses portant, notamment, sur l'évolution des agrégats réels et du déflateur du produit intérieur brut, des finances publiques et des opérations du Trésor, des prix des hydrocarbures et de l'évolution de la balance des paiements et ce, en tenant compte d'un objectif de taux de change effectif nominal découlant de la stabilisation du taux de change effectif réel. Cet exercice de programmation monétaire tient compte également des actions des pouvoirs publics, d'autant plus que l'expansion de la sphère budgétaire est significative.

Pour l'année 2005, le Conseil de la Monnaie et du Crédit a maintenu l'objectif d'inflation de 3 % à moyen terme. En matière d'évolution des agrégats monétaire et de crédit, le Conseil a arrêté un objectif de croissance de M2 entre 15,8 % et 16,5 % et celle des crédits à l'économie entre 13 % et 14 %. Ces objectifs

reposaient sur une hypothèse de 46,5 dollars/baril et une augmentation du budget d'équipements de 210 milliards de dinars par rapport à l'année 2004. De plus, la programmation ne tenait pas compte des remboursements par anticipation de la dette extérieure.

En effet, les remboursements par anticipation de la dette extérieure au titre de la dette publique ont atteint "1,218 milliard de dollars" en 2005. Par ailleurs, cette année a connu un niveau d'importations de biens et services en deçà des estimations contenues dans la programmation monétaire. Compte tenu de ces nouveaux éléments, l'année 2005 a enregistré une croissance de l'agrégat M2 de seulement 10,9 %, un rythme bien en deçà de l'objectif (15,8 % et 16,5 %) découlant de la programmation monétaire et adopté par l'autorité monétaire.

En cohérence avec la programmation monétaire et les objectifs de croissance des agrégats monétaires et de crédit, le Conseil de la Monnaie et du Crédit a retenu une utilisation accrue de l'instrument reprises de liquidités et ce, pour permettre à la Banque d'Algérie de continuer à faire face à l'excès de liquidités et endiguer son effet inflationniste.

L'objectif ultime de la politique monétaire reste le maintien de la stabilité monétaire à travers la stabilité des prix, entendue comme une progression limitée de l'indice des prix à la consommation.

Ancrée sur la stabilité du multiplicateur monétaire, la monnaie de base a bien émergé comme objectif intermédiaire de la politique monétaire tout au long des années 2001 - 2005, alors que l'objectif intermédiaire en la matière était représenté par l'agrégat avoirs intérieurs nets de la Banque d'Algérie au cours de la période 1994-1998.

L'approfondissement de la réforme des instruments de la politique monétaire remontait déjà à cette période d'ajustement structurel (1994-1998). Ce qui a permis à la Banque d'Algérie de disposer de la panoplie des instruments indirects de politique monétaire, en sa qualité de prêteur en dernier ressort, à savoir :

· un taux directeur fixé en fonction des évolutions macro-économiques et de l'évolution des indicateurs monétaires ;

· des instruments de marché monétaire à savoir prises de pensions et adjudication de crédit par appel d'offres. Un système d'adjudication de crédits par appel d'offres a été introduit à partir de 1995 et ce, en tant que principal mode d'intervention de la Banque d'Algérie sur le marché monétaire et comme principal instrument indirect de la politique monétaire ;

· un système de réserves obligatoires.

Les instruments indirects de la politique monétaire ont été particulièrement renforcés à partir de 2002 par l'introduction en Avril d'un nouvel instrument en cohérence avec le contexte d'excès de liquidités, à savoir la reprise de liquidités par appels d'offres (adjudications négatives).

Le contexte d'excès de liquidités a prévalu au cours de l'année 2005, après une situation de grande liquidité des banques qui a caractérisé les années 2002, 2003 et 2004. Le contexte d'excès de liquidité "structurel" entre 2003 et 2005 a fait que la politique monétaire s'est exercée principalement au moyen de l'instrument reprise de liquidité, dans le but de rendre plus efficace le contrôle des agrégats monétaires.

La reprise de liquidité a permis, dès l'année 2002, d'absorber une bonne partie des offres de liquidités sur le marché monétaire interbancaire, soit un montant qui a oscillé entre 100 et 160 milliards de dinars. Au cours de l'année 2003, le montant des reprises de liquidités a été relevé à 200 milliards de dinars en juin et à 250 milliards de dinars en septembre.

Face à la persistance de la situation d'excès d'offre de liquidités sur le marché monétaire au cours de l'année 2004, la Banque d'Algérie a intensifié ses interventions sur ce marché en augmentant les montants des reprises de liquidité. Pour l'année 2005, la tendance des reprises de liquidités par la Banque d'Algérie sur le marché monétaire a été moins haussière.

Ces reprises ont enregistré deux augmentations successives en février et mars 2005 pour atteindre 450 milliards de dinars, soit le même encours à fin 2005, contre 400 milliards de dinars à fin 2004. Comparativement aux années précédentes, l'année 2005 s'est caractérisée par un ralentissement du rythme d'expansion de l'excès des liquidités bancaires.

Cependant, et en raison du caractère structurel de l'excès de liquidité, la Banque d'Algérie a introduit en août 2005 l'adjudication à trois mois au taux de 1,9 % ; nouvel instrument permettant d'absorber les fonds prêtables sur le marché monétaire interbancaire considérés comme stables. Corrélativement, la Banque d'Algérie a relevé le taux des adjudications hebdomadaires de 0,75 % à 1,25 %.

Au cours de l'année 2004, l'instrument réserve obligatoire a été de nouveau réactivé, puisque le Conseil de la Monnaie et du Crédit a édicté un règlement qui définit le cadre des réserves obligatoires. Après avoir été porté à 6,5 % en mai 2004, le taux des réserves obligatoires est resté inchangé au cours de l'année 2005, alors que le taux de rémunération en la matière a été revu à la baisse en janvier de cette année pour se situer à seulement 1 % contre 1,25 %.

Les opérations d'open-market (achat et vente ferme d'effets publics par la Banque d'Algérie) n'ont pu être utilisées depuis l'année 2002 en tant qu'instrument indirect et actif de la politique monétaire et donc de régulation de la liquidité bancaire sur le marché monétaire. Le rôle de cet instrument reste potentiellement important, à en juger par la part relative appréciable des effets publics à court terme (172 milliards de dinars) dans les portefeuilles des banques.

Les autres instruments indirects de la politique monétaire (pensions et adjudications de crédits par appel d'offres) n'ont pu être utilisés au cours de l'année 2005, tout comme en 2002 à 2004, à mesure que les interventions de la Banque d'Algérie sur le marché monétaire au moyen de ces instruments avaient déjà été interrompues à partir de fin mai 2001 en raison de l'absence de soumissions des banques aux adjudications de crédits et leur

non recours aux prises en pension (à 24h et à terme). Il importe de rappeler que le recours des banques au refinancement auprès de la Banque d'Algérie était tombé à zéro dès fin 2001.

L'objectif ultime de la politique monétaire exprimé en terme de stabilité à moyen terme des prix, à savoir une inflation de 3 % à moyen terme, a bien été atteint en 2005 où l'inflation des prix à la consommation est tombée à 1,6 % en moyenne annuelle, et 1,7 % en glissement, contre un rythme de 3,6 % en 2004 et ce, pour l'indice du Grand Alger. En glissement annuel, l'inflation était déjà tombée à 2 % à fin 2004 contre 4 % à fin 2003, année où le taux d'inflation s'est situé à 2,6 % en moyenne annuelle.

Cette performance particulière en matière de maîtrise de l'inflation des prix en 2005, 1,6 % en moyenne annuelle et 1,7 % en glissement, est en cohérence avec la diminution tendantielle de l'inflation monétaire tout au long de ces dernières années (2002-2005). L'objectif ultime de la politique monétaire est ainsi bien réalisé en 2005, en contexte de croissance économique robuste.

Au total, la poursuite soutenue du trend baissier du rythme de croissance monétaire (M2) en 2005 a permis de réaliser l'objectif intermédiaire de la politique monétaire, au moyen d'une mise en œuvre ordonnée des instruments indirects de la politique monétaire : reprise de liquidités, réserve obligatoire et facilité de dépôts rémunérés. La conduite de la politique monétaire a bien contribué à la maîtrise de l'inflation et donc à la consolidation de la stabilité monétaire en 2005. Cela constitue un important ancrage pour une allocation des ressources plus efficace et par là, pour la croissance économique qui doit être de plus en plus soutenue et diversifiée.

CONCLUSION

CONCLUSION

L'Algérie a renforcé, d'une manière soutenue, la stabilité macroéconomique au cours des années 2000 à 2005, tout en réalisant une performance économique robuste. La croissance forte et soutenue, sous l'impulsion du programme de soutien à la croissance, la maîtrise de l'inflation ainsi que la position financière extérieure solide et la viabilité des finances publiques en témoignent.

La forte position financière extérieure nette de l'Algérie en 2005 est bien reflétée par l'accumulation soutenue des réserves officielles de change (56,18 milliards de dollars à fin 2005) en contexte de réduction significative de l'encours de la dette extérieure à moyen et long termes à 16,4 milliards de dollars à fin 2005. Cela résulte d'excédents importants de la balance des paiements extérieurs courants depuis l'année 2000, avec un niveau record (21,2 % du produit intérieur brut) atteint en 2005.

Cela a permis d'accélérer en 2005 les opérations de remboursement par anticipation de la dette extérieure qui sont, en fait, inhérentes au choix stratégique de désendettement extérieur de l'Algérie. Il s'agit là d'un important élément du cadre macroéconomique de gestion saine des ressources provenant des recettes d'hydrocarbures. En conséquence, la réduction de l'encours de la dette extérieure à moyen et long termes a été significative en 2005 où son ratio par rapport au produit intérieur brut est tombé à 16,2 % contre 58,9 % en 1999. En outre, le ratio réserves de change/dette extérieure est vite monté à 3,41 en 2005 alors qu'il n'était que de 0,47 en 2000.

La viabilité avérée de la balance des paiements est ancrée dans le contexte de convertibilité du dinar, pour toutes les transactions internationales courantes de bonne foi, d'autant plus que la Banque d'Algérie conduit la politique de taux de change dans l'objectif de stabilité du taux de change effectif réel du dinar à son niveau d'équilibre. Ainsi, la politique de taux de

change poursuivie par la Banque d'Algérie continue de bien servir l'économie nationale.

C'est dans ce contexte de taux de change effectif réel du dinar à l'équilibre et de viabilité à moyen terme de la balance des paiements, que l'expansion de l'économie nationale s'est poursuivie en 2005 avec un taux de croissance du produit intérieur brut en volume de 5,1 %. Cette performance confirme le caractère fort et régulier de la reprise économique des cinq dernières années. Il importe de souligner que dans ce processus de croissance initié en 2001, les investissements de l'Etat jouent un rôle significatif et ce, avec une situation persistante d'excès de l'épargne sur l'investissement. Malgré l'expansion des dépenses budgétaires d'investissement à partir de l'année 2002, la politique budgétaire a bien contribué à la consolidation de la stabilité macro financière en Algérie. Il s'agit là d'un élément endogène au cadre macroéconomique de gestion saine des recettes provenant des hydrocarbures.

La consolidation de la situation des finances publiques en 2005 a confirmé les très bonnes performances enregistrées depuis l'année 2000, d'autant plus que l'excédent global du Trésor a atteint 14,7 % du produit intérieur brut en 2005 pour un excédent du compte courant extérieur de 21,2 % du produit intérieur brut. Le stock d'épargnes financières accumulées par le Trésor, dont une bonne partie au titre du Fonds de régulation des recettes, s'est particulièrement accru au cours de l'année 2005 où la trésorerie publique a atteint les deux tiers des liquidités du système financier. De plus, le ratio dette publique/produit intérieur brut est tombé à 25,5 % en 2005, témoignant de la viabilité à moyen terme des finances publiques.

La sphère budgétaire reste donc une importante source de financement de l'activité économique et donc de soutien à la croissance économique hors hydrocarbures. Les investissements de l'Etat et des autres agents économiques émergent comme une source potentiellement accrue pour la croissance économique, pendant que le taux de chômage est déjà tombé à 15,3 % en 2005 en situation d'une expansion significative du revenu par habitant.

En plus de la solidité marquée de la position des réserves officielles de change, l'année 2005 s'est caractérisée par un nouveau phénomène monétaire car les avoirs extérieurs nets ont dépassé l'agrégat monétaire M2 (monnaie fiduciaire, dépôts à vue, et les dépôts à terme en dinars et les dépôts en devises) à la fin de cette année. Ce qui témoigne de la qualité de la garantie des signes monétaires dans l'économie nationale. De plus, le ratio avoirs extérieurs nets/ produit intérieur brut est monté à 55,6 % en 2005.

La consolidation particulière de la stabilité monétaire en 2005, avec un ratio de liquidité qui est tombé à 55 % contre 61 % en 2004, et la stabilité du taux de change effectif réel du dinar constituent les éléments pivots des fondamentaux de l'économie nationale. La stabilité monétaire est également reflétée par le faible niveau de l'inflation des prix en 2005, 1,6 % en moyenne annuelle et 1,7 % en glissement, en cohérence avec la diminution tendantielle de l'inflation monétaire tout au long de ces dernières années. Le taux de croissance de la masse monétaire a reculé à 10,9 % en 2005, après un passage de 15,6 % en 2003 à 11,9 % en 2004, confirmant la pleine réalisation de l'objectif de la politique monétaire défini par le Conseil de la Monnaie et du Crédit.

Parallèlement, les crédits à l'économie ont enregistré une reprise significative car leur taux de croissance est monté à 15,8 % en 2005, après que son rythme d'expansion ait atteint 11,2 % en 2004 contre 9 % en 2003. En termes réels, la croissance des crédits à l'économie s'est élevée à 13,9 % en 2005 contre 9,1 % en 2004 et seulement 4,8 % en 2003. Il s'agit là d'une forte croissance des crédits à l'économie comparativement au taux de croissance du produit intérieur brut en volume. De plus, le ratio crédits au secteur privé/produit intérieur brut hors hydrocarbures s'est élevé à 21,3 % en 2005, en contexte de concentration des risques crédits.

En effet, l'intermédiation bancaire a été soutenue par le stock accru de ressources stables mobilisées, pendant que la solvabilité globale des banques a bien contribué au développement ordonné du secteur bancaire au cours de l'année 2005.

L'importance accrue des ressources stables interpelle les banques pour une amélioration soutenue des ratios d'intermédiation bancaire, en recourant aux bonnes pratiques en matière de gestion des risques crédits.

La Banque d'Algérie a poursuivi en 2005 la conduite de la politique monétaire au moyen d'instruments indirects, principalement les reprises de liquidité et les réserves obligatoires, tout en affinant le contrôle de la liquidité bancaire. Le second semestre 2005 a enregistré deux nouveaux instruments indirects de la politique monétaire, à savoir les reprises de liquidités à trois mois et la facilité de dépôts. Ainsi, la Banque d'Algérie a résorbé la quasi totalité de l'excès de liquidités sur le marché monétaire, pendant que le marché monétaire interbancaire a enregistré une expansion des opérations à terme.

La conduite de la politique monétaire a été appuyée au cours de l'année 2005 par un renforcement sur le terrain de la supervision des banques et établissements financiers par la Banque d'Algérie et la Commission Bancaire, conformément à la nouvelle ordonnance relative à la monnaie et au crédit d'août 2003 et selon des régles en phase avec les normes universelles. L'année 2005, suite au renforcement du cadre légal, s'est également caractérisée par le développement significatif des opérations de contrôle intégral sur place et de la conduite rigoureuse du dispositif de contrôle sur pièces de veille et de détection de signes précurseurs d'alerte.

L'entrée en exploitation en 2006 des systèmes de paiements ARTS et ATCI, selon les standards internationaux, assurera la traçabilité des opérations bancaires et une meilleure supervision des flux financiers.

En tant qu'élément important de la stabilité financière et de la sécurité financière, la stabilité monétaire est un ancrage pour une croissance forte et diversifiée à moyen terme. Le programme de consolidation de la croissance (2005-2009) apporte une opportunité additionnelle de dynamique de croissance diversifiée et durable.

La poursuite de la mise en œuvre, d'une manière soutenue en 2006, de la décision stratégique du remboursement par anticipation de la dette publique extérieure consolidera davantage le cadre macro économique à moyen terme de croissance, en contexte d'une viabilité à moyen terme de la balance des paiements renforcée et d'une stabilité monétaire durablement ancrée.

INDEX DES GRAPHES

GRAPHIQUE 1	INFLATION EN (%)	Page..... 23
GRAPHIQUE 2	PRODUCTION VARIATION ANNUELLE (%)	Page..... 23
GRAPHIQUE 3	EVOLUTION DE LA PIB & DU PIB (EN VOLUME)	Page..... 30
GRAPHIQUE 4	EVOLUTION DE LA DEPENSE INTERIEURE BRUTE EN (VOLUME)	Page..... 30
GRAPHIQUE 5	INDICE ANNUEL (IPC)	Page..... 35
GRAPHIQUE 6	INFLATION MOYENNE ANNUELLE	Page..... 35
GRAPHIQUE 7	COMMERCE EXTERIEUR	Page..... 60
GRAPHIQUE 8	SOLDES DE LA BALANCE DES PAIEMENTS	Page..... 60
GRAPHIQUE 9	ENCOURS DE LA DETTE EXTERIEURE A M & L T. PAR TYPE DE CREDITS	Page..... 67
GRAPHIQUE 10	SERVICE DE LA DETTE EXTERIEURE A M&L T	Page..... 67
GRAPHIQUE 11	REPARTITION GEOGRAPHIQUE DE LA DETTE	Page..... 70
GRAPHIQUE 12	STRUCTURE DE LA DETTE	Page..... 70
GRAPHIQUE 13	INDICATEURS DES FINANCES PUBLIQUES	Page..... 75
GRAPHIQUE 14	FINANCES PUBLIQUES (EN % DU PIB)	Page..... 75
GRAPHIQUE 15	STRUCTURE DES RECETTES BUDGETAIRES	Page..... 78
GRAPHIQUE 16	STRUCTURE DES DEPENSES BUDGETAIRES	Page..... 78
GRAPHIQUE 17	EVOLUTION DES RESSOURCES ET DES EMPLOIS DES BANQUES PUBLIQUES	Page..... 107
GRAPHIQUE 18	EVOLUTION DES DEPOTS STABLES ET DES CREDITS	Page..... 108
GRAPHIQUE 19	MASSE MONETAIRE	Page..... 146
GRAPHIQUE 20	CONTREPARTIES DE LA MASSE MONETAIRE	Page..... 146
GRAPHIQUE 21	GLISSEMENT ANNUEL (EN %)	Page..... 148
GRAPHIQUE 22	VARIATION ANNUELLE (EN %)	Page..... 148
GRAPHIQUE 23	MONNAIE FIDUCIAIRE	Page..... 150
GRAPHIQUE 24	MASSE MONETAIRE	Page..... 150
GRAPHIQUE 25	INDICATEURS MONETAIRES	Page..... 152
GRAPHIQUE 26	MULTIPLICATEUR MONETAIRE	Page..... 152

ANNEXE :

TABLEAUX STATISTIQUES

SOMMAIRE

TABLEAU 1 : Origine et emploi des ressources aux prix courants..**p.174**

TABLEAU 2 : Répartition sectorielle du PIB aux prix courants.....**p.175**

TABLEAU 3 : Répartition sectorielle de la croissance du PIB réel..**p.176**

TABLEAU 4 : Indice de production industrielle des entrep. pub....**p.177**

TABLEAU 5 : Indices des prix à la consommation.....**p.178**

TABLEAU 6 : Revenu des ménages.....**p.179**

TABLEAU 7 : Population active, emploi et chômage.....**p.180**

TABLEAU 8 : Situation des Opérations du Trésor.....**p.181**

TABLEAU 9 : Recettes de l'Administration Centrale.....**p.182**

TABLEAU 10 : Dépenses de l'Administration Centrale.....**p.183**

TABLEAU 11 : Dette intérieure de l'Administration Centrale.....**p.184**

TABLEAU 12 : Situation monétaire.....**p.185**

TABLEAU 13 : Situation de la Banque d'Algérie.....**p.186**

TABLEAU 14 : Répartition des crédits à l'économie par maturité....**p.187**

TABLEAU 15 : Répartition des crédits à l'économie par secteur.....**p.188**

TABLEAU 16 : Balance des paiements.....**p.189**

TABLEAU 17 : Composition des Import. et des Export.....**p.190**

TABLEAU 18 : Exportations des hydrocarbures.....**p.191**

TABLEAU 19 : Encours et structure de la dette extérieure.....**p.192**

TABLEAU 1 : ORIGINE ET EMPLOI DES RESSOURCES AUX PRIX COURANTS

	2 001	2 002	2003	2 004	2 005
			(En milliards de dinars)		
Produit Intérieur Brut	**4 260,8**	**4 537,7**	**5 264,2**	**6 126,7**	**7 519,0**
Dépense Intérieure Brute	**3 640,6**	**4 091,1**	**4 501,4**	**5 250,2**	**5 676,0**
Consommation	2 472,3	2 688,4	2 902,4	3 205,0	3 417,0
Publique	624,6	700,4	777,5	847,0	890,0
Privée	1 847,7	1 988,0	2 124,9	2 358,0	2 527,0
Investissement brut	1 168,3	1 402,7	1 599,0	2 045,2	2 259,0
Formation brute de capital fixe	965,5	1 111,3	1 265,2	1 476,9	1 661,0
Variations des stocks	202,8	291,4	333,8	568,3	598,0
Epargne intérieure brute	1 788,5	1 849,3	2 361,8	2 922,0	4 102,0
Epargne nationale	1 770,8	1 812,7	2 356,0	2 865,0	3 887,4
Produit National Brut	**4 137,6**	**4 363,0**	**5 074,2**	**5 891,6**	**7 158,1**
			(En pourcentage du PIB)		
Produit Intérieur Brut	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Dépense Intérieure Brute	85,4	90,2	85,5	85,7	75,5
Consommation	58,0	59,2	55,1	52,3	45,4
Publique	14,7	15,4	14,8	13,8	11,8
Privée	43,4	43,8	40,4	38,5	33,6
Investissement brut	27,4	30,9	30,4	33,4	30,0
Formation brute de capital fixe	22,7	24,5	24,0	24,1	22,1
Variations des stocks	4,8	6,4	6,3	9,3	8,0
Epargne intérieure brute	42,0	40,8	44,9	47,7	54,6
Epargne nationale	41,6	39,9	44,8	46,8	51,7
Produit National Brut	97,1	96,2	96,4	96,2	95,2

Source : Office National des Statistiques ; Services de la Planification

TABLEAU 2 : REPARTITION SECTORIELLE DU PIB AUX PRIX COURANTS

	2 001	2 002	2 003	2 004	2 005
			(En milliards de dinars)		
Hydrocarbures	1 443,9	1 477,1	1 873,2	2 329,3	3 394,0
Autres secteurs	2 514,0	2 683,1	2 987,9	3 352,3	3 626,0
Agriculture	412,1	417,2	510,0	578,9	577,0
Industries manufacturières	312,7	325,9	344,9	368,9	393,0
Bâtiments et travaux publics	358,9	409,9	446,6	503,9	559,0
Services hors administrations publiques	958,1	1 031,0	1 133,2	1 293,8	1 451,0
Services des administrations publiques	472,2	499,1	553,2	606,6	646,0
Droits et taxes à l'importation	302,9	377,5	403,1	445,1	499,0
Produit Intérieur Brut	**4 260,8**	**4 537,7**	**5 264,2**	**6 126,7**	**7 519,0**
			(En pourcentage du PIB)		
Hydrocarbures	33,89	32,55	35,58	38,02	45,14
Autres secteurs	59,00	59,13	56,76	54,72	48,22
dont : Agriculture	9,67	9,19	9,69	9,45	7,67
Industries manufacturières	7,34	7,18	6,55	6,02	5,23
Services des administrations publiques	11,08	11,00	10,51	9,90	8,59
			(Variation annuelle en pourcentage)		
Hydrocarbures	-10,7	2,3	26,8	24,3	45,7
Autres secteurs	12,3	6,7	11,4	12,2	8,2
dont : Agriculture	19,0	1,2	22,2	13,5	-0,3
Industries manufacturières	7,6	4,2	5,8	7,0	6,5
Services des administrations publiques	11,2	5,7	10,8	9,7	6,5
Produit Intérieur Brut	3,3	6,5	16,0	16,4	22,7

Source : Office National des Statistiques

TABLEAU 3 : REPARTITION SECTORIELLE DE LA CROISSANCE DU PIB REEL

	2 001	2 002	2 003	2 004	2 005
			(En pourcentage)		
Hydrocarbures	-1,6	3,7	8,8	3,3	5,8
Autres secteurs					
Agriculture	13,2	-1,3	19,7	3,1	1,9
Mines	-2,8	6,1	0,6	-1,0	12,9
Energie et eau	5,0	4,3	6,6	5,8	9,5
Industries manufacturières	-1,0	-1,0	3,5	-1,3	-4,5
Industries alimentaires	-12,5	-19,1	-20,6	-15,7	-14,4
Sidérurgie,construction mécanique et électricité	10,9	7,1	8,9	2,0	-4,1
Industries chimiques	-3,0	-5,8	-10,6	-2,2	3,9
Textiles	-14,5	3,7	-2,4	-14,4	0,6
Cuirs et Peaux	-0,6	-19,3	-7,7	15,4	-18,4
Matériaux de construction	1,6	8,4	-7,6	10,3	4,8
Bois et papier	-13,1	0,9	-6,1	-0,7	-15,9
Autres	2,0	1,2	-11,9	5,2	-25,1
Industries du secteur privé	3,0	6,6	2,9	2,5	1,7
Bâtiments et travaux publics	2,8	8,2	5,5	8,0	7,1
Services hors administrations publiques	3,8	5,3	4,2	7,7	5,6
Services des administrations publiques	2,0	3,0	4,5	4,0	3,7
Droits et taxes à l'importation	4,8	16,7	2,3	10,2	5,9
Produit Intérieur Brut	**2,1**	**4,7**	**6,9**	**5,2**	**5,1**
Absorption intérieure brute	4,9	8,2	5,5	7,8	4,1
Consommation	2,6	4,2	4,0	5,5	4,2
Publique	2,5	5,5	4,2	4,5	2,4
Privée	2,7	3,8	4,0	5,8	4,8
Investissement brut	2,5	7,6	5,1	8,1	7,9
Exportations de biens et de services non facteurs	-2,7	5,5	7,2	4,1	7,3
Importations de biens et de services non facteurs	3,9	19,5	2,4	13,1	5,3

Source : Services de la Planification

TABLEAU 4 : INDICES DE LA PRODUCTION INDUSTRIELLE DES ENTREPRISES PUBLIQUES

	2 001	2 002	2 003	2 004	2 005
			(1989 = 100)		
Eau et Énergie	179,9	187,7	200,0	211,6	231,7
Hydrocarbures	128,6	133,8	143,7	145,2	149,6
Industries extractives	77,3	83,1	83,6	82,7	93,4
Constructions mécanique et électrique	62,8	67,2	73,2	73,6	70,6
Matériaux de construction	98,6	104,8	96,8	105,4	110,5
Industries chimiques	94,3	88,8	79,4	78,0	81,0
Industries alimentaires	74,8	60,5	48,1	40,5	34,7
Textiles	28,5	29,6	28,9	24,6	24,8
Cuirs et peaux	15,4	13,0	12,1	13,5	11,0
Bois et papier	30,9	31,2	29,4	28,1	23,6
Industries diverses	27,0	27,3	24,1	25,3	19,0
Indice général	**85,0**	**86,2**	**87,0**	**87,3**	**88,6**
Indice général (hors hydrocarbures)	74,8	75,1	73,78	73,8	74,4
Indice général des produits manufacturés	66,2	65,5	62,9	61,5	59,7
			(Variation annuelle en pourcentage)		
Eau et Énergie	5,0	4,4	6,6	5,8	9,5
Hydrocarbures	-0,5	4,0	7,4	1,1	3,1
Industries extractives	-2,9	7,4	0,6	-1,0	12,9
Constructions mécanique et électrique	11,0	7,0	8,9	0,6	-4,1
Matériaux de construction	1,6	6,2	-7,6	8,8	4,9
Industries chimiques	-3,1	-5,8	-10,6	-1,8	3,8
Industries alimentaires	-12,5	-19,1	-20,6	-15,7	-14,4
Textiles	-14,7	3,9	-2,4	-14,8	0,6
Cuirs et peaux	-0,5	-15,7	-7,3	12,0	-18,3
Bois et papier	-13,1	0,9	-5,9	-4,3	-15,9
Industries diverses	1,9	1,3	-11,8	5,1	-25,1
Indice général	**-0,3**	**1,4**	**0,9**	**0,4**	**1,4**
Indice général (hors hydrocarbures)	-0,3	0,3	-1,7	0,1	0,7
Indice général des produits manufacturés	-0,9	-1,1	-3,9	-2,2	-2,8

Source : Office National des Statistiques

TABLEAU 5 : INDICES DES PRIX A LA CONSOMMATION

	2 001	2 002	2003	2 004	2 005
			(1989 = 100)		
Indices des prix à la consommation 1/					
Alimentation, boissons non alcoolisées	604,3	606,0	629,6	652,9	648,0
Habillement - Chaussures	439,3	443,9	443,8	445,0	445,8
Logement - Charges	622,4	622,5	633,2	644,1	730,6
Meubles et articles d'ameublement	373,2	374,8	373,2	372,4	371,4
Santé, Hygiène Corporelle	644,0	660,5	667,0	666,9	674,4
Transports et communication	499,9	514,4	543,3	601,1	660,1
Éducation, Culture, Loisirs	464,5	469,2	470,3	474,2	475,4
Divers	668,3	707,0	709,5	735,2	734,8
Indice général	**557,4**	**565,4**	**580,2**	**600,8**	**610,6**
			(Variation annuelle en pourcentage) 2/		
Indices des prix à la consommation 1/					
Alimentation, boissons non alcoolisées	5,5	0,3	3,9	3,7	-0,7
Habillement - Chaussures	3,6	1,1	0,0	0,0	0,3
Logement - Charges	2,4	0,0	1,7	1,7	13,4
Meubles et articles d'ameublement	2,0	0,4	-0,4	-0,4	-0,2
Santé, Hygiène Corporelle	6,8	2,6	1,0	0,0	1,1
Transports et Communication	3,3	2,9	5,6	10,6	9,8
Éducation, Culture, Loisirs	0,6	1,0	0,2	0,8	0,3
Divers	3,1	5,8	0,4	3,6	0,0
Indice général	4,2	1,4	2,6	3,5	1,6

Source : Office National des Statistiques

1/ Cet indice comprend 256 articles et se rapporte aux ménages de la région d'Alger

2/ Moyenne d'une année par rapport à la moyenne de l'année précédente

TABLEAU 6 : REVENU DES MENAGES

	2 001	2 002	2003	2 004	2 005
			(En milliards de dinars)		
Traitements et salaires 1/	956,9	1 030,2	1 129,3	1 229,0	
Agriculture	42,3	43,2	47,6	51,0	
Administration	464,3	500,3	551,7	595,0	
Autres secteurs	450,3	486,7	530,0	583,0	
Revenues des travailleurs indépendants	938,2	1 006,3	1179,3	1 329,0	
Paiements de transfert	501,4	546,4	622,0	772,0	
Revenu brut	**2 396,5**	**2 582,9**	**2 930,6**	**3 330,0**	
Revenu disponible	2 141,5	2 301,9	2 608,0	2 968,0	

Source : Office National des Statistiques

* Données provisosires

1/ Y compris les cotisations sociales du personnel

TABLEAU 7 : POPULATION ACTIVE, EMPLOI ET CHOMAGE

	2 001	2 002	2003	2 004	2 005
	(En milliers ; sauf indication contraire)				
Population active	**9 075**	**9 305**	**9 540**	**9 780**	**10 027**
Agriculture	1 328	1 438	1 565	1 617	1 683
Autres secteurs	7 747	7 867	7 975	8 163	8 344
Population effectivement occupée	5 199	5 462	5 741	5 976	6 222
Agriculture	1 328	1 438	1 565	1 617	1 683
Autres secteurs	3 871	4 024	4 176	4 359	4 539
Industrie	503	504	510	523	527
Bâtiment et travaux publics	803	860	907	977	1 039
Administration	1 456	1 503	1 490	1 510	1 532
Transport et communication, Commerce et services hors Administration	1 109	1 157	1 269	1 349	1 441
Travail à domicile et autres /1	1 398	1 455	1 537	2 070	2 263
Chômeurs	2 478	2 388	2 262	1 734	1 542
(En pourcentage de la population active)	27,3	25,7	23,7	17,7	15,3

Source : Office National des Statistiques; Services de la Planification

1/ Y compris les appelés au service national et les emplois irréguliers

TABLEAU 8 : SITUATION DES OPERATIONS DU TRESOR

	2 001	2 002	2 003	2 004	2 005
		(En milliards de dinars)			
Total des recettes budgétaires et dons	**1 505,5**	**1 603,2**	**1 974,4**	**2 229,7**	**3 081,7**
Recettes des hydrocarbures*	1 001,4	1 007,9	1 350,0	1570,7	2 352,7
dont : Fonds de Régulation des Recettes brut	123,9	26,5	448,9	623,5	1 368,8
Fonds de Régulation des Recettes net	16,9	26,5	292,9	153,2	1 121,0
Recettes hors-hydrocarbures	488,5	595,1	624,3	652,5	723,4
Recettes fiscales	398,2	482,9	524,9	580,4	642,2
Impôts sur les revenus et les bénéfices	98,5	112,2	127,9	148,0	166,8
Impôts sur les biens et services	179,2	223,4	233,9	274,0	312,1
Droits de douane	103,7	128,4	143,8	138,8	143,8
Enregistrement et timbres	16,8	18,9	19,3	19,6	19,5
Recettes non-fiscales	90,3	112,2	99,4	72,1	81,2
Dividendes de la Banque d'Algérie	46,6	37,6	42,1	30,0	48,7
Droits	43,7	74,6	57,3	42,1	32,5
Dons	15,6	0,2	0,1	6,5	5,6
Total dépenses budgétaires	**1 321,0**	**1 550,6**	**1 690,2**	**1 891,8**	**1 985,9**
Dépenses courantes	798,6	975,6	1 122,8	1 251,1	1 291,9
Dépenses de personnel	288,8	301,1	329,9	391,4	394,4
Pensions des Moudjahidine	56,1	74,0	63,2	69,2	82,6
Matériels et fournitures	59,1	69,8	58,8	71,7	65,7
Transferts courants	247,1	387,7	556,9	633,6	663,6
dont: Services de l'Administration	120,1	133,6	161,4	176,5	187,1
Intérêts sur la dette publique	147,5	143,0	114,0	85,2	85,6
Dépenses en capital	522,4	575,0	567,4	640,7	694,0
Solde budgétaire	**184,5**	**52,6**	**284,2**	**337,9**	**1 095,8**
Solde des comptes spéciaux	-20,0	-11,2	186,9	109,9	12,0
Prêts nets du Trésor	-6,5	30,9	32,6	11,8	4,9
Solde budgétaire, hors Fonds d'assainisement	**171,0**	**10,5**	**438,5**	**436,0**	**1 102,9**
Allocation au Fonds d'assainissement	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Solde primaire 1/	318,5	153,5	552,5	521,2	1 188,5
Solde global	**171,0**	**10,5**	**438,5**	**436,0**	**1 102,9**
Financement	**-171,0**	**-10,5**	**-438,5**	**-436,0**	**-1 102,9**
Bancaire	-145,8	31,6	-209,2	-412,4	-1 062,2
Non bancaire	85,3	32,8	-138,4	29,6	75,0
Extérieur	-110,5	-74,9	-90,9	-53,2	-115,7

Source : Direction Générale du Trésor

1/ Solde budgétaire hors Fonds d'assainissement + intérêts sur la dette publique
* Y compris la dividende de la compagnie pétrolière

TABLEAU 9 : RECETTES DE L'ADMINISTRATION CENTRALE

	2 001	2 002	2 003	2 004	2 005
		(En milliards de dinars)			
Total : Recettes budgétaires et dons	**1 505,5**	**1 603,3**	**1 974,4**	**2 229,7**	**3 081,7**
Recettes des hydrocarbures	1 001,4	1 007,9	1 350,0	1 570,7	2 352,7
dont : Fonds de Régulation des Recettes de l'anı	123,9	26,5	448,9	623,5	1 368,8
Recettes hors hydrocarbures	488,5	595,2	624,3	652,5	723,4
Recettes fiscales	398,2	483,0	524,9	580,4	642,2
Impôts sur le revenus et les bénéfices	98,5	112,2	127,9	148,0	166,8
Impôts sur les salaires	45,5	52,7	63,3	77,4	84,9
Autres	53,0	59,5	64,6	70,6	81,9
Impôts sur les biens et services	179,2	223,5	233,9	274,0	312,1
TVA et prélèvements sur importations	60,8	79,2	92,9	118,8	135,7
TVA et prélèvements sur activité intérieure	80,1	101,1	102,5	115,1	128,5
TVA-TC-TSA sur transactions intérieure	55,0	70,9	73,4	86,6	98,3
Tabacs (TIC)	25,2	30,2	29,1	28,5	30,2
TVA sur produits pétroliers	10,5	9,9	5,6	5,7	5,8
Prélèvement sur produits pétroliers	27,3	32,5	30,3	31,4	37,8
Autres impôts			1,8	2,2	3,3
Autres contributions indirects	0,5	0,8	0,8	0,8	1,0
Droits de douane	103,7	128,4	143,8	138,8	143,8
Enregistrement et timbres	16,8	18,9	19,3	19,6	19,5
Recettes non-fiscales	90,3	112,2	99,4	72,1	81,2
Droits d'entrée	43,7	74,6	57,3	42,1	32,5
Dividendes de la Banque d'Algérie	46,6	37,6	42,1	30,0	48,7
Dons	15,6	0,2	0,1	6,5	5,6
		(En pourcentage du total)			
Total : Recettes budgétaires et dons	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**
Recettes des hydrocarbures	66,5	62,9	68,4	70,4	76,3
Recettes hors hydrocarbures	32,4	37,1	31,6	29,3	23,5
Recettes fiscales	26,5	30,1	26,6	26,0	20,8
Impôts sur les revenus et les bénéfices	6,5	7,0	6,5	6,6	5,4
Impôts sur les biens et services	11,9	13,9	11,8	12,3	10,1
Droits de douane	6,9	8,0	7,3	6,2	4,7
Enregistrement et timbres	1,1	1,2	1,0	0,9	0,6
Recettes non-fiscales	6,0	7,0	5,0	3,2	2,6
Dons	1,0	0,0	0,0	0,3	0,2

Source : Direction Générale du Trésor

TABLEAU 10 : DEPENSES DE L'ADMINISTRATION CENTRALE

	2 001	2 002	2 003	2 004	2 005
			(En milliards de dinars)		
Dépenses budgétaires	**1 321,0**	**1 550,6**	**1 690,2**	**1 891,8**	**1 985,9**
Dépenses courantes	798,6	975,6	1 122,8	1 251,1	1 291,9
Dépenses de personnel *	288,8	301,1	329,9	391,4	394,4
Traitements, salaires et allocations	280,5	294,8	324,5	386,9	392,4
Autres	8,3	6,3	5,4	4,5	2,0
Pensions des Moudjahidine	56,1	74,0	63,2	69,2	82,6
Matériels et fournitures	59,1	69,8	58,8	71,7	65,7
Services de l'administration	120,1	133,6	161,4	176,5	187,1
Hôpitaux	41,4	49,2	59,3	63,2	61,7
Autres (Etablis. publics à caract. admin.)	78,7	84,4	102,1	113,3	125,4
Transferts courants	127,0	254,1	395,5	457,1	476,5
Actions éducatives et culturelles	10,4	6,9	8,9	10,1	14,9
Fonds de calamité naturelle	0,3	0,6	3,0	5,5	1,0
Subventions sur produits alimentaires	0,2	0,5	0,3	1,0	0,7
Fonds spécial de solidarité nationale	1,2	2,4	1,8	5,6	3,0
Bonification d'intérêts	1,8	1,0	1,7	1,0	0,8
Fonds de Soutien : Emploi de jeunes	7,7		2,3	7,8	4,0
Autres transferts	105,4	242,7	377,5	426,1	452,1
Intérêts sur la dette publique	147,5	143,0	114,0	85,2	85,6
Dépenses en capital	522,4	575,0	567,4	640,7	694,0
Prêts nets du Trésor	6,5	30,9	32,6	11,8	4,9
Allocation au Fonds d'assainissement	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Total:	**1 327,5**	**1 581,5**	**1 722,8**	**1 903,6**	**1 990,8**
			(En pourcentage du total des dépenses)		
Dépenses budgétaires	**99,5**	**98,0**	**98,1**	**99,4**	**99,8**
Dépenses courantes	60,2	61,7	65,2	65,7	64,9
Dépenses de personnel	21,8	19,0	19,1	20,6	19,8
Traitements et salaires	21,1	18,6	18,8	20,3	19,7
Matériels et fournitures	4,5	4,4	3,4	3,8	3,3
Services de l'administration	9,0	8,4	9,4	9,3	9,4
Intérêts sur la dette publique	11,1	9,0	6,6	4,5	4,3
Dépenses en capital	39,4	36,4	32,9	33,7	34,9
Prêts nets du Trésor	0,5	2,0	1,9	0,6	0,2
Allocation au Fonds d'assainissement	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0

Source : Direction Générale du Trésor

* Traitements et salaires + retraite et rente + versement forfaitaire

TABLEAU 11 : DETTE PUBLIQUE INTERIEURE DE L'ADMINISTRATION CENTRALE

	2 001	2 002	2 003	2 004	2 005
	(En milliards de dinars; fin de période)				
Total dette intérieure	**1 001,5**	**982,5**	**982,2**	**1 000,0**	**1 039,9**
Bons du Trésor d'équipements et c/c	83,4	107,7	220,9	835,0	875,3
Crédits de la Banque d'Algérie	139,1	131,8	124,5	117,2	109,4
Créances rachetées	720,3	686,4	582,4	25,2	55,2
Entreprises publiques, EPIC & agro-industrie	214,8	202,9	158,0		
Dette d'assainissement complémentaire	311,6	297,0	247,4		
OPGI	161,0	144,9	136,8		
Dette des agriculteurs	15,0	14,2	13,5		
Banques	15,2	25,2	25,2	25,2	55,2
Bons de solidarité	0,0	0,0	0,0		
Obligations de la CNAC	2,7	2,2	1,5		
Bons (CNR)	40,1	37,0	33,9		0,0
Bons (CNAS)	18,6	19,6	20,5	22,6	0,0
Pour mémoire :					
Dette intérieure en pourcentage du PIB	23,5	21,7	18,7	16,3	13,8
PIB	4 260,8	4 537,7	5 264,2	6 126,7	7 519,0

* Rachats de créances fin 2005 (54,5 milliards de DA) non compris

Source : Direction Générale du Trésor

TABLEAU 12 : SITUATION MONETAIRE

(y compris caisse d'épargne)

	2 001	2 002	2 003	2 004	2 005
		(En milliards de dinars ; fin de période)			
Avoirs extérieurs nets	**1 310,8**	**1 755,7**	**2 342,6**	**3 119,2**	**4 179,4**
Banque centrale	1 313,6	1 742,7	2 325,9	3 109,1	4 151,5
Banques commerciales	-2,8	13,0	16,7	10,1	27,9
Avoirs intérieurs nets	**1 162,7**	**1 145,8**	**1 011,8**	**618,9**	**-32,5**
Crédits intérieurs	1 648,1	1 845,4	1 803,6	1 514,4	839,0
Crédits à l'État (nets)	569,7	578,6	423,4	-20,6	-939,3
Banque centrale	-276,3	-304,8	-464,1	-915,8	-1 986,5
Banques commerciales	739,6	774,0	757,4	736,9	765,9
Dépôts aux CCP et au Trésor	106,4	109,4	130,1	158,3	281,3
Crédits à l'économie	1 078,4	1 266,8	1 380,2	1 535,0	1 778,3
Fonds de prêts de l'État	-12,7	-36,2	-59,7	-49,0	-54,5
Engagements extér. à moyen et long term	-24,5	-36,6	-41,9	-49,6	-20,6
Autres postes (nets)	-448,2	-626,8	-690,2	-796,9	-796,4
Monnaie et quasi-monnaie (M2)	**2 473,5**	**2 901,5**	**3 354,4**	**3 738,0**	**4 146,9**
Monnaie	1 238,5	1 416,3	1 630,4	2 160,5	2 422,7
Circulation fiduciaire (hors banques)	577,2	664,7	781,4	874,3	921,0
Dépôts à vue dans les banques	554,9	642,2	718,9	1 127,9	1 220,4
Dépôts au Trésor et CCP	106,4	109,4	130,1	158,3	281,3
Quasi-monnaie	1 235,0	1 485,2	1 724,0	1 577,5	1 724,2
		(Variation annuelle en pourcentage)			
Monnaie et quasi-monnaie (M2)	**22,3**	**17,3**	**15,6**	**11,4**	**10,9**
Monnaie	18,2	14,4	15,1	32,5	12,1
Quasi-monnaie	26,8	20,3	16,1	-8,5	9,3
Avoirs intérieurs nets	**-6,7**	**-1,5**	**-11,7**	**-38,8**	**-105,3**
Crédits intérieurs	-1,4	12,0	-2,3	-16,0	-44,6
Crédits à l'État (nets)	-15,9	1,6	-26,8	-104,9	4 459,7
Crédits à l'économie	8,5	17,5	9,0	11,2	15,9
Pour mémoire :		(En pourcentage)			
Ratio de liquidité (M2/PIB)	58,1	63,9	63,7	61,0	55,2
Monnaie/PIB	29,1	31,2	31,0	35,3	32,2
Circulation fiduciaire (hors banques)/PIB	13,5	14,6	14,8	14,3	12,2
Crédits à l'économie/PIB	25,3	27,9	26,2	25,1	23,7
Monnaie/M2	50,1	48,8	48,6	57,8	58,4
Circulation fiduciaire (hors banques)/M2	23,3	22,9	23,3	23,4	22,2
Multiplicateur monétaire	3,2	3,4	2,9	3,2	3,6

TABLEAU 13 : SITUATION DE LA BANQUE D'ALGERIE

	2 001	2 002	2 003	2 004	2 005
	(En milliards de dinars ; fin de période)				
Avoirs extérieurs nets	**1 313,6**	**1 742,7**	**2 325,9**	**3 109,1**	**4 151,5**
Avoirs intérieurs nets	**-535,8**	**-896,1**	**-1 173,7**	**-1 949,0**	**-2 988,2**
Crédits à l'État	-276,3	-304,8	-464,1	-915,8	-1 986,5
Crédits aux banques	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Autres crédits	0,7	0,8	0,7	0,6	0,8
Autres postes nets	-260,2	-592,1	-710,3	-1 033,8	-1 002,5
Base monétaire	**777,8**	**846,6**	**1 152,3**	**1 160,1**	**1 163,3**
Circulation fiduciaire	584,5	673,7	787,7	882,5	930,3
Dépôts des banques et étab. financiers	193,3	172,9	364,6	277,6	233,0
	(Variation annuelle en milliards de dinars)				
Avoirs extérieurs nets	**539,3**	**429,1**	**583,2**	**783,2**	**1 042,4**
Avoirs intérieurs nets	**-311,7**	**-360,3**	**-277,6**	**-775,3**	**-1 039,2**
Crédits à l'État	-119,9	-28,5	-159,3	-451,7	-1 070,7
Crédits aux banques	-170,5	0,0	0,0	0,0	0,0
Autres crédits	0,0	0,1	-0,1	-0,1	0,2
Autres postes nets	-21,3	-331,9	-118,2	-323,5	31,3
Base monétaire	**227,6**	**68,8**	**305,7**	**7,8**	**3,2**
Circulation fiduciaire	93,0	89,2	114,0	94,8	47,8
Dépôts des banques et établ. financiers	134,6	-20,4	191,7	-87,0	-44,6
	(Variation annuelle en pourcentage)				
Avoirs extérieurs nets	**69,7**	**32,7**	**33,5**	**33,7**	**33,5**
Avoirs intérieurs nets	**139,1**	**67,2**	**31,0**	**66,1**	**53,3**
Crédits à l'État	76,7	10,3	52,3	97,3	116,9
Crédits aux banques	-100,0	-	-		-
Base monétaire	**41,4**	**8,8**	**36,1**	**0,7**	**0,3**
Circulation fiduciaire (hors B.A.)	18,9	15,3	16,9	12,0	5,4
Dépôts des banques et étab. financiers	229,3	-10,6	110,9	-23,9	-16,1

TABLEAU 14 : REPARTITION DES CREDITS A L'ECONOMIE PAR MATURITE

	2 001	2 002	2 003	2 004	2 005
	(En milliards de dinars ; fin de période)				
Court terme	513,3	628,0	773,6	828,3	924,3
Moyen terme	529,5	602,8	559,1	654,6	801,1
Long terme	35,6	36,0	47,5	52,1	52,9
Total :	**1 078,4**	**1 266,8**	**1 380,2**	**1 535,0**	**1 778,3**
	(Variation annuelle en pourcentage)				
Court terme	9,9	22,3	23,2	7,1	11,6
Moyen terme	7,4	13,8	-7,2	17,1	22,4
Long terme	5,3	1,1	31,9	9,7	1,5
Total :	8,5	17,5	9,0	11,2	15,9
	(En pourcentage du total)				
Court terme	47,6	49,6	56,0	54,0	52,0
Moyen terme	49,1	47,6	40,5	42,6	45,0
Long terme	3,3	2,8	3,4	3,4	3,0
Total :	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**

TABLEAU 15 : REPARTITION DES CREDITS A L'ECONOMIE PAR SECTEUR

	2 001	2 002	2 003	2 004	2 005
	(En milliards de dinars ; fin de période)				
Secteur public	740,3	715,5	791,4	859,3	895,7
Secteur privé	337,9	551,0	588,5	675,4	882,5
Administration locale	0,2	0,3	0,3	0,3	0,1
Total :	**1 078,4**	**1 266,8**	**1 380,2**	**1 535,0**	**1 778,3**
	(Variation annuelle en pourcentage)				
Secteur public	5,5	-3,3	10,6	8,6	4,2
Secteur privé	15,8	63,1	6,8	14,8	30,7
Administration locale	0,0	50,0	0,0	0,0	-66,7
Total :	**8,5**	**17,5**	**9,0**	**11,2**	**15,9**
	(En pourcentage du total)				
Secteur public	68,6	56,5	57,3	56,0	50,4
Secteur privé	31,3	43,5	42,6	44,0	49,6
Administration locale	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Total :	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**

TABLEAU 16 : BALANCE DES PAIEMENTS

	2 001	2 002	2 003	2004	2005
	(En milliards de dollars E.U. ; sauf indication contraire)				
Solde extérieur courant	**7,06**	**4,37**	**8,84**	**11,12**	**21,72**
Balance commerciale	9,61	6,70	11,14	14,27	26,81
Exportations, (f.o.b.)	19,09	18,71	24,47	32,22	46,38
Hydrocarbures	18,53	18,11	23,99	31,55	45,59
Autres	0,56	0,61	0,47	0,67	0,79
Importations, (f.o.b.)	-9,48	-12,01	-13,32	-17,95	-19,57
Services, hors revenus des facteurs, net	-1,53	-1,18	-1,35	-2,01	-2,16
Crédits	0,91	1,30	1,57	1,85	2,46
Débits	-2,44	-2,48	-2,92	-3,86	-4,62
Revenus des facteurs, net	-1,69	-2,23	-2,70	-3,60	-4,92
Crédits	0,85	0,68	0,76	0,99	1,44
Débits	-2,54	-2,91	-3,46	-4,59	-6,36
Paiements des intérêts	-1,52	-1,31	-1,18	-1,29	-1,01
Autres	-1,02	-1,60	-2,28	-3,30	-5,35
dont: part des associés de compagn. na	-1,02	-1,60	-2,20	-3,12	-4,74
Transferts, net	0,67	1,07	1,75	2,46	1,99
Solde du compte de capital	**-0,87**	**-0,71**	**-1,37**	**-1,87**	**-4,78**
Investissements directs (net)	1,18	0,97	0,62	0,62	1,02
Capitaux officiels (net)	**-1,99**	**-1,32**	**-1,38**	**-2,23**	**-2,97**
Tirages	0,91	1,60	1,65	2,12	1,41
Amortissements	-2,90	-2,92	-3,03	-4,35	-4,38
Crédits à court terme et Erreurs et omissions (net)	-0,06	-0,36	-0,61	-0,26	-2,83
Solde global	**6,19**	**3,66**	**7,47**	**9,25**	**16,94**
Financement	**-6,19**	**-3,66**	**-7,47**	**-9,25**	**-16,94**
Augmentation des réserves brutes (-)	-6,05	-3,40	-7,03	-8,88	-16,31
Rachats au FMI	-0,14	-0,30	-0,44	-0,37	-0,63
Augmentation d'autres engagements de la Banque d'Algérie (+)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement exceptionnel	**0,00**	**0,04**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Rééchelonnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Aide multilatérale à la balance des paiem.	0,00	0,04	0,00	0,00	0,00
Achats au FMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Pour mémoire :					
Réserves brutes (or non compris)	17,96	23,11	32,92	43,11	56,18
En mois d'importations des biens et services non facteurs	**18,08**	**19,14**	**24,32**	**23,72**	**27,87**
Valeur unitaire des Exportations du pétrole brut (dollars E.U./baril)	24,85	25,24	29,03	38,66	54,64

TABLEAU 17 : COMPOSITION DES IMPORTATIONS ET DES EXPORTATIONS

	2 001	2 002	2 003	2 004	2 005
		(En millions de dollars E.U.)			
Importations (f.o.b)					
Alimentation	2 346	2 572	2 516	3 385	3357
Énergie	97	132	41	158	186
Matières premières	445	490	607	733	688
Produits semi-finis	1 747	2 186	2 683	3 422	3743
Équipements Agricoles	154	139	121	157	149
Équipements Industriels	3 293	4 146	4 654	6 681	7872
Biens de consommation	1 400	1 649	1 984	2 610	2868
:Sous/Total	9 482	11 314	12 606	17 146	18863
Importat. s/paiements + reparat. mater.		696	716	808	704
:Total	**9 482**	**12 010**	**13 322**	**17 954**	**19 567**
Exportations					
Alimentation	30	35	47	66	67
Énergie	18 531	18 109	23 988	31 548	45 587
Matières premières	39	56	49	97	136
Produits semi-finis	413	403	316	432	526
Équipements agricoles	22	20	1		
Équipements Industriels	42	50	29	50	36
Biens de consommation	14	27	35	15	19
Total :	**19 091**	**18 700**	**24 465**	**32 208**	**46 371**
dont : exportations hors hydrocarbures	560	591	472	666	785
		(En pourcentage)			
En proportion du total des importations (non compris imp. s/paiements et réparât. matériels)					
Alimentation	24,7	22,7	20,0	19,7	17,8
Équipement industriel	34,7	36,6	36,9	39,0	41,7
Biens de consommation	14,8	14,6	15,7	15,2	15,2
En proportion du total des exportations					
Exportations hors hydrocarbures	2,9	3,2	1,9	2,1	1,7

Source : Direction Générale de la Douane

TABLEAU 18 : EXPORTATIONS DES HYDROCARBURES

	2 001	2 002	2 003	2 004	2 005
Pétrole brut					
Valeur (millions US $)	3 994,4	5 056,1	7 719,7	12 559,7	19 340,7
dont : Rapatriement des bénéfices	728,4	1 298,8	1 894,5	2 501,8	4 009,8
Volume (millions de barils)	161,0	200,5	266,2	326,0	354,3
(millions de tonnes métriques)	20,4	25,4	33,8	41,3	45,0
Prix d'unité (US $ par baril)	24,8	25,2	29,0	38,7	54,6
Condensat					
Valeur (millions US $)	3 170,2	3 055,3	3 572,4	4 878,2	6 307,3
dont : Rapatriement des bénéfices	153,8	158,6	144,9	132,1	156,1
Volume (millions de barils)	138,9	131,2	123,2	120,7	120,9
(millions de tonnes métriques)	15,6	14,8	13,9	13,6	13,8
Prix d'unité (US $ par baril)	22,8	23,3	29,0	40,4	52,2
Produits pétroliers raffinés					
Valeur (millions US $)	2 736,6	2 493,8	3 018,1	3 029,0	3 940,9
Volume (millions de barils)	112,0	98,8	98,8	90,1	87,6
(millions de tonnes métriques)	14,2	12,5	12,5	10,0	9,5
Prix d'unité (US $ par baril)	24,4	25,2	30,6	33,6	45,0
Gaz de pétrole liquéfié (GPL)					
Valeur (millions US $)	1 848,5	1 754,9	2 165,7	2 583,3	3 337,0
dont : Rapatriement des bénéfices	141,0	137,3	156,3	124,9	245,6
Volume (millions de barils)	95,1	94,7	92,9	55,3	77,0
(millions de tonnes métriques)	8,1	8,1	7,9	6,5	6,5
Prix d'unité (US $ par baril)	19,4	18,5	23,3	46,7	43,3
Gaz naturel liquéfié (GNL)					
Valeur (millions US $)	3 250,9	2 888,5	3 778,9	3 757,0	5 337,4
Volume (millions de m3)	43,2	44,7	46,1	40,3	40,3
Volume (milliards de BTU)	1 017,0	1 051,6	1 101,7	1 026,5	1 053,2
Prix d'unité (US $ par m3 de GNL)	75,2	64,7	82,0	93,2	132,4
Prix d'unité (US $ par million de BTU)	3,2	2,8	3,4	3,7	5,6
Gaz naturel (GN)					
Valeur (millions US $)	3 531,3	2 860,6	3 738,5	4 742,9	7 324,6
dont : Rapatriement des bénéfices				359,2	332,2
Volume (milliards de m3)	31,1	31,1	31,7	35,3	39,8
Volume (milliards de BTU)	1 174,0	1 172,6	1 196,9	1 338,6	1 493,2
Prix d'unité (US $ par m3)	113,5	92,1	117,8	134,2	183,9
Prix d'unité (US $ par million de BTU)	3,0	2,4	3,1	3,5	4,9
Recettes totales des hydrocarb.(millions US	**18 531,9**	**18 109,2**	**23 993,3**	**31 550,1**	**45 587,9**
dont : Part des associés de l'entr. nation.	1 023,2	1 594,8	2 195,7	3 117,9	4 743,7
	(En pourcentage du total des exportations)				
Pétrole brut	21,6	27,9	32,2	39,8	42,4
Autres	78,4	72,1	67,8	60,2	57,6
Condensat	17,1	16,9	14,9	15,5	13,8
Produits pétroliers raffinés	14,8	13,8	12,6	9,6	8,6
Gaz de pétrole liquéfié (GPL)	10,0	9,7	9,0	8,2	7,3
Gaz naturel liquéfié (GNL)	17,5	16,0	15,7	11,9	11,7
Gaz naturel (GN)	19,1	15,8	15,6	15,0	16,1

Source : Ministère de l'Energie

TABLEAU 19 : ENCOURS ET STRUCTURE DE LA DETTE EXTERIEURE

	2 001	2 002	2 003	2 004	2 005
			(En milliards de USD fin de période)		
Crédits multilatéraux	5,420	5,010	5,029	4,227	2,588
Emissions obligataires					
Crédits bilatéraux	4,752	4,920	5,265	5,212	4,213
Crédits gouver. directs	1,220	1,500	1,414	1,833	2,192
Créd. ach.& fourn. assurés	3,532	3,420	3,851	3,379	2,021
Crédits financiers	0,000	0,297	0,438	0,508	0,547
Crédits finan. & crédits-bail	0,000	0,297	0,266	0,402	0,127
Opérations de reprofilage	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Financement d'acomptes	0,000	0,000	0,172	0,106	0,420
Crédits commer. non assurés	0,130	0,125	0,227	0,094	0,025
Crédits fournisseurs	0,130	0,125	0,227	0,094	0,025
Autres crédits	-	-	-	-	-
Crédits de rééchelonnement	12,139	12,188	12,244	11,370	9,111
Créanciers officiels	9,968	10,241	10,523	9,971	8,153
Autres créanciers	2,171	1,947	1,721	1,399	0,958
Total dette à M. & L. terme	**22,441**	**22,540**	**23,203**	**21,411**	**16,485**

* D'une durée initiale d'une année et moins